

648^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 25 octobre 2005

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 15 DECEMBRE 2006 (N° 7.786)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI :

Projet de loi, n° 803, portant approbation de ratification de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, telle qu'amendée par le protocole n° 11, ainsi que des protocoles additionnels n° 4, 6, 7 et 13 (p. 2016).

II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005 (suite) :

2) Dépenses ordinaires (suite) :

Sect. 3 – Moyens des Services - suite (p 2023).

Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2, 3 (p 2068).

Sect. 5 – Services publics (p 2069).

Sect. 6 – Interventions publiques (p 2070).

3) Dépenses d'équipement et d'investissements – Sect. 7 (p 2078).

4) Comptes Spéciaux du Trésor (p 2084).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2005**

—
**Séance publique
du mardi 25 octobre 2005**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Absents excusés : MM. Jean-Luc NIGIONI et Henry REY, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Rainier IMPERTI, Délégué aux Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le secrétariat : M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mlle Anne MEDECIN, Administrateur ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.
—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Il me revient tout d'abord d'excuser l'absence de nos Collègues Jean-Luc NIGIONI et Henry REY, ainsi que le retard de Mme Christine PASQUIER-CIULLA, qui nous rejoindra en cours de séance.

I.

DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

L'ordre du jour appelle en premier lieu l'examen d'un important projet de loi qui découle de l'adhésion de la Principauté de Monaco au Conseil de l'Europe. Il s'agit du :

- *Projet de loi, n° 803, portant approbation de ratification de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, telle qu'amendée par le protocole n° 11, ainsi que des protocoles additionnels n° 4, 6, 7 et 13.*

Je donne immédiatement la parole à Madame la Secrétaire Générale pour la lecture de l'exposé des motifs.

La Secrétaire Générale.-

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 5 octobre 2004, la Principauté a adhéré au Conseil de l'Europe, devenant ainsi le 46^{ème} Etat membre de cette organisation internationale.

Lors de cette adhésion, le Gouvernement princier s'est notamment engagé à signer et à ratifier dans le délai d'un an certaines des conventions élaborées sous l'égide du Conseil de l'Europe, dont la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales et certains de ses Protocoles additionnels, étant précisé qu'il a été jugé opportun de lier la ratification du Protocole n° 1 à celle du Protocole n° 12, les enjeux étant de même nature.

La Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, telle que modifiée ou complétée par les Protocoles additionnels n° 4, 6, 7 et 13, institue dans plusieurs domaines des normes juridiques à l'égard desquelles les dispositions du droit monégasque doivent être en harmonie.

Tel est, en particulier, le cas de certaines des dispositions du Code de procédure pénale, et dès lors, la ratification de la Convention impose la modification de ces dispositions.

Or, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 2°, de la Constitution, l'intervention d'une loi est requise pour les « traités et accords internationaux dont la ratification entraîne la modification de dispositions législatives existantes ».

Aussi, conformément à cette prescription constitutionnelle, la ratification de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de

l'Homme et des Libertés fondamentales et des Protocoles additionnels concernés est subordonnée à l'intervention du législateur.

Tel est l'objet du présent projet de loi.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame la Secrétaire Générale.

Je donne à présent la parole à Monsieur Jean-Charles GARDETTO pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais donner lecture du rapport et, si vous le permettez, Monsieur le Président, avant le vote, j'interviendrai très brièvement.

Le Conseil National est saisi par le Gouvernement d'un projet de loi portant approbation de la ratification de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CEDH), telle qu'amendée par le Protocole n° 11, ainsi que des Protocoles additionnels n° 4, 6, 7 et 13, dans le cadre des dispositions de l'article 14 2°) de la Constitution, révisée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, qui dispose, rappelons-le :

« Toutefois, ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi :

[...]

2°) les traités et accords internationaux dont la ratification entraîne la modification de dispositions législatives existantes ».

Le projet de loi portant approbation de la ratification de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, telle qu'amendée par le Protocole n° 11, ainsi que des Protocoles additionnels n° 4, 6, 7 et 13, a été transmis au Conseil National le 2 septembre 2005 et enregistré par le Secrétariat Général sous le n° 803.

La Principauté de Monaco a adhéré au Conseil de l'Europe le 5 octobre 2004 en acceptant les conditions posées par l'avis n° 250 (2004) de l'Assemblée Parlementaire dudit Conseil. A ce titre, elle s'est engagée à signer et à ratifier, dans le délai d'un an, certaines des conventions élaborées sous l'égide du Conseil de l'Europe, dont la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales et certains de ses Protocoles additionnels, à savoir les protocoles n° 4, 6, 7 et 13.

La Convention consacre une série de droits et d'interdictions en matière de libertés fondamentales, dont l'essentiel concerne :

- le droit à la vie (art. 2), qui protège l'individu contre la mort infligée par un Etat ;
 - le droit à la liberté et à la sûreté (art. 5), qui garantit la liberté physique de la personne en la protégeant notamment contre les arrestations et les détentions arbitraires, en lui reconnaissant certains droits procéduraux fondamentaux ;
 - le droit à un procès équitable en matière civile et pénale (art. 6) : ce droit est complété par l'article 13, qui consacre le droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance nationale dans un délai raisonnable. La notion de procès équitable est complétée par le principe de la non-rétroactivité des lois pénales (art. 7) ;
 - le droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance (art. 8), auquel on peut lier le droit de se marier et de fonder une famille (art.12) ;
 - le droit à la liberté d'expression, y compris la liberté de la presse (art.10) : les exigences de ce droit, au caractère fondamental, découlent logiquement de l'article 9 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion) ;
 - le droit à la liberté de réunion et d'association (art. 11) ;
 - l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (art. 3) ;
 - l'interdiction de l'esclavage, de la servitude et du travail forcé ou obligatoire (art. 4) ;
 - l'interdiction de discriminations dans la jouissance des droits et libertés garantis par la Convention (art. 14).
- La Convention est complétée par des Protocoles additionnels qui énoncent une série de droits et d'obligations complémentaires, en particulier :
- la protection de la propriété (Protocole n° 1) ;
 - le droit à l'instruction et à des élections libres (Protocole n° 1) et la liberté de circulation (Protocole n° 4), principes garantissant la citoyenneté ;
 - l'interdiction de toute forme de discrimination (Protocole n° 12), auxquelles on peut lier notamment l'égalité entre époux (Protocole n° 7) ;
 - l'interdiction de l'emprisonnement pour dettes (Protocole n° 4) ;
 - l'interdiction de l'expulsion ou du refoulement par un Etat de ses propres ressortissants et l'interdiction de l'expulsion collective d'étrangers (Protocole n° 4), interdiction complétée par le Protocole n° 7 qui prévoit des garanties procédurales en cas d'expulsion d'étrangers ;

- le droit à un double degré de juridiction en matière pénale, le droit d'indemnisation en cas d'erreur judiciaire et le droit à ne pas être puni deux fois (Protocole n° 7) ;
- l'abolition de la peine de mort (Protocoles n° 6 et n° 13).

S'agissant du Protocole additionnel n° 1 à la CEDH portant sur le droit à la propriété, le droit à l'instruction et à des élections libres, signé par Monaco le 5 octobre 2004, le Gouvernement Princier a expliqué que Monaco ne pouvait, à ce stade, le ratifier à la date originellement prévue, soit au plus tard le 5 octobre 2005, eu égard à la situation particulière des nationaux, et aux priorités légales qui leur sont reconnues, notamment en matière de prestations sociales, de logement et d'emploi. Le Gouvernement a ainsi décidé de reporter sa ratification afin de disposer d'un délai de réflexion supplémentaire pour étudier toutes les incidences dudit protocole sur le droit interne et préparer d'éventuelles réserves.

En ce qui concerne le protocole n° 12 à la CEDH relatif à toute forme de discrimination, Monaco s'est engagé à le signer dans le délai d'un an suivant son entrée en vigueur, et à le ratifier dans un délai de cinq ans suivant sa signature. Ledit protocole étant entré en vigueur le 1^{er} avril 2005, Monaco a jusqu'au 1^{er} avril 2006 pour le signer et jusqu'au 1^{er} avril 2011 pour le ratifier. Ce délai étant mis à profit par le Gouvernement pour en étudier l'impact sur notre droit interne.

Signée le 4 novembre 1950, entrée en vigueur en 1953, la CEDH, inspirée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, est aujourd'hui le modèle le plus perfectionné de garantie effective des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, dont le respect est assuré par le contrôle de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

A l'origine, trois institutions se partageaient la charge de ce contrôle : la Commission Européenne des Droits de l'Homme, la Cour Européenne des Droits de l'Homme et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, composé des ministres des Affaires étrangères des Etats membres ou de leurs représentants.

Le mécanisme de contrôle des droits garantis par la Convention a été modifié à plusieurs reprises. Il a en particulier fait l'objet d'une profonde réforme instituée par le Protocole n° 11, adopté en 1994, et entré en vigueur le 1^{er} novembre 1998. La Commission Européenne des Droits de l'Homme a alors disparu. Le pouvoir décisionnel du Comité des Ministres dans le traitement des requêtes fut concomitamment supprimé. Et une nouvelle Cour siégeant à plein temps a été instituée, laquelle ne peut agir de sa propre initiative, mais uniquement à la requête d'un particulier (ou d'un groupe d'individus ou encore d'une Organisation Non

Gouvernementale) – ce sont les requêtes individuelles – ou à la requête d'Etats Parties à la Convention – ce sont les requêtes interétatiques.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme opère indépendamment des juridictions des Etats parties à la Convention, pour lesquelles elle ne représente pas un tribunal de dernière instance, mais une juridiction qui apprécie la conformité du droit ou de la pratique interne contestés exclusivement du point de vue de leur compatibilité par rapport à la Convention et aux Protocoles applicables. Les arrêts de la Cour constatant une violation ont de réelles conséquences pratiques. Ils conduisent les Etats intéressés à prendre des mesures pour se conformer à la décision de la Cour.

La Principauté de Monaco attache une importance particulière au respect des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. Le corps même de la Constitution monégasque du 17 décembre 1962, révisée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, leur consacre un Titre, le Titre III (articles 17 à 32), intitulé « les Libertés et les Droits fondamentaux », ce qui leur donne une incontestable autorité. L'ordre juridique monégasque est généralement en mesure de garantir le respect des Droits de l'Homme.

La peine capitale a été expressément abolie par l'article 20 de la Constitution de 1962, ce qui place Monaco en situation de conformité avec les Protocoles additionnels n° 6 et 13 à la CEDH relatifs à l'abolition de la peine de mort.

En outre, dans le cadre du processus d'adhésion au Conseil de l'Europe, la Principauté de Monaco a, aux fins d'assurer la conformité de son ordre juridique avec les acquis du Conseil de l'Europe, procédé à certaines modifications constitutionnelles et législatives s'inscrivant dans le respect des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. Pour plus de démocratie et un respect du pluralisme, les pouvoirs du Conseil National ont ainsi été élargis et le système électoral a été modifié afin de garantir une représentation de l'opposition quels que soient les résultats du scrutin. Egalement, pour assurer une égalité rigoureuse entre nationaux, le délai de cinq ans précédemment exigé entre l'acquisition de la nationalité monégasque et la jouissance des droits civiques a été supprimé.

De plus, afin d'honorer les engagements souscrits pour son adhésion, la Principauté a modernisé sa législation concernant d'une part l'égalité entre l'homme et la femme dans le couple et à l'égard des enfants (art. 5 du Protocole n° 7), et d'autre part la liberté des médias (art. 10 de la CEDH). Par ailleurs, la Commission de Législation a terminé l'examen du projet de loi relatif à la liberté d'association, qui a pour but de rendre le droit

monégasque en la matière conforme à l'article 11 de la CEDH, et que le Conseil National inscrira à l'ordre du jour d'une prochaine Séance Publique en vue de son vote, dès que le Gouvernement aura procédé au dépôt annoncé d'un projet de loi instituant un mécanisme de contrôle de l'utilisation par les associations, ainsi que plus largement, par l'ensemble des organismes subventionnés, des fonds publics versés à ces associations ou organismes.

Par ailleurs, votre Rapporteur tient également à préciser que dans la ligne des observations qui précèdent, un projet de loi relatif à la motivation des actes administratifs négatifs (art. 6 de la CEDH) est actuellement en cours d'examen et devrait être soumis prochainement au vote du Conseil National.

Mais au-delà des modifications législatives déjà opérées ou en cours, la ratification de la CEDH aura un impact sur d'autres dispositions de notre droit interne et il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas jugé bon de développer, dans l'exposé des motifs de son projet de loi, les conséquences que la ratification des textes qui nous sont soumis emportera sur notre législation existante.

La Commission a souhaité, dans le cadre de l'examen du projet de loi dont elle est saisie, obtenir du Gouvernement son analyse quant aux mises en conformité complémentaires de notre droit interne qui seront requises à l'issue du processus de ratification. Le Gouvernement n'ayant pu lui communiquer les éléments nécessaires en temps utile, votre Rapporteur se contentera de préciser que, sous réserve des informations contenues dans l'étude gouvernementale, il conviendra notamment d'adapter certaines dispositions de notre droit pénal et de notre procédure pénale, en ce qui concerne en particulier :

1°) les procédures de refoulement, d'expulsion ou d'interdiction du territoire, afin de prévoir :

- la motivation des mesures de refoulement, d'interdiction du territoire et des mesures d'expulsion non fondées sur une infraction aux règles concernant l'entrée et le séjour des étrangers (art. 2 du Protocole n° 4) ;
- le renforcement des garanties procédurales visées aux articles 5.2 de la CEDH et 1 du Protocole n° 7 concernant l'exercice des droits de la défense en cas de mesure de refoulement, d'expulsion ou d'arrestation et de détention préventive préalable à une mesure d'expulsion ;
- la mise en place de recours juridictionnels à l'encontre des mesures de refoulement, d'expulsion ou d'interdiction du territoire, et ce afin de garantir un contrôle juridictionnel desdites décisions conforme à l'article 5.4 de la CEDH.

2°) les dispositions pénales concernant la garde à vue et la détention préventive, qui devront être encadrées dans des conditions de forme et de délais plus strictes et qui, dans le cadre de certaines procédures spécifiques, comme par exemple la procédure applicable aux cas de délit flagrant, nécessiteront l'introduction des garanties procédurales visées aux articles 5.2, 5.3, 5.4 et 6 de la CEDH relatifs à l'exercice des droits de la défense.

3°) la nature de certaines peines, qui devront être révisées ou aménagées et conduire notamment à la suppression de la peine de bannissement (articles 7, 17, 20, 21 et 24 du Code Pénal).

Sur ces points, il est à noter que la Commission de Révision des Codes vient d'achever son travail de mise à jour du Code de Procédure Pénale, qui devrait donner lieu prochainement au dépôt d'un projet de loi refondant en profondeur les dispositions de ce Code, dont on peut s'attendre à ce qu'il soit ainsi mis en conformité avec les exigences précitées.

La Commission des Relations Extérieures envisage très favorablement la ratification de la CEDH et de ses protocoles additionnels n° 4, 6, 7 et 13, la mise en œuvre de ces dispositions paraissant avoir des conséquences positives pour la Principauté, engagée dans un processus de réforme pour se conformer aux normes européennes. En ratifiant cette Convention, la Principauté pourra ainsi garantir plus effectivement à ses ressortissants et à toute personne relevant de sa juridiction le respect des droits fondamentaux, civils et politiques, puisque, du fait de la ratification par Monaco, ils pourront, après épuisement des voies de recours internes, saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'ils estiment être victimes d'une violation par la Principauté des droits garantis par la Convention.

La Commission attend du Gouvernement qu'il lui communique la liste des éventuelles Déclarations et Réserves, ainsi que tous autres commentaires, qui accompagneront l'instrument de ratification que Monaco sera amené à déposer.

Enfin, une autre conséquence de la ratification de la CEDH sera l'élection par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de L'Europe d'un juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme au titre de la Principauté de Monaco. Sa tâche sera, outre d'appliquer le droit de la convention, d'éclairer les juges de la Cour sur le droit monégasque dans le cadre des affaires concernant Monaco dont la Cour pourra être saisie.

La Commission souhaite ardemment qu'un candidat de nationalité monégasque puisse être élu à ce poste prestigieux. En effet, le Conseil de l'Europe a insisté sur la discrimination frappant les Monégasques dans l'accès

aux emplois publics du fait des dispositions de la Convention de 1930, qui réserve certains postes à des Français, et a fait de la renégociation de cette convention dans le sens d'une suppression de ladite discrimination, et de l'ouverture de tous les emplois publics, de quelque nature que ce soit, aux nationaux monégasques, une condition sine qua non de l'adhésion de Monaco. Il paraîtrait choquant aux élus du peuple monégasque que le poste de juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme ne soit pas occupé par un national.

En outre, la Commission estime qu'il est essentiel pour accéder à cette fonction que les candidats justifient d'une expérience judiciaire de plusieurs années et d'une connaissance pratique et opérationnelle étendue du droit monégasque.

Au bénéfice de ces observations, la Commission des Relations Extérieures recommande au Conseil National d'adopter ce projet de loi.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président GARDETTO pour ce rapport très complet.

Je vais à présent donner la parole à Monsieur le Ministre d'Etat pour connaître la réaction du Gouvernement suite à la lecture du rapport de la Commission des Relations Extérieures.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, remercier à mon tour M. GARDETTO, Rapporteur pour la Commission des Relations Extérieures pour le rapport très précis et documenté dont il vient de donner lecture.

Je me bornerai, pour ma part, à quelques observations en réponse aux questions qu'il pose au Gouvernement dans son rapport.

S'agissant des mesures d'éloignement du territoire, il est fait référence à la nécessité d'établir un recours juridictionnel ; celui-ci, bien entendu, existe d'ores et déjà puisque les personnes en cause peuvent, conformément à l'article 90 B 1°) de la Constitution, saisir le Tribunal Suprême d'un recours en annulation pour excès de pouvoir dirigé à l'encontre de la mesure dont ils sont l'objet. De tels recours sont effectivement exercés aujourd'hui.

De fait, si la motivation de ces mesures d'éloignement ne s'impose pas au regard de la Convention, dès lors qu'une juridiction tenue elle-même de motiver sa décision peut être saisie, il doit néanmoins être précisé qu'en pratique l'auteur de la mesure déférée doit s'expliquer, quant aux motifs sur lesquels elle se fonde,

devant le Tribunal Suprême. Et celui-ci n'hésite plus désormais à annuler, quand il le juge nécessaire ou juste, la mesure dans le cas où les explications fournies par l'Administration ne lui paraissent pas convaincantes.

Par ailleurs, comme le souligne le rapport, la conséquence la plus importante de la ratification est la refonte du Code de procédure pénale ; la Commission de mise à jour des Codes y a procédé (celle-ci, comme vous le savez, comprend deux représentants de votre Haute Assemblée) et a, notamment, mis aux normes européennes les dispositions relatives à la garde à vue et à la détention provisoire qui manquait dans le Code de procédure pénale. Un projet de loi sera donc prochainement déposé au Conseil National pour réviser le Code de procédure pénale et notamment ses dispositions relatives à la garde à vue.

Dans le même dessein, la Commission s'attache maintenant à l'examen du Code de procédure civile, avant d'en venir à celui du Code pénal, avec en particulier l'abandon de certaines sanctions, par exemple celle du bannissement, dont au demeurant il ne me paraît pas qu'elle n'ait jamais été appliquée en Principauté, d'après mes recherches. Ce ne sera donc pas une révolution.

En ce qui concerne l'instrument de ratification de la Convention, je précise que les déclarations et réserves qui seront incluses dans cet instrument sont actuellement en voie de finalisation et en voie également de concertation avec les services du Conseil de l'Europe et ne devraient pas présenter de difficultés particulières et seront, bien entendu, le moment venu, communiquées au Conseil National.

Je rappelle, par ailleurs, que les modifications à la Convention de 1930 auxquelles faisait allusion M. le Rapporteur, notamment pour l'accès aux emplois publics supérieurs des Monégasques, cette Convention devrait faire l'objet d'une signature avec la France, dans les tous prochains jours, puisque c'est à l'occasion du voyage officiel du Prince Souverain auprès du Président de la République Française, le 8 novembre prochain. C'est donc un élément qui fait partie du dossier Conseil de l'Europe.

Lorsque la ratification sera intervenue, le Gouvernement Princier sera invité à présenter au Conseil de l'Europe une liste – classée par ordre alphabétique – de trois candidats au poste de Juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme, Juge qui sera élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, c'est ainsi la règle à Strasbourg. Je ne peux que confirmer, à cet égard, les déclarations précédentes du Gouvernement, nous avons, comme vous le savez, publié un appel à candidature, nous avons reçu sept

candidatures, dont une candidature d'une personnalité monégasque. Il nous appartiendra, le moment venu, d'adresser trois noms par ordre alphabétiques à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, bien entendu je peux d'ores et déjà vous dire, pour dissiper toute inquiétude, que la seule personne monégasque candidate fera partie des trois noms proposés par le Gouvernement Princier.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, particulièrement pour le dernier point de votre intervention. C'est un point qui tient beaucoup à cœur au Conseil National, il était indispensable – et vous l'avez officiellement confirmé – de présenter une personne de nationalité monégasque pour représenter notre pays à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Nous apprécions que vous ayez pris en compte notre demande.

Je vais ouvrir à présent la discussion sur ce projet de loi.

Quels sont les élus qui souhaitent s'exprimer ?

Monsieur le Rapporteur, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues,

J'ai cru percevoir une légère divergence d'interprétation dans les propos de M. le Ministre d'Etat en ce qui concerne les mesures de refoulement. Je ne vais pas polémiquer aujourd'hui, sur ce sujet, je pense que la pratique nous éclairera à partir du moment où nous aurons, effectivement, ratifié la Convention et que les recours seront formés. C'est une question qui devrait se régler par la pratique.

Après avoir surmonté beaucoup d'obstacles et permis à Monaco, notre pays, de rejoindre la communauté des démocraties composant le Conseil de l'Europe, nous allons voter l'autorisation de la ratification par le Prince Souverain de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, faisant ainsi application des nouveaux pouvoirs reconnus à notre Parlement par la modification constitutionnelle de 2002.

Par cet acte, notre Assemblée fait entrer la Principauté dans le système le plus protecteur qui existe en matière de droits de l'homme. Les droits consacrés par la Convention pourront être directement invoqués par toute personne se trouvant sur le territoire monégasque, tant à l'égard des personnes de droit privé qu'à l'égard de l'Etat, de la Commune et de leurs

émanations. Leur respect sera assuré dans un premier temps par les cours et tribunaux de la Principauté, qui, comme tout juge national, constitueront le juge naturel et le premier rempart contre leur violation, et puis ensuite, après épuisement des voies de recours monégasques, devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg.

Ainsi, grâce à la juridiction supranationale que constitue la Cour Européenne des Droits de l'Homme aboutit-on à un équilibre entre le pouvoir de l'Etat et les droits des individus. De ce point de vue, l'Europe est indéniablement un modèle pour le reste du monde.

Ce faisant, nous offrons aux justiciables un espace nouveau de liberté et de droit qu'ils pourront progressivement s'approprier, s'inscrivant ainsi dans l'Europe de la démocratie.

Je suis heureux, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, de pouvoir vivre et partager ces instants avec vous en ayant le sentiment d'accomplir une œuvre importante, non seulement pour nos compatriotes et tous ceux qui vivent sur la terre monégasque, mais aussi pour les générations futures auxquelles nous léguerons cet héritage démocratique comme un acquis.

C'est ainsi, en œuvrant pour une Principauté toujours plus respectueuse des droits humains, de l'Etat de droit et de la démocratie que nous apportons notre pierre à l'édifice d'un monde meilleur.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GARDETTO.

La parole est à présent au Président de la Commission de Législation.

Monsieur Jean-Pierre LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention se limite à la divergence d'interprétation qu'a relevée M. GARDETTO tout à l'heure entre lui-même et le Gouvernement en ce qui concerne la motivation des mesures de refoulement.

Comme tout le monde le sait, nous sommes en train de travailler sur le projet de loi sur la motivation des actes administratifs. Puisque beaucoup de choses sont liées, je voudrais que le Gouvernement fasse une réflexion supplémentaire sur ce problème de la motivation des mesures de refoulement, parce que si j'ai bien compris l'intervention du Ministre, la pratique actuelle de non motivation va se continuer. Si vous me démentez, parfait, j'en prendrai acte, mais dans la mesure où nous n'avons pas encore terminé l'étude de ce texte sur la motivation

des actes administratifs, je précise que ces textes sont élaborés pour leur utilité, bien sûr, en elle-même, mais aussi pour leur conformité à la Convention européenne. Donc, je voudrais être sûr que le texte qui sera voté par nous soit bien conforme, cela nous éviterait d'éventuels déboires.

M. le Président.- S'il n'y a pas de réaction du Gouvernement, je vais continuer le tour de parole.

La parole est à présent à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Excellence, Messieurs les Conseillers, chers Collègues,

En l'an 2000, le Conseil de l'Europe a célébré le 50^{ème} anniversaire de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales que la Principauté s'est engagée à signer et à ratifier lors de son adhésion, le 5 octobre 2004.

Ce qui émerge avec le plus d'acuité de cette Convention, c'est l'aspect philosophique : c'est partager avec 800 millions de personnes, de 46 pays différents, des valeurs telles que la protection des droits de l'homme, la prééminence du droit et de la démocratie.

Voter cette loi, cela veut dire que nous sommes persuadés que l'être humain doit demeurer le centre et le but de tout système social ou politique, et ne jamais être considéré comme un moyen.

Quant à la possibilité, une fois toutes les juridictions nationales épuisées, si besoin était, de requérir devant la Cour européenne, elle marque une avancée considérable dans la défense des droits de tout citoyen, fut-il membre d'un très petit pays.

Je voterai donc cette loi.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

Nous écoutons à présent le Vice-Président Claude BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un moment qui me paraît à la fois exceptionnel et banal. Exceptionnel car si ce vote avait été si évident plus tôt, cette loi aurait déjà été votée et il est important que les pays membres du Conseil de l'Europe sachent que cette loi est aujourd'hui votée. Banal car, comme cela peut être vérifié en lisant dans le rapport, je cite : « la série des droits et des interdictions », il apparaît évident que les droits de l'homme sont respectés dans ce

pays. En regardant la télévision, chaque jour, nous constatons qu'il y a suffisamment matière, que dans la plupart des pays modernes, membres du Conseil de l'Europe, malheureusement, des transgressions au respect du droit de l'homme surviennent et qu'en ce sens, Monaco n'a pas à recevoir de leçon de quiconque.

Ce vote dénote donc, tout en respectant les spécificités monégasques, la volonté de valider des principes et des valeurs auxquels nous adhérons pleinement.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie.

S'il n'y a plus d'intervention de la part des Conseillers Nationaux, Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement apporter une précision pour répondre à la fois à M. GARDETTO et également à M. LICARI. Ce que nous avons voulu dire, c'est que, aujourd'hui, le Conseil de l'Europe n'exige pas de nous un texte particulier supplémentaire concernant les mesures d'éloignement. Cependant, nous allons, dans le cadre de la modification des actes administratifs, en l'article 1, prévoir en législation interne que les mesures de police et de sanctions administratives seront motivées. Mais ce n'est pas pour le Conseil de l'Europe que nous le faisons, c'est pour aller plus loin dans notre législation interne. Par contre, le refus de visa, comme dans tous les pays, n'a pas à être motivé, c'est un droit international, il y aura cette exception qui restera.

M. le Président.- Nous allons écouter la réaction de Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis qu'à demi rassuré puisque l'article 5 pose une exception à cette règle disant : « La motivation des actes énoncés à l'article premier n'est pas requise lorsque des raisons de sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat s'y opposent. » Or, lorsqu'on refoule quelqu'un c'est *a priori* pour des raisons de sécurité, donc je ne suis pas certain que la mesure sera motivée.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Vous devriez au contraire être rassuré puisque c'est quand la sécurité de l'Etat est en cause et qu'en plus cette notion est soumise à

l'appréciation du Juge ; on peut prendre les mesures adaptées, sous le contrôle du Juge s'il y a contestation.

M. Jean-Pierre LICARI.- Oui, mais les mesures adaptées n'excluent pas la motivation, c'est tout l'objet du débat.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur souhaite apporter des précisions.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais répondre à Me LICARI que, s'agissant du Département de l'Intérieur, lorsqu'on a préparé le projet de loi, il était bien évident que les mesures de refoulement seraient, après le vote de la loi, motivées, ce qui aura pour effet de limiter considérablement le nombre. Ce pari a été pris et ces mesures seront motivées.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention dans le cadre de ce débat général, permettez-moi de saluer en quelques mots le vote de ratification qui va avoir lieu dans quelques instants. Après son adhésion au Conseil de l'Europe, le 5 octobre 2004, la Principauté franchit aujourd'hui une nouvelle étape importante et symbolique dont il n'échappe à personne qu'elle renforce encore son statut d'Etat de droit et son image internationale. Tous les Monégasques s'en réjouiront.

J'invite Madame la Secrétaire Générale à donner lecture de l'article unique de ce projet de loi qui ne comporte pas d'amendement.

Le Directeur Général.-

B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 – DELEGUE

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	205.000
315.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	10.000
315.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>50.000</u>
	+	<u>265.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre?

Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

La Secrétaire Générale.-

ARTICLE UNIQUE

Est approuvée, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 2°, de la Constitution, la ratification de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, ouverte à la signature le 4 novembre 1950 et telle qu'amendée par le Protocole n° 11, ainsi que des Protocoles additionnels n° 4 ouvert à la signature le 16 septembre 1963, n° 6 ouvert à la signature le 28 avril 1983, n° 7 ouvert à la signature le 22 novembre 1984 et n° 13 ouvert à la signature le 3 mai 2002.

M. le Président.- Je mets cet article unique aux voix.

Avis contraires ? Avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article unique et, par conséquent, la loi soumise à l'examen de l'Assemblée ce soir, sont adoptés à l'unanimité.

(Adopté).

II.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005 SUITE

M. le Président.- Nous reprenons maintenant l'examen du Budget Rectificatif 2005, là où nous en étions restés hier soir, c'est-à-dire au chapitre concernant le « Département des Relations Extérieures ».

Je donne immédiatement la parole à Monsieur le Directeur Général pour la lecture du chapitre 15.

Une intervention pour exprimer ma satisfaction puisque Monaco va ratifier le protocole de Kyoto, mais j'aimerais que cette ratification ne se fasse pas en catimini, par le biais de l'inscription d'une ligne budgétaire supplémentaire au Budget 2006.

Il faut que cette ratification, voulue par Notre Souverain, soit visible, puisqu'elle participe de l'image de

la Principauté à l'étranger, et quelle meilleure image pouvons-nous donner qu'un accord officiel et solennel entre le Gouvernement et l'Assemblée sur la ratification de ce protocole ?

C'est pourquoi je souhaite qu'un projet de loi soit déposé pour permettre à Monaco de ratifier ce protocole et d'entrer dans la grande famille des nations qui ont mis la défense de l'environnement au rang de leurs priorités.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, pouvez-vous nous confirmer, en séance publique, qu'il y aura bien un projet de loi de ratification soumis au vote de notre Assemblée pour le Protocole de Kyoto ?

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je le confirme, il sera d'ailleurs déposé dans les tous prochains jours. Le Gouvernement en a déjà délibéré et actuellement, le projet de loi est soumis à la validation du Prince Souverain.

M. le Président.- Nous vous remercions pour cette confirmation qui correspond à une demande du Conseil National ; nous avons eu l'occasion de vous l'exprimer en séance privée et qui donnera, comme l'a dit notre Collègue BORDERO, toute la publicité nécessaire et l'importance souhaitée, par le débat public, en cette enceinte, à cette ratification.

Sur le Département des Relations Extérieures, y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... + 4.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 40.000

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président.

Je voulais faire écho aux propos tenus par mon Collègue Alexandre BORDERO. Je suis pleinement satisfait par la déclaration de M. le Ministre d'Etat puisque, rappelons-le, l'article 14 de la Constitution prévoit que « Les traités ou accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une charge budgétaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination n'est pas prévue par la loi de Budget doivent faire l'objet d'une loi spécifique de ratification ». Donc, j'ai bien noté que ça sera le cas, vous m'en voyez satisfait.

M. le Président.- Merci.

Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage ce que viennent de dire mes deux Collègues et là aussi, ce nouveau Département des Relations Extérieures est amené à grandir, ce dont je me réjouis, car cela va de paire avec le changement de l'image de la Principauté.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

320.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION	-	3.000
320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	53.200
	+	<u>10.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Jacques RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur une promesse – nous avons beaucoup parlé d'engagements, ces derniers temps – qui avait été faite par le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, à l'époque en charge pour la santé, et qui concernait la création d'un comité de pilotage de la T2A. Je remonte à deux ans en arrière au moment du vote du Budget Primitif ; c'était l'époque de l'apparition d'un nouveau système de facturation en matière de santé qui nous arrivait de France et, entre-temps, on le sait, beaucoup de péripéties ont eu lieu dans le pays voisin dans ce domaine, nous en subissons un petit peu les contrecoups et l'établissement de ce nouveau système ne va pas sans difficulté.

Un an plus tard, j'ai demandé à nouveau confirmation de l'accord de principe qui avait été donné, il y a deux ans, sur la création de ce comité de pilotage, il s'agissait d'un comité de pilotage qui devait être composé de Membres du Gouvernement, du Conseil National, du Conseil de l'Ordre des Médecins et encore d'autres acteurs de la santé.

Il n'y a jamais eu d'opposition formelle, il y a même eu donc cet engagement qui a été à nouveau reconduit. A l'heure actuelle, ce comité de pilotage n'a toujours pas été créé. Donc, je m'adresse très directement à Monsieur le Ministre d'Etat pour lui poser deux questions : d'une part, parmi la foule de dossiers qu'il a eu à exhumer, celui-ci qui est un petit dossier, certes – je pense toutefois que ce comité nous serait d'une grande utilité, au vu des errements que l'on constate toujours en matière de politique de santé – est-ce que, Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez été mis au courant de ce dossier et, en tout état de cause, quelle est votre position par rapport à la création de ce que j'appellerai plus volontiers actuellement « un observatoire de la santé », dans la mesure où le terme « comité de pilotage », dans un sens extrêmement restrictif, concerne exclusivement l'accompagnement de la restructuration hospitalière ? Le terme de « comité de pilotage » a été entre temps utilisé par l'administration hospitalière et vous savez qu'on a créé un comité de pilotage mais dans un cadre restreint.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons donc la réponse de M. le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je dois vous avouer que ce dossier ne m'est pas encore parvenu. Ceci dit, s'il s'agit de créer un observatoire de la santé, c'est une ambition plus large. Mais je vais demander à M. RAVERA qui est maintenant en charge du nouveau Département qui comporte la santé de dire si, lui, est au courant.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ecoutez, c'est un dossier qui doit se relier à la nouvelle tarification à l'activité. Effectivement, il était question que cette tarification à l'activité intervienne au 1^{er} janvier 2006, les dernières informations que nous avons du côté français, nous laissent penser que ce sera plus tôt au 1^{er} janvier 2007, et encore, ce n'est pas sûr.

Ce comité de pilotage, je dois dire que je n'en suis pas tout à fait informé, mais s'il doit y avoir un comité de pilotage pour permettre à notre centre hospitalier d'aborder dans de bonnes conditions – et il faudra le faire sûrement – cette tarification à l'activité qui va quelque peu bouleverser les méthodes de gestion et de fonctionnement de notre Etablissement public, je pense qu'effectivement, nous pouvons le mettre. Docteur, nous pourrions en parler sans aucun souci.

M. Jacques RIT.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Certes, les retards successifs apparus dans l'Etablissement, du système T2A/CCAM dans le pays voisin nous ont donné un petit peu d'air, mais courir trop longtemps sur son aire n'est pas non plus une bonne chose. Nous pourrions bénéficier de ce temps supplémentaire qui nous est donné pour nous préparer plus précisément et plus sérieusement à l'avenir.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, c'est votre premier Budget ; nous en sommes au cinquième et nous avons gardé une petite tradition, puisque nous n'avons toujours pas eu satisfaction et donc, c'est le fil rouge législatif et budgétaire régulier que je vais dérouler.

Il s'agit, comme tout le monde le sait, puisque j'ai lu déjà cette demande devant la plupart de mes Collègues et même des Membres du Gouvernement, de demander une présence policière en tenue devant le Collège Charles III...

(Rires ;
Applaudissements).

... on ne rigole pas, s'il vous plaît ! Je précise, pendant la totalité des heures d'ouverture. Cette année, de plus, se pose un problème, c'est l'utilisation, par les véhicules à moteur, de la partie de la chaussée remontante réservée aux enfants : ce sont les cars de la ville de Beausoleil, des véhicules d'urgence, mais aussi malheureusement, les voitures personnelles ou les motos et cela pose de véritables problèmes. De manière humoristique, Monsieur le Ministre, j'espère que l'épidémie de grippe aviaire ne vous empêchera pas de mettre en fonction un fonctionnaire de Police à la sortie de Collège Charles III en permanence, durant les heures d'ouverture aux élèves du Collège.

J'espère donc que le contact de nos jeunes « oisillons » avec nos policiers n'est pas un frein à la couverture et à la protection de notre « basse-cour ». Loin de couvrir de plumes et de goudron nos canards noirs, il conviendrait de mettre ou de remettre nos chérubins zélés dans un nid douillet et sécurisé.

Monsieur le Ministre, laissez sortir du poulailler vos fonctionnaires pour qu'ils puissent couvrir de leurs ailes nos jeunes poussins ! Il ne faut pas que nos enfants y perdent des plumes !

(Rires).

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Puisque vous parlez effectivement de plumes, ce sont des plumes qui sont un peu libres, pourquoi voulez-vous les figer devant la porte du Collège Charles III, c'est pour ça, effectivement, que ce que vous appelez des « poulets » vont du haut au bas de la rue. Les conditions ne sont pas statiques, il y a, si ce n'est en permanence, aux entrées et sorties du Collèges deux policiers. Alors, il se peut que certains jours, ces policiers ne soient pas là. Je vous ai adressé, Monsieur ROBILLON,

une lettre assez circonstanciée sur les temps de présence des policiers devant le Collège Charles III ; c'est normalement l'horaire qui est suivi par les agents de police.

Sur le plan de la sécurité de la voie, il est vrai que dans la configuration actuelle, il y a des véhicules qui franchissent, à contresens, cette voie qui normalement était la partie uniquement réservée aux bus de Beausoleil. J'ai demandé au Département de l'Urbanisme et de l'Équipement d'étudier la question pour voir si on pouvait mettre une barrière pour empêcher l'usage et donner la commande de la barrière aux seuls véhicules autorisés à y passer. L'étude est en cours et j'espère, très prochainement, faire en sorte que cette partie de la voie ne soit utilisée que par les bus de Beausoleil. Je crois qu'il y a 4 passages par jour plus les véhicules de pompiers. Si cette mesure peut être rapidement mise en œuvre, elle répondra à votre attente et, surtout, elle apportera un élément de sécurité considérable pour nos jeunes collégiens qui sont de plus en plus nombreux à attendre sur le trottoir qui lui, a été élargi.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je confirme que mes Services étudient le moyen le plus adapté pour interdire une circulation anarchique des véhicules sur cette voie.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas monopoliser la parole, ce n'est pas mon habitude.

Je vous remercie de ces mesures, parce que je pense que c'est vraiment très important. Je regrette encore une fois, et je pense que je vais être obligé de réintervenir au Budget Primitif 2006. En fait, Monsieur le Conseiller, vous nous précisez à chaque fois que c'est pendant les heures de traversées des élèves devant le Collège. Vous avez, effectivement, envoyé une lettre, je cite : « Il convient de préciser que ces horaires ont été établis en concertation avec les deux chefs d'établissements scolaires de façon à assurer une présence permanente lors des entrées et sorties des élèves ». Vous me donnez, effectivement, tous les horaires. J'aurais envie de dire ce que je vous ai déjà dit à plusieurs reprises ; c'est qu'en fait, nous souhaitons, le Conseil National, les parents d'élèves, les enseignants avoir une présence policière permanente, je dis bien pendant les heures d'ouverture. J'ai bien compris que c'était les chefs d'établissements et

vos services qui se sont mis d'accord, nous souhaitons, nous, avoir une présence policière en tenue élargie durant ces ouvertures.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

M. DESLANDES a pris note. Nous vous demandons d'y réfléchir pour nous apporter une réponse positive.

Y a-t-il d'autres interventions au titre du Département de l'Intérieur ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	105.000
321.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>48.400</u>
	+	<u>153.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE – DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	100.000
322.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	26.000
322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	<u>90.000</u>
	+	<u>16.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur,

Depuis 3 ans, le chapitre concernant la Sûreté Publique occasionne entre nous des échanges plutôt tendus. Cette année, je souhaite vous faire part de ma satisfaction en constatant que ces échanges ont permis d'obtenir des avancées très importantes.

D'une part, elles concernent l'avancement de certains fonctionnaires de police Monégasques dont les déroulements de carrière avaient été mis entre parenthèses depuis de nombreuses années et, d'autre

part, elles ont permis la création de 4 postes pour les personnels administratifs de la police monégasque : 2 postes de chef de bureau et 2 postes de technicien de police scientifique.

Au-delà des demandes aujourd'hui ciblées sur quelques personnes, ces avancées concerneront désormais les déroulements de carrière de tous les personnels Monégasques de la Sûreté Publique. Ces changements, accompagnés de l'arrivée de nouveaux commissaires à la tête des divisions de police urbaine, judiciaire et administrative, ont visiblement contribué à détendre l'atmosphère et favoriser la communication interne. Néanmoins, tout ceci n'est qu'une étape et je reviendrai vers vous avec d'autres propositions en vue, toujours et pour seul but d'améliorer l'excellence de notre police et d'amener peu à peu la prise en compte de la révision de Traité de 1930.

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

Tout le Conseil National s'associe à vos propos et se réjouit parce que cela fait 2 ans que sur ces deux points nous demandons des avancées au Gouvernement ; elles ont été obtenues ces dernières semaines : la promotion des nationaux dans la Sûreté Publique, au plus haut niveau que leurs compétences et leurs diplômes leur permettent d'espérer, ainsi qu'un meilleur déroulement de carrière pour les administratifs de la Sûreté Publique, qui étaient un peu jusqu'ici les parents pauvres de ce service, pour donner aussi envie à ceux qui font bien leur travail, d'y demeurer, d'y faire carrière, dans l'intérêt de l'organisation de notre police.

Donc, nous partageons tous votre satisfaction.

La parole est à présent à Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux tout simplement rebondir sur les propos de M. SPILLOTIS-SAQUET puisque, moi aussi, j'ai eu l'occasion au cours des débats budgétaires qui ont précédé d'appeler vivement l'attention du Gouvernement sur la situation des Monégasques au sein de la Sûreté Publique.

De nombreuses avancées ont pu être enregistrées, il faut le reconnaître. Je le reconnais, je remercie le Gouvernement de nous avoir entendu. Nous avons pu

remarquer une évolution positive, effectivement, tant en ce qui concerne les promotions intervenues pour les personnels monégasques qui sont sur le terrain – les inspecteurs, les personnels actifs, etc... – qu'en ce qui concerne le personnel administratif. Tout cela va dans le bon sens et il faut absolument garder cet élan et continuer dans cette direction ; il ne faut pas qu'on s'arrête en route, Monsieur le Conseiller, je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde.

M. le Président.- Et pensons à un point capital pour l'avenir, Monsieur le Conseiller, c'est assurer la relève au plus haut niveau, c'est-à-dire à celui des Commissaires, par des personnes de nationalité monégasque. Il y a des possibilités dans l'organigramme pour permettre des déroulements de carrières au plus haut niveau de la police à des nationaux, c'est un point sensible, dont nous aurons bien sûr à reparler.

Nous sommes au chapitre 22. Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 23 – THEATRE DE LA CONDAMNIE

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	<u>15.000</u>
------------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 24 – THEATRE DE LA CONDAMNIE

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	20.000
324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>50.000</u>
	+	<u>30.000</u>

M. le Président.- La parole est à notre Collègue Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

L'année dernière, nous avons mis en place, après une longue gestation, l'annuaire des artistes de Monaco qui permet de faire connaître toute l'activité culturelle de la Principauté, qu'elle soit institutionnelle ou amateur. Tout au long de l'année, avec tous mes Collègues, à l'international, nous avons pu porter cet ouvrage, qui, dans tous les pays où nous l'avons apporté, a eu un accueil plus que chaleureux. Nous avons même donné l'idée à d'autres pays de faire ce genre de travail. Lors de la préparation et de la mise en forme, nous avons déjà anticipé le futur en faisant un travail qui puisse être mis sur un site Internet. J'aimerais savoir où en est la réflexion du Gouvernement à ce sujet.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Sur le passage de l'annuaire, forme papier, sur la forme numérique sur un site Internet, le projet n'est toujours pas avancé. Nous attendions de savoir quel était l'accueil de l'annuaire et vous venez de nous dire que l'accueil est grand. Je crois qu'en matière d'accès à Internet et des données à mettre sur Internet,

concernant Monaco, nous avons plein de projets ; hier, nous parlions de LégiMonaco, aujourd'hui, nous parlons de l'annuaire des artistes, et je crois qu'il faut qu'il y ait une réflexion au sein du Gouvernement pour voir toute information qui pourrait être mise sur le site à l'attention du plus grand nombre.

M. le Président.- Merci.

Nous sommes évidemment favorables à ce passage sur Internet. Mme la Présidente de la Commission de la Culture avait déjà eu l'occasion de le dire lors de la sortie de l'annuaire. L'étape suivante, c'est bien ce qu'a dit Bernard MARQUET, le passage sur Internet de l'annuaire. Il faudra se donner un calendrier, pour y arriver. Nous avons pensé que peut-être au bout d'une année d'édition... Nous approchons.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	30.000
326.060 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	7.600
	-	<u>22.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	<u>250.000</u>
------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Monsieur GARDETTO a la parole.

Monsieur le Ministre,

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais intervenir sur le chapitre de l'Education Nationale. En fait, mon intervention pourrait se placer aussi bien sur ce chapitre que sur le chapitre du Domaine international.

Dans le cadre des questions qui ont été adressées au Gouvernement, nous avons attiré votre attention sur la volonté du Conseil National d'intégrer, dans les programmes de l'Education Nationale, une éducation et une sensibilisation des jeunes aux droits de l'homme.

Il ressort de la réponse du Gouvernement que le programme d'instruction civique aborde en partie

seulement ces thèmes, sans toutefois leur accorder une priorité suffisante ni un caractère systématique.

Le Conseil de l'Europe a développé un programme structuré sur l'Education à la Citoyenneté Démocratique et l'a renforcé en faisant de l'année 2005 l'année de la citoyenneté par l'éducation. Le Comité des Ministres a d'ailleurs adressé à cet égard une recommandation aux Etats Membres, la recommandation 2002 (12) qui définit les lignes directrices de l'éducation à la citoyenneté démocratique.

Le but est d'inculquer aux jeunes les valeurs, les connaissances et les attitudes nécessaires à la vie dans des sociétés multiculturelles, respectueuses des différences et soucieuses de leur environnement pour devenir des citoyens, apprendre à les développer et à les transmettre aux autres.

A cet effet, il a été recommandé aux Etats Membres de « mettre en œuvre des méthodes et des pédagogies qui visent à apprendre à vivre ensemble dans une société démocratique et à lutter contre le nationalisme agressif, le racisme et l'intolérance, à éliminer les extrémismes et les phénomènes de violences ».

Parmi les compétences clés que nos jeunes doivent acquérir, on peut citer :

- résoudre les conflits de manière non violente,
- argumenter et défendre son point de vue,
- entendre, comprendre et interpréter les arguments des autres,
- reconnaître et accepter les différences,
- faire des choix, considérer des alternatives et les soumettre à une analyse éthique,
- assumer des responsabilités partagées,
- établir avec les autres des relations constructives et non agressives,
- développer l'esprit critique concernant l'information, les modèles de pensée, les conceptions philosophiques, religieuses, sociales, politiques et culturelles, tout en sachant rester ferme sur les valeurs et les principes fondamentaux des droits de l'homme, de la démocratie, de l'Etat de Droit.

Ces objectifs peuvent être atteints par l'élaboration de projets, l'organisation de conférences, d'activités, d'échanges, de visites et par un encouragement à la recherche, à la réflexion personnelle et à la prise d'initiatives, qui favorisent un climat de tolérance et le respect de la diversité culturelle et religieuse.

Bien évidemment, la formation des enseignants est une condition indispensable pour la réussite de cette action éducative.

Ainsi, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de veiller à ce qu'une place et une attention plus grandes soient réservées à l'éducation des jeunes à la démocratie, aux droits de l'homme et à la tolérance dans les établissements d'enseignement monégasques.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GARDETTO.

M. le Ministre d'Etat.- Nous en prenons note.

M. le Président.- Le Gouvernement a pris note de votre demande.

La parole est à présent à Monsieur Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur,

Chaque année, à la même époque, c'est-à-dire à la rentrée scolaire, la Direction de l'Education Nationale est confrontée à un problème récurrent : celui touchant les personnels contractuels que vous utilisez pour remplacer les titulaires de l'Education Nationale qui sont absents, soit suite à une maladie ou, pour les femmes, suite à une maternité. La politique que vous prônez dans l'Education Nationale est l'excellence. Vous désirez retrouver dans les enseignants une qualité parfaite et vous partez du principe que la possession uniquement des concours d'agrégation, CAPES ou CAPET pour les techniques, doivent être requis pour pouvoir enseigner. Le recrutement de ces personnels vous pose un double problème : ils n'ont pas les titres requis et la politique menée par l'Education Nationale est d'embaucher systématiquement des non Monégasques sous le prétexte que l'on peut les remercier quand on veut. C'est pourquoi vous engagez des non-monégasques comme suppléants. Le problème, c'est qu'il arrive que des Monégasques non titulaires de ces titres possèdent un bagage universitaire supérieur à ceux des personnels suppléants que vous avez engagés. Face à une démarche insistante du Conseil National, des efforts ont été entrepris par vos Services pour tenter de résoudre cette situation. En particulier, un Monégasque ayant été admis aux épreuves écrites du CAPES se voit offrir un poste d'enseignant pendant 5 années, avec obligation, pendant cette période, de réussir le concours écrit + oral. Mais, malheureusement, si le Monégasque ne réussit pas son concours, à la fin de ces 5 années, vous ne savez pas quoi en faire, et là, vous n'avez *a priori* pas de réponse. Le problème reste entier.

Je considère que vous devez trouver à cette situation qui touche beaucoup de nos compatriotes, une solution durable qui permette à la fois de respecter l'excellence que vous recherchez mais aussi la priorité d'emploi pour les nationaux à diplômes équivalents.

Je voudrais donc que le Gouvernement étudie la proposition suivante : pourquoi ne pas créer un corps intermédiaire qui ne s'adresserait qu'aux Monégasques, ce que j'appelle dans mon jargon les bi-admissibles au CAPES ?

Dans la hiérarchie des diplômes que l'on demande, je voudrais rappeler qu'il existe les agrégés, les bi-admissibles à l'agrégation, les titulaires du CAPES, puis ceux de la maîtrise ou de la licence.

Je pense que les Monégasques qui auraient réussi deux années l'écrit du concours CAPES pourraient intégrer un corps spécifiquement monégasque et se verraient proposer un poste dans l'enseignement avec inspection dans la première année. Je pense que vos Services pourraient étudier d'une manière très approfondie cette proposition et me faire part de votre sentiment sur ce sujet très sensible au Budget Primitif 2006.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Sur ce sujet des contractuels et des enseignants monégasques, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé, Monsieur le Conseiller National, mais je suis tout à fait pour la préférence donnée à l'emploi des Monégasques et M. le Conseiller pour l'Intérieur pourra parler des efforts qui ont été entrepris, cette année notamment, au niveau du recrutement des suppléants ; par contre, je ne vous suis pas sur l'idée de créer un corps qui n'exigerait pas les mêmes diplômes, ce n'est pas possible, ce serait quelque part sacrifier à la facilité pour l'avenir de nos enfants. Donc, je pense qu'il faut une exigence de qualité et je crois qu'il faut une exigence de diplômes.

Ceci dit, au sujet des mesures s'agissant des remplaçants, des choses ont été faites qui vont dans le sens que vous souhaitez.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je vous en prie.

Je demanderai ensuite l'avis de Mme la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du Conseil National.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, l'excellence que nous poursuivons tous en matière d'éducation exige que l'Education Nationale puisse mettre devant les élèves, en les Collèges et au Lycée, en face de chaque classe, des professeurs agrégés ou certifiés, c'est la règle. D'ailleurs, je rends hommage, parce qu'on parle peu d'eux, aux 63 professeurs Monégasques agrégés et certifiés.

Maintenant, au moment de la rentrée scolaire, il y a de temps en temps des professeurs certifiés ou agrégés qui manquent et on les remplace par des suppléants. Je comprends très bien que pour ces simples suppléances, c'est-à-dire suppléance d'un poste qui n'est pas tenu pendant une année scolaire par un capésien ou par un agrégé mais donc par un suppléant, la préférence nationale puisse s'exercer à diplôme égal. Ce que je ne souhaite pas, c'est que ceux qui n'ont pas passé le CAPES ou qui ne s'en sont pas donnés les moyens, tentent par la voie des suppléances de se faire, à terme, intégrer dans l'Education Nationale, tels quels ; c'est la raison pour laquelle, comme je vous l'ai annoncé l'an dernier, depuis cette année, a été mise en place ce que j'appelle « l'école de la seconde chance » – puisque ce sont des gens qui n'ont pas passé, généralement, le CAPES à la suite de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres – d'avoir une formation de préparation à l'écrit et cette année, elle existe et une préparation à l'oral pour passer le CAPES dans les meilleures conditions.

Vous posez la question : « que faire de quelqu'un qui a échoué ? ». Je ne sais pas mais quelqu'un qui a échoué ses études de médecine, on n'en fera pas un médecin. Je ne vois pas pourquoi, dans l'Education Nationale, on accepterait que des gens qui ne passent pas des diplômes requis puissent faire le même travail que ceux qui ont passé les examens. Alors, on peut, comme je m'y étais engagé, faire en sorte de les y aider, de les accompagner, mais ce serait quand même difficile d'aller au-delà car la dérive, vous l'avez indiquée vous-même, c'est de créer un nouveau corps intermédiaire pour recycler des gens qui n'ont pas suivi le cursus normal.

Alors, pour ma part, je partage tout à fait la position du Ministre d'Etat : l'excellence demande l'effort et l'effort peut être accompagné, c'est ce que, cette année, nous faisons pour la première fois, écrit et oral ; nous en verrons le résultat, mais j'espère effectivement que ceux qui préparent le CAPES dans le cadre de cette « école de la seconde chance » en prennent tous les moyens.

M. le Président.- Je vais me tourner vers d'autres Conseillers Nationaux qui ont demandé la parole.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit, hier, que vous préférez l'action et qu'il fallait juger devant les faits. Je sais, ici, ce n'est pas le lieu de citer des personnes, je ne le ferai pas, mais je tiens à votre disposition une liste qui argumentera et prouvera mon propos.

En effet, actuellement, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ne respecte pas la priorité d'emploi aux Monégasques et sa politique de recrutement n'engage pas les jeunes diplômés monégasques à se tourner vers l'enseignement.

Elle ne respecte pas la priorité d'embauche réservée aux Monégasques et de surcroît, elle embauche des Français ayant des diplômes inférieurs à ceux des Monégasques. C'est vrai dans le cas de suppléances, mais il y a des cas... Je tiens la liste à votre disposition, je vous la remettrai tout à l'heure.

Par cette politique négative de recrutement, la qualité de l'enseignement, si chère à nous tous et à M. le Conseiller pour l'Intérieur, est pénalisée. En effet, ces pratiques révèlent un système particulièrement vicieux qui fait que l'on engage, pour de très courtes durées, des jeunes Français pour la plupart, qui n'ont pas d'expérience, qui restent ici un an, voire deux, puisque ce sont des contrats à durée non renouvelée, et donc nos élèves indirectement, subissent non seulement de plein fouet l'inexpérience de ces gens-là, mais en plus leurs diplômes pas forcément adaptés. Donc, autant je partage le point de vue de votre Gouvernement sur la nécessaire qualité des enseignants et des enseignants titulaires, autant je pense qu'il faut être logique et suivre la même voie pour les suppléants.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Madame la Présidente BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

J'appuierai effectivement les propos que vient de tenir M. CUCCHI. J'ajouterai également 2 ou 3 points à ce qui vient déjà d'être évoqué.

Je compléterai l'intervention en parlant de conjoints de Monégasques qui, cette année, ont vu leur contrat se terminer au profit de personnes qui sont arrivées en Principauté sans aucune expérience en matière d'enseignement qui ne sortent pas d'un milieu professoral, qui se retrouvent tous les matins devant des classes, et qui sont vraiment en très grande difficulté aujourd'hui. Pour la plupart de ces personnes, je ne puis

utiliser le mot d'enseignant, puisque certains viennent de milieux professionnels directs et non pas de l'enseignement. Ils se trouvent être maintenant, au mois de novembre, devant des classes en véritable difficulté, ne leur dispensant pas le programme qui doit être suivi.

Je ne vois pas pourquoi on met fin à des contrats de Monégasques, de conjoints de Monégasques au profit de personnes qui n'arrivent pas d'un milieu professoral.

Je voulais également confirmer ce que M. CUCCHI a déjà dit. Je tiens à le dire en séance publique : les personnes que l'on emploie sous contrat d'un an – puisque ce sont, pour la plupart, des Français qui ne sont pas diplômés – ces personnes sont corvéables à souhait, c'est-à-dire qu'elles ont tellement peur, à la fin de l'année, de voir leur contrat non renouvelé, qu'on leur fait faire tout et n'importe quoi dans le courant de l'année ; je ne détaillerai pas là mes propos parce que cela reviendrait à parler de discipline et de personnes directement concernées.

Je voudrais évoquer aussi que l'on ne donne pas la possibilité aux Monégasques et aux conjoints de Monégasques de s'inscrire à des concours internes. Pour être inscrit à ce type d'examens, il faut avoir des heures de suppléance ou des heures d'enseignement. Donc, ces personnes, on les voit se présenter à des diplômes externes. Je tiens à souligner, pour ceux qui ne connaissent pas l'enseignement, que ces diplômes sont nettement plus difficiles à passer, à réussir. On est au niveau d'un effet pervers du système, c'est-à-dire qu'on est soumis aux quotas français. Alors, évidemment, lorsqu'il y a pénurie de personnel enseignant, il est facile de réussir un diplôme, mais quand, dans un type d'enseignement donné, on se retrouve à avoir « x » fonctionnaires déjà en place, cela devient nettement plus difficile.

Je dois dire aussi, et là, j'irai dans le sens de M. le Conseiller, que depuis cette année, enfin, on voit une lueur d'espoir au niveau de l'Education Nationale ; depuis le mois de septembre, je vois s'ouvrir des perspectives en matière d'éducation. Depuis le mois de septembre, un dialogue s'est instauré entre M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Auparavant j'ai eu la possibilité de rencontrer M. le Ministre d'Etat pour évoquer tous les problèmes rencontrés depuis 3 ans au niveau de l'Education Nationale. Je ne reviendrai pas sur ce que mes Collègues ont déjà dit.

Enfin une lueur d'espoir dans ce milieu viscéralement fermé, totalement opposé à une quelconque avancée, totalement opposé à une seule brèche de dialogue ! J'espère, Monsieur le Conseiller, que nos rendez-vous mensuels réguliers nous permettront de travailler à

« dossiers ouverts » afin d'aboutir, sur chaque problème, à un consensus.

Monsieur le Président, si vous permettez, une dernière chose pour finir : c'est ma désapprobation quant au niveau de recrutement des surveillants. En effet, pour obtenir un poste de surveillant, la règle est la suivante : la personne doit avoir suivi au moins deux années dans un cursus universitaire. Or, ce n'est pas le cas cette année dans certaines écoles. Alors là aussi, Monsieur le Conseiller, notre prochain débat, c'est-à-dire dans moins d'un mois maintenant, portera là-dessus. Je tiens à votre disposition une liste de personnes qui ont été engagées cette année et qui ont un an d'université uniquement.

Je vous remercie et excusez-moi du dépassement.

M. le Président.- On peut le comprendre une fois dans la soirée pour un sujet qui touche votre Commission.

Vous m'avez tenu au courant, vous avez suivi avec beaucoup d'énergie – et je vous en remercie pour le Conseil National – ce dossier qui a été rappelé par nos Collègues qui ont pris la parole précédemment ; nous avons constaté, pour la deuxième année consécutive au moins, et M. le Conseiller pour l'Intérieur s'était déjà engagé l'an dernier à ce que cela ne se renouvelle pas, la fin de contrats pour des Monégasques enseignants, remplacés par des personnes de nationalité étrangère qui ont des diplômes inférieurs ou équivalents, ce qui est effectivement contraire aux règles en vigueur en Principauté. Vous êtes intervenue, vous avez rencontré M. le Ministre d'Etat, le Conseiller pour l'Intérieur, vous m'avez fait part d'un certain nombre d'évolutions positives. Je voudrais, ce soir, savoir où nous en sommes vraiment puisque c'est vous qui suivez les dossiers des personnes concernées et il y en a un certain nombre. Où en est-on vraiment ? J'avais cru comprendre que, suite à l'intervention vigoureuse du Conseil National, un certain nombre de prioritaires allaient voir leurs droits respectés. Où en est-on ce soir ? Je crois que c'est important que tout le monde le sache.

Madame BOCCONE-PAGÈS, s'il vous plaît.

Mme BRIGITTE BOCCONE-PAGÈS.- Nous parlons de la même liste qu'évoquait mon Collègue Jean-Michel CUCCHI tout à l'heure et, effectivement, nous avons recensé, c'est pour cela que nous avons alerté tout le monde, à la rentrée de septembre, une vingtaine de personnes alors qu'au début, il s'agissait de trente personnes. Il est évident que nous avons écarté dix cas qui n'étaient pas concernés. Nous avons évoqué avec M. le Conseiller pour l'Intérieur chacun de ces cas, nous avons vu le déroulement, nous avons eu un dialogue constructif sur chacun des cas. Pour le moment,

Monsieur le Conseiller, ce ne sont que des paroles. J'espère que ces paroles vont se transformer en actes, c'est-à-dire que nous avons parlé de personnes monégasques qui allaient être embauchées, notamment à la rentrée de janvier, deux personnes à qui l'on pourrait trouver un poste de suppléance ; ce ne sont que des paroles, j'attends les actes et à ce moment-là, j'interviendrai au Budget Primitif.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je peux vous dire que tout le Conseil National est extrêmement sensible à ce qui n'est pas une demande extravagante : il s'agit de permettre à des contractuels de nationalité monégasque ou conjoints de Monégasques de conserver un poste. Si leurs compétences ne sont pas en cause – car nous pouvons aussi comprendre, parfois, qu'il y ait une personne qui n'ait pas la compétence requise, mais cela faut-il encore l'évaluer de manière objective et en général, pour évaluer un enseignant, on fait appel à un inspecteur impartial – en dehors donc de cas avérés d'incompétence – mais on ne me fera pas croire que vingt prioritaires sont tous incompétents au niveau des postes de contractuels – nous, nous ne pouvons pas admettre, car c'est contraire à tous les principes de ce pays, qu'on mette fin à un contrat de Monégasque enseignant, qui a correctement fait son travail l'année précédente, qui n'a pas le CAPES mais une licence ou une maîtrise, pour le remplacer par un non-Monégasque, une personne arrivant de l'extérieur de la Principauté, ayant une licence. Ça, je ne comprends pas. Je croyais que les choses étaient sur la bonne voie grâce à votre dialogue continu avec la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, j'entends ce soir qu'entre la parole et les actes, il semble qu'il y ait encore un fossé. Je vous demande, Monsieur le Conseiller, de tenir les engagements que vous avez pris devant nous et de respecter, à compétences et à diplômes équivalents, la priorité pour les Monégasques, les conjoints et les prioritaires, c'est-à-dire les résidents de la Principauté.

Monsieur DESLANDES souhaite s'exprimer. Je reviendrai ensuite vers M. CELLARIO et Mme BOCCONE-PAGÈS.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais rappeler rapidement l'historique. L'an dernier, je m'étais engagé, effectivement, à faire en sorte qu'une nouvelle chance soit donnée à ceux qui n'avaient pas passé le CAPES externe directement comme c'est le cursus le plus normal. C'est en cours et ce nouveau processus sera évalué avec les intéressés pour savoir si ça a fonctionné et avec l'UFM, avec qui on travaille et qui va devoir corriger un certain nombre de devoirs écrits pour les

préparer à l'écrit et organisera des oraux blancs pour les former à l'oral.

Maintenant sur le plan des personnes : au moment de la rentrée scolaire il a été dit dans la presse qu'il y avait une dizaine de personnes de nationalité monégasque qui étaient à la porte de l'Education Nationale. J'ai rencontré Mme BOCCONE-PAGÈS pour lui montrer la liste des cas que je suivais ; je les suivais d'autant plus avant qu'un certain nombre de solutions avaient pu être trouvées dès le mois de juin, d'autres ont pu être améliorées en septembre.

J'avais une liste que je lui ai montrée dans la plus grande transparence – parce que je crois qu'il est plus simple de parler dans ces cas-là, en privé, de cas extrêmement précis – qui comportait 17 personnes de nationalité monégasque et 6 conjoints de Monégasques.

Maintenant, l'autre liste, celle dont M. CUCCHI parle : je veux bien avoir une autre liste, pour comparer nos deux listes et savoir effectivement si ce qu'on vous dit est conforme à ce qu'on me dit. Il suffit de les rassembler. Mais ceci ne peut pas être fait dans une Assemblée, mais comme je l'ai montré à Mme BOCCONE-PAGÈS, j'ai joué dans la plus grande transparence, car c'est la seule façon de connaître la vérité.

Maintenant, certaines personnes que vous approchez, ayant un projet ou vous parlant d'un projet, elles nous disent parfois autre chose, mais il n'y a que dans la vérité que nous pouvons progresser, le but étant de garantir un niveau d'enseignement, d'excellence, but qui est partagé entre le Conseil National et le Gouvernement, comme de donner une chance à ceux qui veulent vraiment y arriver de pouvoir y arriver. Ceux qui n'y arrivent pas : quid ? Mais l'Education Nationale n'a pas forcément pour vocation de retenir toute une carrière des gens qui ne sont qu'en suppléance. Si un jour, il y a un capésien qui arrive, le suppléant ne peut pas rester dans son poste, il faut que les choses soient claires, ce sont des suppléances, ce ne sont pas des contractuels indéterminés de l'Education Nationale.

M. le Président.- Je reviens vers Claude CELLARIO qui a été à l'origine de cette question.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, ce que j'ai voulu dénoncer, c'est une contradiction dans laquelle vous êtes enfermée. Quelle est cette contradiction ? D'un côté, vous dites : « je prône l'excellence, ceux qui enseignent doivent avoir tels diplômes », je suis d'accord avec vous. Mais d'un autre côté, vous êtes enfermée dans le système suivant : lorsqu'un professeur est absent, vous faites

appel à un suppléant. Si vous prenez un Monégasque qui n'a pas les diplômes, vous respectez la priorité d'emploi mais vous ne respectez pas forcément l'excellence, et ce Monégasque-là, vous allez avoir énormément de difficultés à le remercier. Donc, vous prenez un non-monégasque. Le problème qui se pose est que, soit il a des diplômes supérieurs à ce Monégasque, soit il a des diplômes inférieurs et dans tous les cas, vous avez toujours le problème de l'excellence. De plus la personne que vous engagez, peut rester en suppléance pendant 6 mois, mais tout le monde sait très bien que quelque fois, elle reste 2 ans ! Donc, vous êtes en contradiction.

Dans votre dispositif il y a une avancée. Un Monégasque qui réussit l'écrit du CAPES, on lui dit : « vous pouvez enseigner pendant 5 ans ». Mais où est l'excellence, puisqu'il n'a pas le CAPES ? Alors il va le passer pendant 5 ans, mais il ne l'obtient pas ! Donc vous êtes en contradiction une fois de plus. Et au bout de 5 ans, le problème s'aggrave, parce que vous dites : « vous n'avez pas réussi à avoir votre CAPES, vous ne pouvez plus enseigner ». Qu'est-ce que vous en faites ? Voilà ce que j'ai dénoncé. Et là, le Gouvernement, ce soir, est incapable d'apporter une réponse cohérente. Mon dispositif que vous refusez – je ne dis pas que c'est le meilleur – était le suivant : tout Monégasque qui veut enseigner et qui n'a ni le CAPES, ni l'agrégation, peut trouver une place dans l'Education Nationale s'il a réussi deux fois l'écrit du concours, ce qui n'est pas quelque chose de simple. Je ne dis pas que c'est la bonne solution ; si je vous ai proposé ceci, c'est pour dénoncer cette incohérence dans laquelle vous vous trouvez.

C'est ce que je dénonce et j'attends du Gouvernement des réponses claires sur ce problème humain et qui, d'année en année, pourra prendre une grande proportion.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat souhaite s'exprimer.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il n'y a pas du tout d'incohérence dans la position du Gouvernement, Monsieur le Conseiller National. Je voudrais être très clair là-dessus. Premièrement, nous souhaitons l'excellence de l'Education Nationale et pour cela, nous souhaitons avoir le maximum d'enseignants qui aient l'agrégation ou le CAPES et je souhaite que le maximum de Monégasques prépare ce concours pour qu'il y en ait le maximum à pouvoir enseigner à Monaco.

Il y a le problème des suppléances. Soyons très clairs. Il n'y a pas de contradiction ; je dis que mon Administration doit respecter la règle dans ce domaine,

c'est-à-dire, à égalité de diplômes, donner préférence à un Monégasque.

Ce que je ne veux pas, dans votre proposition, c'est créer un corps au rabais. J'estime que nous avons fait une concession pour aider les jeunes Monégasques à préparer le concours en disant : « s'ils ont été admissibles, on leur donne 5 ans » ; mais cela ne veut pas dire qu'ils vont rester toute leur vie, s'ils ne passent pas le concours. Par contre, on encouragera tous les Monégasques qui le veulent à passer le concours et nous souhaitons que nos enfants soient confiés à des enseignants qui ont été reçus au concours ; je ne connais pas encore d'autres critères objectifs meilleurs que le concours. Quant à la pérennité, je ne peux pas l'assurer. Je l'assure 5 ans, pour les admissibles, pour les encourager à repasser le CAPES. L'enseignement, c'est un service public qui doit garder cette excellence, il faut être humain : si au bout de 5 ans, la personne n'a pas pu réussir ses diplômes, on va l'aider à se reconverter dans autre chose, il ne s'agit pas d'en faire un chômeur, mais il n'y a pas un droit à être enseignant, il faut remplir des conditions et ces conditions, je m'engage à ce qu'elles soient appliquées par l'Administration.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, avant de donner la parole à Mme DITLOT qui l'attend, je dois vous dire que cette déclaration va dans le sens attendu par le Conseil National. Oui, à l'excellence. Merci d'ailleurs, car souvent, on vous reproche de ne pas tenir des engagements, mais lorsque le Gouvernement en tient un, il faut le dire avec encore plus de plaisir. Vous avez pour la première fois mis les moyens pour mieux encadrer, soutenir les Monégasques qui font l'effort – et ce n'est pas simple – de préparer ces diplômes, ces concours difficiles, avec des quotas très stricts au niveau français. C'est quelque chose de très positif. Nous l'avons demandé depuis plus d'un an et M. DESLANDES nous l'a confirmé, il y aura des moyens, un encadrement, un suivi de ces enseignants. Bravo, nous sommes d'accord.

Mais alors, pour les 23 dossiers qui sont suivis par Mme la Présidente de la Commission de l'Éducation avec M. le Conseiller pour l'Intérieur, merci Monsieur le Ministre, de faire respecter ce que vous venez de dire par les Services qui vous sont subordonnés.

La parole est maintenant à Madame DITLOT qui n'a pas encore pu s'exprimer.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais ajouter un paramètre que je n'ai pas encore entendu développer. Je reviens sur le concours du CAPES car c'est bien là un concours français, c'est-à-dire

que nos nationaux se trouvent confrontés à une situation extrêmement injuste d'une année sur l'autre. Si l'on prend une matière particulière comme les mathématiques ou comme l'histoire-géographie, le nombre de postes qui pourrait être mis au concours pour les français, par exemple, dans les mathématiques peut passer une année, de 50 à 10 ou si le besoin en est, à 100, l'année suivante. Nos nationaux sont confrontés à cet état de fait. Un élève brillant une année pourra être recalé parce qu'en France, ils n'auront besoin que de 10 professeurs de mathématiques, alors que l'année suivante, il aurait eu toutes ses chances si le concours avait été ouvert à 30 postes. C'est un paramètre dont il faut tenir compte. Cela ne va pas faciliter la réflexion, d'autant que c'est une situation injuste à laquelle nous sommes confrontés.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, cela fait deux ans que nous posons le problème et c'est vrai que la réponse n'est pas simple à trouver.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais relativiser : quand le Recteur de Nice viendra à Monaco, c'est au mois de décembre, je vous inviterai volontiers à le rencontrer pour en parler très correctement. Les Monégasques, la plupart d'entre eux, ne concourent pas au concours français puisqu'ils concourent sur le concours dit étranger et pour être admis au concours étranger, il faut avoir la note équivalente au dernier français. Actuellement, la France a du mal à remplacer tous ses professeurs parce qu'elle ne les trouve pas et chaque année, il arrive effectivement que le jury ne fournit pas tous les postes budgétaires à cause du niveau ; il faut savoir aujourd'hui que l'admissibilité au CAPES se situe, selon les matières, entre 5 et 7. C'est un filtre relativement petit.

Mme Michèle DITLOT.- Vous savez, Monsieur le Conseiller, à un concours on peut mettre la barre où l'on veut selon le nombre de postes que l'on veut pourvoir. Donc, on peut très bien mettre la barre à la note 8 si le nombre de postes est très important ou à 12 s'il est faible.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- La barre est mise très basse faute de qualité de candidats ; ça veut dire que c'est un problème dramatique dont se préoccupe beaucoup, à Paris, l'Éducation Nationale.

Mme Michèle DITLOT.- Donc, cela voudrait dire que chaque année, le nombre d'admis va être de plus en plus grand.

M. Philippe DESLANDES, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Ou la barre de plus en plus basse.

M. le Président.- Je vais donner à présent la parole en priorité à ceux qui ne l'ont pas encore prise.

Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais abonder dans le sens de ce que vient de dire Mme DITLOT.

Je comprends très bien que vous attachiez une grande importance à l'excellence, mais on le sait, par le passé, il y a 20, 30 ans ou plus, à un moment, le CAPES, dans certaines matières, était extrêmement difficile et à cette époque-là, je me souviens avoir eu des camarades qui ont échoué au CAPES mais qui, par la suite, se sont révélés être d'excellents professeurs. Le CAPES, ce n'est pas à proprement parler un diplôme ; c'est un certificat qui sanctionne un concours. Donc, sa difficulté est variable, comme le dit Mme DITLOT, en fonction des années, du nombre de candidats et en fonction des matières. Il serait bon, effectivement, de réfléchir à quelque chose qui soit un peu plus structuré dans le temps et dans l'espace, si on peut dire.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Mme PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas du tout une spécialiste du problème mais je voudrais dire au Gouvernement qu'en ce qui me concerne, le critère d'excellence est bien entendu quelque chose d'important. J'ai un peu de mal à comprendre les arguments selon lesquels on voudrait faire une sorte de diplôme inférieur si on n'avait passé que l'écrit et pas l'oral. Est-ce qu'il faut faire le parallèle avec des médecins qui passent des concours ? Ça voudrait dire quoi ? Qu'on laisserait un chirurgien pouvoir intervenir dans un hôpital sur une table d'opération s'il avait été reçu l'écrit et pas l'oral ? Ça me paraît un peu curieux comme raisonnement, d'autant, et d'une manière beaucoup plus générale – parce que encore une fois je ne suis pas une spécialiste et je peux tout à fait faire un mauvais parallèle – le jour où on est en train de renégocier la convention de 1930 et où on cherche à faire en sorte que les Monégasques atteignent les plus hauts degrés de l'Etat, je crois qu'il faut à tout prix rechercher cette excellence. *Nous sommes dans une société qui est une société où la concurrence est, dans tous les domaines, très rude. Donc, allons-y, allons la chercher cette concurrence ! Nous en sommes tout à fait capables !*

M. le Président.- Quels sont les élus qui demandent la parole ?

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, sur les deux points. Sur le premier, je suis d'accord, c'est une avancée, on peut avoir la garantie que tous les suppléants, à l'avenir, seront en priorité des Monégasques. Mais sur le deuxième point, c'est-à-dire le dispositif que le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur a mis en place : lorsqu'un Monégasque réussit l'écrit du CAPES, il a droit d'enseigner pendant 5 années. Vous avez dit, et ça, c'est une avancée, qu'au bout de 5 ans il faudra le reconvertir. Alors, je demande la chose suivante : pour un Monégasque, quelle que soit la matière réussie à l'écrit du CAPES et à qui vous avez donné l'autorisation d'enseigner pendant 5 années, vous devez alors, au départ, prendre l'engagement que s'il ne réussit pas définitivement le CAPES pendant ces 5 années, vous allez le reconvertir dans la Fonction Publique. Là, vous êtes cohérent. Jusqu'à maintenant, ce n'était pas le cas.

J'ai voulu attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que vous créez des problèmes que vous n'êtes pas toujours capables de résoudre quelques années après car les gens que vous avez engagés sur ces 5 années, qu'allez-vous en faire, à l'heure actuelle, au bout de 5 ans ? Eh bien, d'après le dispositif, vous les remerciez. Manque de chance, ils sont Monégasques et cela vous crée un problème. Donc, Monsieur le Ministre, si vous êtes cohérent avec ce que vous avez dit, vous devez donner instruction à votre Département pour que, à l'avenir, le personnel monégasque qui a réussi l'écrit du CAPES et à qui vous donnez l'autorisation d'enseigner pendant 5 années, puisse se reconvertir dans la Fonction Publique.

M. le Président.- Plusieurs Collègues attendent pour s'exprimer.

Tout d'abord, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais aller dans la droite lignée de M. CELLARIO. En effet, le cas s'est présenté cette année pour 2 conjoints de Monégasques qui ont été remerciés. Là où le bas blesse, lorsque ces personnes sont remerciées, que leur propose-t-on ? La solution a été trouvée, pour l'une des deux, en évoquant le dossier lors d'un entretien mensuel avec M. le Conseiller de Gouvernement au début du mois de septembre. Pour l'autre, on lui a proposé tout

simplement un emploi dans la Fonction Publique en catégorie C ! Elle passe donc de la catégorie A en tant qu'enseignant à la catégorie C... Trouvez-vous cela normal ???

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'il y a une nouvelle mode. La mode est de donner à des enseignants quelques heures d'enseignement et, pour compléter leur emploi du temps à 18 heures, de leur donner des heures de répétitrice. Alors ça, je vous avoue, il m'en est tombé les bras ! Quand vous avez des heures de répétitrice, vous ne pouvez pas vous présenter au CAPES ou au CAPET interne. Vous êtes obligés de vous présenter au CAPET externe et là, les conditions sont tout à fait différentes. Sans compter que pour ces personnes, il est évident que le traitement baisse de moitié. Pour un poste à 18 heures, elles ont 3 ou 4 heures d'enseignement qui sont rémunérées à un certain taux et elles ont 12 ou 13 heures qui se trouvent être des heures de répétitrice. C'est la nouvelle mode de la rentrée 2005-2006. Je vous en laisse faire l'étude, je vous en ai parlé, nous verrons ce que nous ferons pour ces personnes-là, parce que je vous avoue que certaines sont en grande difficulté compte tenu de leur salaire qui a nettement baissé ; elles ont des charges et cela se trouve être très difficile pour ces personnes.

Je voudrais finir en disant qu'effectivement, il a été mis en place, cette année, au Centre de Formation des Enseignants, un enseignement tout à fait adapté pour les enseignants d'EPS. Pour le moment, c'est très bien fait, on les a contactés, des professeurs vont être à leur disposition, chacun de ces professeurs va avoir un tuteur, pour tout cela, bravo.

Pourquoi ne l'étend-on pas à toutes les autres matières ? Monsieur le Conseiller, il devait être fait la même chose pour d'autres matières ; or, à ce jour, rien n'a encore été fait. Ceci faisait aussi partie de vos paroles lorsque nous nous sommes entretenus au mois de septembre. Pour les autres matières, il ne faudrait pas attendre janvier... parce que l'examen est fin janvier.

M. le Président.- Pouvez-vous tenir cet engagement pour les autres matières, Monsieur DESLANDES ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je crois que ça dépend un peu des matières, en plus, il faut trouver les tuteurs, donc des volontaires. On les a trouvés pour l'Education Physique, j'en suis tout à fait réjoui, c'est plus difficile pour d'autres matières. L'idée est toujours la même, on n'y arrive pas peut-être aujourd'hui, mais je crois que cette « école de la seconde chance » qui a été créée – on y travaille

depuis le début de cette année pour que cela puisse fonctionner à partir du mois de septembre – sera perfectionnée.

Maintenant, sur les cas de personnes – sans citer de cas – je crois lorsqu'on dit « les personnes », qu'on a tendance à penser qu'il y en a beaucoup. Il y a quelques cas ciblés, on en a parlé, mais je préfère parler des cas précis et dont aucun ne se ressemble vraiment. On a revu l'ensemble et reconnaissez, Madame, que tous les cas sont un peu différents.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Président, si vous permettez. Monsieur le Conseiller, vous n'avez pas répondu à ma question. Nous avons mis dehors deux conjoints de Monégasques et à la place sont arrivés des Français sans diplôme sous contrat d'un an, je ne vois pas l'intérêt de cette mesure. La priorité d'emploi devait être conservée pour ces conjoints de Monégasques, même si, au bout des 5 ans, ils n'avaient pas réussi leurs diplômes. Je suis désolée ! On vient de voir arriver 6 personnes de nationalité française sans pour autant qu'elles aient les diplômes, ni qu'elles sortent d'un milieu professoral. Je suis désolée, pour moi, ce n'est pas ça la priorité d'emploi, même si les conjoints de Monégasques n'avaient pas les diplômes !

M. le Président.- Sur ce point, M. le Ministre d'Etat a fait une déclaration. Que les Services appliquent la déclaration du Ministre. Nous allons leur laisser quelques jours pour le faire.

Je vais utiliser le Règlement intérieur qui dit que je peux estimer que l'Assemblée est suffisamment informée d'un point, car nous n'allons pas passer la nuit sur ce sujet. Nous avons beaucoup d'autres chapitres à voter.

Les deux dernières interventions, je les ai enregistrées, il s'agissait de Mme PASQUIER-CIULLA et de M. BORDERO. Mme PASQUIER-CIULLA renonce à la sienne. Monsieur BORDERO ?

M. Alexandre BORDERO.- Je vais renoncer également puisqu'elle reprenait certains points. Je voudrais juste préciser que, dans le futur, on ne fera pas l'économie, avec d'autres personnes, d'une réflexion sur les diplômes des enseignants à Monaco vu ce qu'il se passe en France ; parce que ce que nous risquons, c'est d'avoir des Monégasques qui partent dans d'autres pays francophones, passer des diplômes d'enseignement et ce jour-là, il faudra leur trouver des équivalences. Cela se fait déjà dans d'autres professions, vous le savez très bien.

M. le Président.- Résumons ce long débat.

Un : on respecte les priorités à compétences et diplômes égaux pour les suppléances.

Deux : on donne tous les moyens nécessaires à ceux qui font l'effort, parmi nos compatriotes, de préparer ces concours difficiles par des tuteurs, un encadrement ; nous comptons sur vous, Madame la Présidente de la Commission, pour suivre que cet engagement soit tenu dans toutes les matières.

Si nous avançons sur ces deux points, nous pourrions, au Budget Primitif, constater que ces débats sont utiles.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, j'aurais aimé dire un mot sur les bourses d'études.

M. le Président.- Bien volontiers.

M. Bernard MARQUET.- C'est intéressant, Monsieur le Président, car l'année dernière, lors du Budget Primitif nous avons voté l'augmentation des bourses et les années scolaires s'étalant sur deux années, nous pouvons déjà faire un premier bilan de nos demandes qui étaient

justifiées. Car, comme mesure principale, nous voyons que nous allons avoir cette année un nombre important de jeunes nationaux et de résidents qui vont pouvoir faire des doctorats grâce à l'octroi de ces bourses qui, je le rappelle, sont équivalentes à un premier salaire. Il faut penser que ça encourage ces jeunes gens à poursuivre des études supérieures, parce que là aussi, nous voulons l'excellence et nous en avons donné les moyens. Je voudrais alors remercier la Direction de l'Education et de la Jeunesse qui a fait un très grand travail au niveau des bourses et qui continue au niveau du règlement.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je vais mettre à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

Le chapitre 27 est adopté.

*(Adopté ;
Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS et
M. Jean-Pierre LICARI
s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE/LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>35.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE/COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>250.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE/ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>130.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE/PRE-SCOLAIRE PLATI

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 35.000

M. le Président.- Nous avons des interventions.

Je donne tout d'abord la parole à Madame Catherine FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je n'étais malheureusement pas là lors des séances privées avec le Gouvernement puisque nous étions à Strasbourg au Conseil de l'Europe avec certains de mes Collègues ; au retour de Strasbourg, nous avons pris connaissance des réponses aux questions lors des séances privées et je vous avoue que j'ai été fâchée – mes Collègues peuvent en témoigner puisque nous avons eu une Commission des Finances houleuse, où je me suis un petit peu emportée, concernant l'opération La Cachette – puisque vous nous aviez, lors de ces séances privées, informés du fait que l'école allait effectivement démarrer mais que le projet de crèche était pour le moment mis de côté, et on va dire même, dans une mauvaise posture. Alors je voulais vous dire, Monsieur le Ministre, que je suis rassurée par votre déclaration en réponse au projet de rapport puisque vous nous dites que vous allez prochainement tenir une réunion avec M. le Maire et ses collaborateurs pour trouver une solution pour que l'école et la crèche soient réalisées. Je suis convaincue que vous saurez être persuasif avec M. le Maire pour le convaincre de faire cette crèche dans cet espace qui semble plus qu'idéal pour nos enfants puisque, rappelons-le, il est situé dans une enclave du jardin Princesse Antoinette.

Dans le domaine de la construction des crèches, Monsieur le Ministre, il y a une urgence. Nous avons besoin de crèches supplémentaires au même titre que nous avons besoin d'écoles, de collèges, de logements. Il y avait, si ma mémoire est bonne, deux projets à l'horizon + 5 ans : une crèche sur Testimonio avec 80 berceaux de prévus et une autre, donc, sur le projet de La Cachette. On ne peut pas aujourd'hui se permettre de laisser tomber ces projets. Evidemment, il faut que l'école

démarré, nous en avons également besoin, c'est une urgence ; mais il faut impérativement, Monsieur le Ministre, que vous vous penchiez sur le sujet des crèches, c'est important pour la population, nous devons, en bons gestionnaires, être prospectifs en la matière. Il y a aujourd'hui un manque de places en crèche qui devient ingérable pour la population. Moi-même, en tant que Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, je peux vous assurer que depuis mon arrivée au Conseil National, je suis intervenue à de nombreuses reprises pour faire débloquent des situations en la matière, pour des personnes qui vivent et travaillent en Principauté. Même en remplissant aujourd'hui un dossier de demande de place en crèche au cours du premier trimestre de grossesse, l'obtention d'une place reste encore le parcours du combattant en Principauté. Les femmes qui travaillent sont souvent contraintes de trouver des solutions transitoires dans l'attente de l'obtention d'une place en crèche, alors même qu'elles s'y sont prises dès le premier trimestre de leur grossesse et que leur congé de maternité arrive à sa fin. Il faut absolument, Monsieur le Ministre, il faut absolument que vous vous penchiez sur ce problème endémique et sur lequel nous devons faire de la prospective.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame FAUTRIER.

Madame DITTLLOT a la parole.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour ajouter une phrase : sans pour autant retarder encore le début des travaux de l'opération La Cachette...

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, cet été, il y a eu aussi une réunion Commission Plénière d'Etude avec le Gouvernement qui a été un peu houleuse à propos de La Cachette. Je vous ai entendu et je sais que vous allez y mettre bon ordre. Mais je ne pense pas que la méthode utilisée l'année dernière ait été la bonne : lors du vote d'un Budget Primitif, prévoir 3,4 M€ pour juste mettre une palissade tout au long de l'année pour que finalement nous apprenions, lors de la Commission Plénière d'Etude de cet été, que déjà, en septembre de l'année précédente, on savait que ce projet n'était pas sûr, c'est se moquer des élus et des Monégasques !

M. le Président.- Sur ce sujet, qui demande la parole ?
Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, avant d'intervenir sur La Cachette, je voudrais dire un mot sur un chapitre qui n'a pas été voté puisque le compte est à 0. J'en ai parlé l'année dernière en séance publique et j'en ai reparlé lorsque j'ai rencontré M. le Ministre très récemment. Je voudrais revenir sur le problème du Lycée Technique.

Nous avons au Lycée Technique deux ascenseurs, un est seul réservé à la Direction de l'Education Nationale, l'autre est réservé au Lycée Technique : Monsieur le Ministre, avez-vous fait quelque chose depuis que nous nous sommes rencontrés, s'il vous plaît ? J'avoue que les retards à la porte des classes le matin est insupportables ! Nous sommes environ 10 professeurs à attendre devant un ascenseur lorsqu'il y a une personne handicapée dans l'ascenseur, nous restons là et arrivons 20 minutes après en cours. Je trouve que pour avoir un accès à l'Education Nationale, une personne par jour, c'est inadmissible.

Ensuite, en ce qui concerne La Cachette, je rejoins les propos de M. MARQUET. Quand pouvons-nous compter sur une machine, sur place, avec le retrait des palissades, en l'occurrence un immense « Caterpillar » qui commencera à enlever la terre ?

M. le Président.- Ecoutez, pour La Cachette, cette année, c'est promis, engagement tenu, parole de M. PROUST ; nous serons extrêmement vigilants pour que cette année, cette construction indispensable pour transférer le groupe préscolaire Plati, qui est actuellement celui dont le bâtiment est de moins bonne qualité en Principauté, indigne de nos enfants et de nos enseignants, soit démarrée.

Ce que je voudrais dire aussi, je vais prendre un risque, c'est que, pour m'être entretenu avec un certain nombre de responsables du Gouvernement – ils sont là pour parler – et de la Mairie – ils ne sont pas là – la volonté du Conseil National est celle de Mme FAUTRIER, de trouver une solution pour que la crèche aussi démarre, mais cela demande, sur la même opération, un effort du Gouvernement et de la Mairie, puisqu'il faudra bien trouver un accord entre le Gouvernement et la Mairie, est en bonne voie de se réaliser. Donc, nous ne pouvons qu'encourager cet accord et je me suis laissé dire qu'il y a une bonne volonté des deux côtés. Rendez-vous dans quelques jours. M. le Ministre d'Etat a rendez-vous avec M. le Maire jeudi prochain.

Monsieur le Vice-Président Claude BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur le sujet des crèches.

Quel que soit l'aboutissement de vos négociations et le choix du site le plus adapté pour la crèche, Mme FAUTRIER a raison : on a besoin de crèches. Et pour une fois, depuis 25 ans, je n'ai pas entendu un dirigeant de ce pays dire : « ce n'est pas vrai, il n'y a pas de besoin ». Je m'explique : si l'on considère que la capacité des crèches est limitée à la fréquentation des Monégasques, alors, peut-être avons-nous une capacité, pour l'instant, suffisante ; et encore, il y a des listes d'attente quelquefois et il faut tenir compte de l'évolution. On nous a toujours dit « il y a de quoi mettre tous les Monégasques ». Sur ce sujet, on ne peut pas faire d'abstraction. On ne peut pas dire, parce qu'ils ne sont pas Monégasques, ils n'ont qu'à se débrouiller avec les communes limitrophes. Il y a des réalités concrètes : lorsqu'une femme vient travailler en Principauté avec des horaires précis et qu'elle doit déposer son enfant pour aller travailler, elle doit aller irrémédiablement dans une crèche monégasque. Il ne s'agit pas d'héberger n'importe quel étranger qui débarque dans la région. Il faut alors prendre en considération, dans le prévisionnel, dans les statistiques, ce personnel. Bien sûr, nous avons entendu parler de certains projets de crèches d'entreprises, mais il faut prendre en compte toute cette population. Je suis toutefois content de ne pas avoir entendu de réaction parce que, jusqu'à présent, dans le passé, lorsqu'on ne parlait pas de Monégasques, on nous disait « il n'y a pas de besoin ». J'insiste et je le répète. Nous sommes nombreux à le penser et nous sommes dans une situation qui devient difficile.

M. le Président.- Merci.

Madame BOCCONE-PAGÈS, en ce qui concerne la réponse au sujet des ascenseurs, je vous propose de reposer votre question lors des séances privées qui approchent, pour le Budget Primitif.

Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais répondre à Mme FAUTRIER que nous avons ouvert, il y a 5 ans, une nouvelle crèche qui est dans l'immeuble de la CAR, avenue Hector Otto, pour augmenter le nombre de places parce que nous pensions qu'on fermerait davantage de places au Foyer

Sainte Dévote. Après, a été constitué le projet La Cachette qui, j'espère, verra le jour rapidement ; et je confirme que dans le projet Testimonio était prévue une crèche car il manque une crèche à l'Est de Monaco.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE

340.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 5.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 3.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS
STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II..... + 600.500

M. le Président.- Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est aussi un fil rouge, comme pour mon Collègue Jean-François ROBILLON. Je vous ai parlé des moutons qui broutaient l'herbe du Stade, je pense que c'était l'une

de mes premières interventions dans cet hémicycle. Une autre fois, je vous avais dit qu'ils étaient morts depuis en raison des rejets nocifs de la centrale de traitement des déchets. L'autre jour, j'ai assisté à un match décevant contre l'équipe voisine de Nice et j'ai pu constater *de visu* – à défaut de fouler cette pelouse moi-même, ce qui est

interdit depuis fort longtemps pour le quidam moyen – qu'elle était fortement dégradée. Le lendemain, je lisais dans notre quotidien le persiflage des joueurs sur sa qualité pas digne de la Ligue 1. Alors, avant de critiquer sans cesse l'entraîneur ou maintenant, depuis le début de la saison, les entraîneurs ou les joueurs ou le choix des dirigeants ou le budget du club ou même la qualité des jardiniers – le travail vient d'être donné à d'autres, nous l'avons appris il y a quelques temps – on pourrait se demander pourquoi notre équipe gagne à l'extérieur et perd à domicile ; je ne tiens pas compte du dernier match de ce week-end. 580.900 € dépensés en début d'été pour sa remise en état, sans compter les sommes considérables investies depuis son existence. Voilà donc, une piste – pas d'athlétisme – mais de réflexion, car c'est un marathon depuis que l'on en parle, sur les pelouses synthétiques qui sont en cours d'homologation par la Fédération Internationale, une pelouse synthétique que Monaco pourrait utiliser en précurseur comme ce fut le cas pour le premier essai de goudronnage des routes (cela a été fait devant le Musée) en espérant pour les joueurs que la disparition récurrente de notre herbe ne se fasse pas au profit d'un bitume que nous aimons tant par ailleurs sur notre circuit de Formule 1.

M. le Président.- Sur le même sujet, Madame FAUTRIER.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances sur le projet de Budget Rectificatif 2005 vous nous informez, je cite : « le Gouvernement a accepté sur sa demande que l'ASM Football Club assume seule la maîtrise de l'entretien des terrains en faisant passer elle-même un contrat avec une société spécialisée reconnue comme étant de premier plan ». Monsieur le Ministre, c'est votre premier budget et il y a des sujets qui grattent. Après l'affaire de l'écran géant de l'Automobile Club, j'espère que nous n'aurons pas droit à l'affaire de l'entretien de la pelouse du Stade Louis II. Le budget consacré est conséquent, plus de 500.000 euros, et si j'ai bien compris votre explication, Monsieur le Ministre, il s'agit d'un marché privé financé par de l'argent public. Alors j'aimerais appeler de tous mes vœux, au plus vite, la concrétisation du projet de loi sur les associations et notamment sur le contrôle de ces dernières, dès lors qu'elles sont subventionnées par le Gouvernement et qu'elles sont amenées à passer des marchés ; au-delà d'une certaine somme, ces marchés devraient être soumis à un mécanisme d'appel d'offres en toute transparence car, si la gestion de ces entités est privée, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit-là de l'argent de l'Etat.

M. le Président.- Nous continuons sur le sujet de la pelouse.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref parce que ma voisine a exprimé parfaitement ma pensée. Je ne doute pas de la réponse du Ministre vus les propos qu'il a tenus jusqu'à présent.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense tout comme le Dr ROBILLOIN en ce qui concerne la présence policière.

En ce qui concerne la pelouse, vous n'êtes pas sans savoir que je milite, depuis 2003, pour le concert des jeunes. Peut-être que, compte tenu de l'état catastrophique et du prix du brin d'herbe qui doit être le plus cher au monde, nous allons enfin voir le concert des jeunes donné sur le Stade Louis II et non pas sur la Darse Sud du Port... Je vous signale, en l'occurrence, que ce concert aura lieu encore cette année, le 24 juin et j'espère sur le Stade Louis II !

M. le Président.- En tout cas, nous ne pourrions pas dire que c'est le concert qui a abîmé la pelouse !

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, ce problème de la pelouse, je ne sais pas s'il est récurrent, mais il peut le devenir. En effet, M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur nous avait dit, en séance privée, que c'était le début, il fallait aider la société à pouvoir faire ce travail, qu'il allait y avoir une réflexion pour savoir si le travail était bien fait et que vous ferez après, peut-être, autre chose. Attention ! Parce que, *a priori*, dans le Budget suivant, il y a une somme considérable que vous affectée à ce poste ; alors, c'est là où le problème se pose. Sans doute, avant, le Service n'était-il pas compétent, je ne le sais pas ; et là, vous avez une nouvelle société qui vient, qui théoriquement doit prendre en charge la pelouse. Or, d'après les dires d'un maximum de gens, elle n'est pas bonne : voir les journaux sortis après le match Monaco-Nice, on ne parlait pas du match, on ne parlait que de la pelouse. Qui plus est, le Gouvernement va de nouveau injecter beaucoup

d'argent dans le Budget 2006. Là, au niveau du Budget Primitif 2006, je me permettrai de vous interroger pour me dire véritablement ce que vous avez voulu faire.

M. le Président.- Monsieur Claude BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai souvent entendu dans le passé des plaintes concernant l'état de la pelouse. Aujourd'hui, j'entends la même chose. Il y a ceux qui disent que c'est pire qu'avant, j'entends aussi ceux qui disent que c'est faux. Je ne sais pas. En tout cas, au lieu de se poser la question de savoir qui est responsable de l'état de la pelouse, il vaudrait mieux se poser la question de savoir ce qui rend la pelouse dans cet état. Et là, je crois qu'il n'y a pas de responsable, il faut essayer de revoir la conception – mot employé par M. NOTARI – car il y a un problème ; apparemment, personne aujourd'hui n'est capable d'apporter la solution par rapport à la dalle, au problème de drainage, etc... Il est probable que quelle que soit la pelouse que l'on mette là-dessus, elle ait des difficultés à tenir dans de bonnes conditions, compte tenu de l'infrastructure du Stade. Là, il faut une démarche très positive, au niveau des responsables, des spécialistes, des experts, des experts de pelouse, pour essayer de voir quelles solutions peuvent être apportées ; il y a 5 ans, une solution a été apportée sur le plan du drainage, aujourd'hui, il apparaît que ce n'est pas forcément la bonne solution.

Il faut sortir de cette situation, de toute façon !

M. le Président.- J'ajouterais, Monsieur le Conseiller, que vous nous avez dit en séance privée, suite à nos questions, que vous pouviez estimer à environ 200.000 €, le coût de la maintenance de la pelouse par le Service de l'Urbanisme et qu'aujourd'hui, on pouvait penser que le marché était autour de 600.000 €, donc, c'est un surcoût de 400.000 € par an ; je dois dire que pour le moment, on ne voit pas très bien à quoi ces 400.000 € d'argent public ont servi ! Lorsqu'on écoute les joueurs, les commentateurs – et il m'arrive rarement de rater un match à Monaco, mais j'étais à l'extérieur, il y a quelque temps, pour le match de Nice, je l'ai regardé sur Canal + – les commentateurs se sont moqués de l'état de la pelouse de Monaco ! Franchement, à quoi servent ces 400.000 € d'argent public, Monsieur le Conseiller ? C'est la question que nous nous posons. Parce que s'ils ne servent à rien, tirez-en les conséquences !

Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une réflexion. D'habitude, nous reprochons au Gouvernement d'être particulièrement friand d'études pour essayer de trouver ce qu'il faudrait faire se rassurer sur les décisions à prendre, étudier et réétudier encore. Il serait peut être opportun dans ce cas présent de faire une étude pour essayer de trouver des solutions pour cette fameuse pelouse. Je me pose également la question du contrôle des dépenses publiques parce que nous parlons ici d'une somme tout à fait conséquente, et si dans ce cas présent cela semble couler de source, il existe bien d'autres domaines dans lesquels vous êtes beaucoup plus réticents à lâcher des montants même inférieurs. Je demande à ce que pour des montants pareils des contrôles soient mis en place.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND a la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que je voudrais dire à l'intention de mon Collègue BOISSON, c'est qu'en matière d'expertise d'assurance, il existe aussi le « sinistre sans faute » et je crois que nous sommes exactement dans ce contexte-là, au niveau de la pelouse.

M. Jean-Pierre LICARI.- En droit administratif aussi, il y a une responsabilité sans faute.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, comment analysez-vous ce problème et quelle est la solution que vous préconisez ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Cela fait effectivement des années et des années que chaque année, l'état de la pelouse est considéré dans cette enceinte et la solution, la seule qui tiendra la route, à terme, est une pelouse synthétique qui permettra de répondre à cette question. Ce matin, avec M. TONELLI, nous étions sur la pelouse, laquelle actuellement a beaucoup de trous de sable et est attaquée par un champignon...

(Rires).

... qui rend deci-delà des effets vert clair. Nous avons essayé d'avoir des explications de la part de la société, en présence de la société Parcs et Jardins qui a conçu le drainage il y a plus de 5 ans, qui a fait le terrain de Sochaux où Monaco a perdu – pourtant c'est la même société qui l'a fait – et qui a essayé de nous expliquer pourquoi ce à quoi ils s'étaient engagés au printemps n'a

pas tenu. Bien sûr, il a fait trop chaud, il n'y a pas eu assez d'eau... bref, il y a toujours des raisons qui expliquent les difficultés. Ceci n'est pas très convaincant, d'autant que nous entendions les mêmes arguments avant qu'aujourd'hui. Je crois que le sujet est très difficile puisque, jusqu'ici, personne n'est arrivé à le régler.

Au Printemps, lorsqu'on a dit au Gouvernement qu'il fallait tenter une énième expérience, faute d'avoir réussi avant, le Gouvernement a suivi : c'est à lui de faire une nouvelle expérience. Donc, on a entièrement replaqué la pelouse, apparemment, ça ne tient pas, donc il faudra un jour de toute façon la replanter ; actuellement, il y a des resemages et on nous a promis, ce matin, avec engagement, que d'ici trois semaines, elle serait de niveau et après, on verra... Ce matin, lorsque j'ai discuté avec la société, elle a bien compris que, si elle ne donnait pas satisfaction, il n'y avait pas lieu de ne pas reprendre les jardiniers précédents qui étaient moins chers, d'autant plus les jardiniers du SDAU avaient, pour ma part, fort bien fait leur boulot.

Je crois que le problème de fond, et M. NOTARI a raison, c'est qu'il y a un problème de conception. Ça ne marchera jamais. Là, on a essayé quelque chose pour voir s'ils étaient plus intelligents que nous et s'ils nous aidaient à avoir un meilleur résultat. Pour l'instant, j'en doute. On leur donne encore une chance et on verra, mais il va de soit que, si le résultat n'est pas probant, il serait stupide de payer très cher ce qu'on peut faire soi-même, pour le même résultat.

M. le Président.- Merci pour cette remarque de bon sens. Nous suivrons cela dans les mois qui viennent.

Monsieur BOISSON souhaite reprendre la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai essayé de m'informer. Ont-ils parlé de l'eau ? On voit quand même des fuites dans la salle omnisports, dans d'autres salles. Apparemment, il y a de l'eau sous la pelouse. Alors, bien sûr, on peut parler de champignons, ou autres, mais apparemment, à partir du moment où il y a de l'eau qui ne s'évacue pas, tout le monde sait que ça pose des problèmes de condensation, des problèmes de réaction sur la pelouse. On en revient au problème de conception. Alors, est-ce qu'on peut encore régler cela, ou pas ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, ceci nous a effectivement été expliqué ce matin sur plans : il va être procédé à quelques travaux qui permettraient de faire en sorte que l'eau qui, actuellement, stagne en bas, puisse être évacuée et nous verrons bien, au résultat, si cela a

effectivement un effet et si ceci est la cause de cela. Rien n'est évident. La démarche est pragmatique.

M. le Président.- Le Docteur RIT veut peut-être nous donner un diagnostic sur la pelouse ?

(Rires).

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis peut-être la seule personne totalement étrangère au football dans cette Assemblée, mais je m'en excuse ; par contre, visiblement, tout a été essayé... peut-être pas encore, Monsieur le Conseiller, la présence d'un marabout ou d'un dermatologue ? Plus sérieusement, je m'adresse à Monsieur TONELLI : est-ce qu'on a une idée, même très approximative, du coût que pourraient représenter les travaux de mise en place d'une pelouse synthétique, en l'état actuel des recherches ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Pour qu'une pelouse synthétique puisse être envisagée sur le Stade, il faut que les usagers du Stade soient d'accord pour qu'on la mette en place, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Cela dit, nous suivons de près les évolutions des pelouses synthétiques et surtout les applications qui en seront faites dans des stades européens à court terme.

M. le Président.- Mais vous n'avez pas une idée du coût, quelle que soit la volonté des utilisateurs ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Nous en avons fait une sur le stade des Moneghetti, il n'y a pas longtemps, donc nous savons faire des pelouses artificielles aujourd'hui. Mais si j'ai bien compris, d'après la réunion de ce matin, il y a encore des évolutions à attendre avant d'obtenir une pelouse synthétique qui soit parfaitement adaptée aux besoins des joueurs de foot professionnels.

M. le Président.- Monsieur NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Comme je l'ai dit dans mon intervention, c'est en cours d'homologation, ce n'est pas encore autorisé à haut niveau de championnat.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur GARDETTO, ne croyez-vous pas que nous avons assez parlé de la pelouse ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Justement, Monsieur le Président, je constate qu'en Principauté de Monaco, la pelouse est un sujet qui a un destin national, parce que je connais assez peu d'Assemblées parlementaires qui débattent aussi longtemps de leur gazon !

M. le Président.- 600.000 € au Budget et les résultats de l'équipe première de Monaco sont en jeu, ce n'est pas rien, ça valait un débat, je crois.

Je mets ce chapitre 46 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Quatorze abstentions.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT
votent contre ;

M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Stéphane VALERI s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

CH. 48 – COMPAGNIE POMPIERS

348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL + 5.900

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 6.000

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI a la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais voter contre ce chapitre, mais je voudrais dire pourquoi à M. BIANCHERI. J'ai constaté, et la Commission de Législation a constaté avec moi, que lorsqu'elle fait des amendements sur des projets de loi qui sont suivis par le Département des Finances, le moins qu'on puisse dire c'est que ces amendements ne sont pas accueillis avec une extrême bienveillance par le Département qui suit le projet et je m'exprime par euphémisme puisque lesdits amendements sont quasi-systématiquement rejetés ou en tout cas contestés. J'en prends pour exemple le dernier projet de loi suivi par votre Département qui concerne le terrorisme où la Commission de Législation, dont l'attention a été attirée

sur l'urgence, s'est effectivement réunie en urgence, a beaucoup travaillé sur ce projet, a adopté un certain nombre d'amendements qu'elle a estimé justifiés et s'est vue notifier, le terme n'est pas exagéré, une note qui a été signée par votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, mais qui a été manifestement rédigée par le Département des Finances, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle a été rédigée dans des termes qui, franchement, me paraissent totalement déplacés. Alors, je ne sais pas si c'est le rédacteur qui, emporté par son sujet, a voulu terroriser la Commission de Législation, mais en tout cas, par protestation, je voterai contre ce chapitre et j'espère qu'à l'avenir, même si vous avez des critiques à faire, elles seront faites dans des termes un peu plus modérés.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je voudrais simplement rappeler à la Haute Assemblée que nous avons peut-être, derrière cette difficulté, un problème de méthode puisque j'ai toujours souhaité qu'il y ait des réunions qui puissent se tenir entre le moment où il y a le dépôt d'un projet de loi et les propositions d'amendements, ou au moins avant que les propositions d'amendements nous soient communiquées et ce n'est pas la première fois que je le dis dans cette enceinte : je préférerais des réunions préalables. Mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de réunion au préalable que, sur ce dossier ou sur d'autres, le Département des Finances manifeste, à l'égard du Président de la Commission de Législation, une quelconque animosité. Je dis simplement que c'est dommage qu'il y ait des échanges sur des sujets techniques de cette nature, des échanges écrits ; je me demande si, dans certains cas, il ne pourrait pas y avoir, avant qu'il y ait des communications, une réunion de travail, en groupe. Je l'ai déjà demandé à plusieurs reprises, je sais que ça peut nous amener à une question de fond, je ne voudrais pas débattre ce soir de la Constitution – le permet-elle ou ne le permet-elle pas – parce qu'après, on peut arriver à des situations de blocage. On l'a vu dans certains projets de loi, je préconiserais dans certains cas, si les deux institutions sont d'accord, le Gouvernement et la Haute Assemblée, que l'on puisse avoir une réunion au préalable.

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Oui, j'ai déjà répondu. Il y a deux problèmes qui se posent. Il y a un problème de principe : est-ce qu'on reconnaît oui ou non le droit d'amendement au Conseil National ? Si celui-ci doit préalablement demander l'autorisation au Gouvernement pour faire un amendement, ça ne me semble pas une lecture de la Constitution tout à fait orthodoxe. Ensuite, sur le plan pratique, de toute façon, les amendements sont contestés. Alors, je ne vois pas bien l'utilité de faire des réunions préalables pour finalement arriver au même point. De toute manière, lorsque le Gouvernement a une idée bien précise et en tout cas bien arrêtée sur des projets de loi, ce qui est souvent le cas, le rapport qui est adopté par la Commission de Législation donne lieu, après, à discussion. Donc, la discussion se poursuit de toute façon.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Vous ne pouvez pas conclure de la sorte puisque nous n'avons jamais eu l'expérience d'une réunion au préalable.

Deuxièmement, je ne demande pas à la Haute Assemblée l'autorisation de demander la permission au Gouvernement Princier de faire des amendements. Je dis simplement qu'une réunion technique, puisse se tenir au préalable. Je ne mets personne en cause, je n'interprète pas mal ou bien la Constitution, je demande simplement un groupe de travail technique.

Vous dite « autorisation », je ne vous en demande pas, ce n'est pas vrai et vous dites « de toute manière, il y aurait des modifications maintenues de la part du Gouvernement », c'est un procès d'intention, ce n'est pas vrai.

M. Jean-Pierre LICARI.- Des réunions techniques préalables, il y en a eues, Monsieur BIANCHERI, vous avez la mémoire qui flanche, puisqu'en matière d'économie numérique, nous nous sommes réunis avant d'aborder les textes, donc, vous voyez...

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Eh bien, faisons la même chose.

M. le Président.- Je crois qu'il y a un vrai débat. A un certain moment, c'est évident, c'est l'esprit des Institutions, en matière législative le Gouvernement Princier ne peut rien faire sans l'accord du Conseil National, qui ne peut rien faire sans l'accord du Gouvernement Princier. Donc, il faut de toute façon – et personne ne peut le contester et ne le conteste – se rencontrer, à un certain moment, dialoguer et trouver un accord. Je dois dire que je n'aime pas prendre de position de principe trop générale – toute règle appliquée avec discernement, peut souffrir d'exception – mais d'une manière générale, je pense que le moment du dialogue, c'est le moment où les amendements du Conseil National ont été clairement rédigés et expliqués, parce que la frontière entre politique et technique n'est pas toujours facile à définir. On a souffert ici – et mes Collègues ne me démentiront pas – trop souvent sur des sujets politiques de réponses embrouillées sur le plan technique, où on peut nous dire tout et le contraire de tout pour nous faire changer d'avis en étant capable une année de justifier un choix et l'année d'après, un autre. Nous avons un exemple, en ce moment, avec la loi sur la motivation des actes administratifs où chacun peut interpréter sur le plan juridique les choses d'une manière différente. Je crois que le bon moment pour entrer en discussion – vous ne me ferez pas le procès d'imaginer que je ne suis pas favorable au dialogue et à la recherche du consensus – j'aurais tendance à dire que c'est après le dépôt des amendements par le Conseil National, conformément aux droits constitutionnels de notre Assemblée. A un moment donné, avant ou après, il faut dialoguer et

trouver entre nous les accords qui s'imposent ; nous y sommes parvenus depuis le début de la législature et je crois que personne d'objectif ne pourra dire le contraire. Donc, nous allons continuer avec de la bonne volonté des deux côtés, pour trouver les accords qui s'imposent pour que ces projets de loi avancent, dans l'intérêt de notre pays.

Si vous le voulez bien, s'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT
s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

CH. 53 – SERVICES FISCAUX

353.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 31.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 54 – ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 10.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 15.000

355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE + 175.000

+ 190.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 120.000

M. le Président.- Avant de mettre aux voix ce chapitre, je donne la parole à Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite information. La Suisse est un petit pays, mais il est beaucoup plus grand que Monaco et pour tout, ils ont réussi à numériser leur territoire, à tel point que, maintenant, sur Internet, on peut aller sur un site, on peut cliquer sur un point quelconque du territoire et avoir tous les horaires de bus, les hôtels, etc... tout ce qui peut être intéressant pour les visiteurs. Et je pense que pour notre Office du Tourisme, il serait intéressant d'avoir un tel outil.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vais demander bien volontiers à la Direction du Tourisme de regarder ce qui se fait en Suisse pour voir s'il y a des aménagements qui peuvent être apportés à notre Service « Renseignements ».

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour le tourisme en particulier, j'ai assisté à la conférence de M. BOUQUIER, il y a quelques semaines, sur le plan de développement du tourisme, les objectifs, les méthodes et je peux dire que c'est la première fois que j'assiste, de la part d'un Responsable du Gouvernement, à un plan « stratégique » cohérent, avec une recherche de la cohérence que j'ai beaucoup appréciée. Je voulais le dire.

Maintenant, je rejoins Fabrice NOTARI en disant que la numérisation d'une ville est très importante. On peut appeler cela la « réalité virtuelle », mais j'en parlerai probablement lors du Budget Primitif.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur le tourisme ?

Je vous reposerai ma question lors du Budget Primitif parce que nous ne l'avons pas abordée dans les séances privées et donc j'imagine qu'il va être difficile à M. le Conseiller de répondre sur le siège : je vous pose le problème, il est dans la presse de toute façon ; il s'agit de la qualité du service des taxis à Monaco. Il y a aujourd'hui un certain nombre de problèmes qui sont

constatés et il faut trouver des solutions dans l'intérêt de tous, bien évidemment en respectant la corporation des taxis, dont la très grande majorité des membres exercent leur profession avec compétence et motivation, dans la concertation avec eux, mais aussi en améliorant le service pour les clients. Sans doute tout le monde l'a constaté, et je le répète, c'est dans les journaux depuis un certain temps déjà, à certains horaires, il manque un service régulier, surtout pour les courses *intra muros* de courte distance, c'est important pour l'image de la Principauté, c'est important tout simplement pour le service public, puisque n'importe quel habitant peut avoir, effectivement, besoin de recourir à un taxi. Je sais que le problème est complexe et je le répète, nous ne l'avons pas abordé en séance privée, donc nous le reverrons ultérieurement.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà engagé, Monsieur le Président, la réflexion sur ce sujet. Je crois, effectivement, que c'est un sujet peut-être un peu trop complexe ; je le connais bien par ailleurs, c'est un sujet difficile et un peu trop complexe mais où il y a manifestement besoin d'une réforme qui devra être faite dans la concertation, c'est quelque chose d'assez difficile à modeler. M. Franck BIANCHERI a commencé à y travailler. Je crois qu'il faut nous réunir une autre fois, le sujet mérite d'être approfondi et c'est un sujet important.

M. le Président.- La question sera reposée dans le cadre du Budget Primitif.

Monsieur ROBILLON a la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite intervention car, de temps en temps, on râle et là, on peut féliciter, puisque vient de se dérouler la réunion de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et je voulais remercier ici la Direction du Tourisme et des Congrès parce que l'organisation était tout à fait de premier niveau ; il faut signaler aussi les gens qui travaillent parfaitement bien.

M. le Président.- Je suis sûr que tous les représentants du Conseil National auprès de l'APF s'associent à cette remarque et au-delà, tous les Conseillers Nationaux. Nous avons été très nombreux à participer à ces réunions.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux faire écho aux propos de M. ROBILLOIN en ce qui concerne la réunion de la Commission Permanente du Conseil de l'Europe qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions, en tous cas pour les prestations fournies par les fonctionnaires de l'Administration du Tourisme et des Congrès.

J'ai quelques points d'insatisfaction pour ce qui touche aux prestations hôtelières en revanche, mais en ce qui concerne l'Administration, ils ont travaillé énormément et tout s'est très bien passé.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS a demandé la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, sans y avoir participé, mais j'ai vu comment se sont tenues ces réunions, féliciter également l'ensemble du personnel du Conseil National : je trouve qu'il a fait vraiment un excellent travail, un dévouement sans limite, et bravo à toutes les équipes qui se sont occupées de ces deux manifestations, au nom du tout le groupe majoritaire.

M. le Président.- Je m'associe à vos félicitations ainsi, j'en suis sûr, que tous les Conseillers Nationaux.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais demander à Monsieur GARDETTO qu'il me fasse part des insatisfactions qu'il a pu connaître concernant les prestations hôtelières puisque je voulais le rappeler ce soir, le Département des Finances organise, une fois tous les mois ou toutes les 5, 6 semaines, une réunion avec l'ensemble des Directeurs Généraux des hôtels où nous faisons un point précis sur l'état du carnet de commandes en matière de tourisme d'affaires, les particularités et les perspectives en matière de tourisme individuel et tous les éléments qui peuvent améliorer la qualité du service et surtout traiter, au cours de ces réunions, qui sont quand même d'un certain niveau, en présence de la Direction du Tourisme et des Congrès, des difficultés ; on n'est pas là pour se congratuler ou pour se féliciter mais, au contraire, pour voir les difficultés et, notamment, ont été évoqués dernièrement des problèmes de prestations hôtelières, des problèmes de qualité de service en matière de taxis et autres, de transferts et de transports des touristes entre leur lieu d'hébergement et le centre des congrès. Donc, tout cela m'intéresse au plus haut point.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Bien volontiers.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS..... - 168.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P..... + 418.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 10.000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission du Logement, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rendre hommage à l'excellent travail que fournit le Service de l'Habitat ; c'est un travail qui, comme tout le monde le sait, est très ingrat, dans une période de pénurie très sensible qui touche particulièrement nos compatriotes, nous avons beaucoup de difficultés en ce moment et je voudrais les remercier pour l'excellente prestation que ce Service a accompli récemment, dans le cadre des attributions, parce que c'est un travail de « dossiers » considérable. J'avais déjà demandé une fois à M. le Conseiller pour les Finances de transmettre mes félicitations et je le fais publiquement : c'est un service méritant, au plus haut niveau des compétences requises.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je transmettrai votre hommage avec plaisir. Merci de votre intervention.

M. le Président.- La parole est à Monsieur BORDERO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler une intervention que j'ai déjà faite l'an dernier, puisque je souhaite voir évoluer le règlement de l'ANL et notamment son régime des pénalités, lorsque l'appartement occupé possède un nombre de pièces supérieur au besoin normal en logement du foyer. En effet, le règlement tel qu'il existe à l'heure actuelle, met parfois en difficulté certaines familles notamment lorsqu'un membre de cette famille quitte le logement (divorce, enfant qui quitte le foyer parental, décès...). Il faudrait donc modifier le régime des pénalités de façon à ce que ces familles ne se

retrouvent pas face à des difficultés inextricables en attendant de pouvoir trouver un logement plus conforme à leurs besoins, ce qui n'est pas évident à l'heure actuelle et qui prend parfois un certain temps.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller nous a donné quelques garanties lors des séances préparatoires, qui pourront être utilement confirmées en public.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, je voudrais vous dire à ce sujet que le Gouvernement souhaiterait que le règlement ANL évolue sur plusieurs points et c'est la raison pour laquelle je ne vous ai pas encore répondu sur ce point précis. L'ensemble des points sur lesquels il pourrait être étudié une évolution vient de m'être transmis. Je souhaiterais connaître l'incidence financière de ces dispositions et, après, nous évoquerons cela ensemble.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY a la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que vient de dire M. BORDERO, effectivement, je l'ai demandé plusieurs fois aussi, précédemment. J'aimerais ajouter un point important en ce qui concerne cette évolution de l'ANL, qui fonctionne très bien par ailleurs, il faut le reconnaître. Cette amélioration pourrait porter sur l'aide intermédiaire dont pourraient bénéficier des personnes qui sont obligées de quitter leur appartement pour les raisons évoquées par M. BORDERO et compte tenu du fait que les baux sont généralement à échéance d'une année et qu'il peut y avoir un temps important entre le moment où on doit partir et le moment où on le peut ; ce qui peut coûter cher à la personne lorsque l'aide lui est supprimée pendant cette période.

M. le Président.- C'est un peu technique pour ceux qui ne suivent pas de près ce dossier. C'est un cas qui a attiré notre attention et qui est à la base de la réflexion du Conseil National. Lorsque vous avez un appartement qui correspond au besoin de votre famille, puis qu'un enfant quitte le domicile parce qu'il est majeur, la famille se retrouve avec un appartement qui est trop grand par rapport au besoin normal. Il y a eu un cas particulier et il y en aura d'autres si le règlement ne change pas. Si le loyer payé pour cet appartement est inférieur au loyer plafond accepté pour l'ANL par rapport à la composition nouvelle du foyer, on va quand même pénaliser la famille et on va lui retirer – en l'occurrence s'il y avait deux enfants – un quart de l'aide et on va donc l'obliger à déménager et prendre un appartement dont le loyer sera peut-être plus cher que celui qu'elle occupait avant ! Voilà un exemple précis où nous disons que, dans la mesure où le loyer payé par cette famille est inférieur au plafond de l'ANL auquel elle a droit par rapport à sa nouvelle composition, pourquoi la pénaliser et la faire déménager ? Il n'y a pas d'économie à la clé pour l'Etat, il y a des soucis, par contre, de déménagement pour la famille en question. Sur ce principe, M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances a donné son accord

pour que les choses évoluent. Ça fait partie des points que nous devons suivre.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je n'ai pas donné mon accord, j'ai dit que je ferai une étude complète sur ce point et sur d'autres et que je voulais juste avoir une idée des incidences financières avant de les mettre en œuvre, que nous verrions cela ensemble.

M. le Président.- Dans le cas que nous soulevons, c'est plutôt une économie qu'une dépense puisqu'en fait, le loyer actuel du F4 de cette famille est moins cher que le loyer moyen d'un F3, auquel elle aurait droit. Je reconnais qu'il y a des cas où ça peut représenter une légère dépense supplémentaire.

S'il n'y a plus de remarque sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 63 – CONTROLE DES JEUX

363.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 27.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 25.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 – CONSEILLER GOUVERNEMENT

366.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 752.000

366.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	+	33.000
366.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>75.400</u>
	+	<u>860.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 67 – ACTION SANITAIRE & SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>40.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 68 – DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

368.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	100.000
368.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>4.000</u>
	-	<u>96.000</u>

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET demande à s'exprimer.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'inquiète depuis à peu près deux ans de savoir si les travaux d'agrandissement de ce Service vont pouvoir être faits. Est-ce qu'on a eu enfin le permis de construire ? Est-ce qu'on a modifié l'Ordonnance Souveraine ou est-ce qu'il y a une autre solution qui a été choisie ? Ce Service a beaucoup de travail à effectuer et il est quand même dans des conditions de travail difficiles.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- C'est vrai, je me suis rendu sur place et j'ai constaté, effectivement, les conditions de travail qui n'étaient pas très faciles pour cette Direction du Travail. J'ai organisé des réunions de

travail avec les fonctionnaires de cette Direction ; en fait, nous avons d'abord imaginé d'autres hypothèses pour essayer d'aller beaucoup plus vite : ce sont des hypothèses de permutation avec le Service des Prestations Médicales de l'Etat ; les choses, malheureusement, ne pourront pas se faire aussi aisément que ce que je pouvais imaginer. Nous avons ensuite, aussi, réexaminé le projet d'extension pour éviter d'empiéter sur des locaux qui appartiennent à la Caisse des Retraites. C'est ce projet-là qui est étudié avec les Services de M. TONELLI et je pense que, d'ici la fin de l'année, le Comité consultatif pour la Construction pourrait se prononcer sur le projet d'Ordonnance Souveraine pour qu'on puisse engager effectivement des travaux en 2006.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie. Cela voudra dire que nous pourrions étoffer un peu ce Service qui en a besoin, dans le futur ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Vous savez, au niveau de l'évaluation des postes – là aussi je l'ai faite – il semble que les effectifs soient aujourd'hui suffisants, mais je vous rappelle qu'il nous revient encore de pourvoir un poste d'Administrateur.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, nous vous avons demandé, dans le cadre des séances privées, puis dans le rapport, de réfléchir à une meilleure communication pour la mesure d'exonération des charges sociales de Monégasques embauchés dans le secteur privé. Pouvez-vous nous donner un délai ? Est-ce que l'envoi d'un courrier à tous les employeurs est bien confirmé ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- La lettre est faite et va être adressée, dans les 10 jours, à tous les employeurs.

M. le Président.- Merci. C'est une mesure importante de communication pour l'emploi des Monégasques.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 69 – PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 5.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 70 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 2.000

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention sur ce chapitre, d'une part, pour confirmer que nous avons déposé deux propositions de loi qui ont pour but de moderniser le fonctionnement du Tribunal du Travail. Je suis l'auteur de l'une de ces propositions et M. NIGIONI est l'auteur de la deuxième proposition. Ces propositions étant, dans une grande partie, très compatibles entre elles, à l'exception de deux ou trois points, nous allons travailler ensemble pour essayer de les fusionner ou, en tout cas, de faire en sorte qu'elles puissent être amendées par l'Institution parlementaire et qu'on puisse aller de l'avant dans ce domaine-là. D'autre part, une autre précision : je trouve

bizarre de continuer à voir le Tribunal du Travail rattaché au Département des Affaires Sociales dans la mesure où c'est une juridiction et qu'il serait plus dans l'ordre des choses de le voir intégré au sein des services judiciaires, me semble-t-il. Donc, j'aimerais bien qu'on réfléchisse à cette possibilité.

M. le Président.- Qu'en pense Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je ne trouve pas du tout cela bizarre. Je considère qu'il est tout à fait normal que le Tribunal du Travail relève, sur le plan du fonctionnement administratif et essentiellement du fonctionnement administratif, d'un Département qui est chargé des affaires sociales et qui est probablement plus à l'écoute dans ce domaine-là que d'autres Services.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il est quand même curieux qu'une juridiction dépende d'une autorité administrative...

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ce n'est pas la juridiction qui dépend de l'autorité administrative, c'est le Secrétariat du Tribunal du Travail.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais c'est quand même curieux.

Le Directeur Général.-

CH. 72 – INSPECTION MEDICALE

372.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 25.000

M. le Président.- M. BORDERO a la parole.

M. Alexandre BORDERO.- J'ai juste une question sur le chapitre 71, même s'il n'a pas de modification.

M. le Président.- Si j'appliquais rigoureusement le Règlement, je vous retirerais la parole, mais avec l'accord de tous les Collègues, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- C'est dans le cadre de ce qui s'est dit jusqu'à maintenant : il y avait un projet, à une époque – bien que les projets changent tous les 6 mois et malgré cela, j'essaie de me tenir au courant – de transférer le Foyer Sainte Devote, le foyer pour les adolescents, du côté de l'école des Dominicaines – il y a déjà un plan qui est prêt – et ensuite de faire une maison de retraite, rue Philibert FLORENCE. Est-ce que ces projets sont définitivement abandonnés? Qu'en est-il exactement?

Le Directeur Général.-

CH. 73 – CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 5.000

373.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE - 25.000

- 20.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Nous avons entendu les deux opinions.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Non. Vous avez une bonne mémoire, Monsieur le Président ; il y avait bien les deux hypothèses. Ce n'est pas abandonné, au contraire. C'est un dossier que l'on étudiera très rapidement dans le cadre de la politique que le Ministre d'Etat a définie hier en faveur des personnes âgées.

M. Alexandre BORDERO.- Oui, puisqu'il lui manquait 50 lits.

M. le Président.- Question intéressante, mais nous revenons, si vous le voulez bien, au chapitre 72 du Budget Rectificatif.

Y a-t-il des interventions? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-*F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT*

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	100.000
375.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	-	30.000
375.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	<u>67.400</u>
	-	<u>197.400</u>

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, votre Département a géré à lui seul un tiers des dépenses inscrites au Budget Primitif 2005, soit environ 250 M€, pour la réalisation des grands travaux d'équipement et l'entretien des ouvrages et des bâtiments publics.

L'étude de ce Budget Rectificatif est pour le Conseil National l'occasion de faire le point sur les conditions d'utilisation et d'attribution de ces crédits.

Voici certains événements survenus dans le courant de cette année budgétaire qui remettent, à mon avis, sérieusement en question la juste et bonne utilisation des deniers publics.

Concernant d'abord la juste utilisation : le 7 juillet 2005, le Groupement des Entrepreneurs Monégasques du Bâtiment informait M. le Ministre d'Etat de l'attitude de l'opérateur en charge du chantier de la zone A de Fontvieille qui déclarait, en substance, qu'il ne ferait plus travailler les entreprises monégasques.

A l'origine de cette affaire, le conflit entre les entrepreneurs monégasques du bâtiment et les opérateurs privés ayant obtenu des chantiers en maîtrise d'ouvrage déléguée. A la base de ce conflit, le refus du Gouvernement d'imposer à ces opérateurs d'avoir recours à des entreprises monégasques pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Ministre, vous étiez en droit de prétendre de l'opérateur en question qu'il retienne les entreprises monégasques au juste prix, dont il a bénéficié lui-même pour obtenir son marché sans avoir à subir de concurrence extérieure. Vous pouviez aussi, plus simplement, rappeler à cette personne que la priorité nationale est, à Monaco, un droit constitutionnel qu'il est tenu de respecter.

Hélas, rien de tout cela n'a été fait et l'Etat a donné plusieurs centaines de millions d'euros de travaux à des opérateurs privés sans la moindre considération pour les entreprises monégasques.

Concernant maintenant la bonne utilisation : j'aimerais revenir sur des travaux qui n'en finissent plus. Ils concernent la digue semi-flottante, dont la membrane de protection de la rotule a été déchirée en mars 2003, quelques mois après son installation. Cette membrane n'est toujours pas remplacée. Les mécanismes de la rotule sont donc exposés à la corrosion depuis plus de 2 ans et son étanchéité risque d'être irrémédiablement compromise.

Quelle est la situation actuelle ? Le Gouvernement se trouve seul face au problème technique de cette rotule, attendant patiemment que les assureurs ou la Justice prennent les choses en main.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Parce que le constructeur de la rotule n'avait pas prévu que la membrane ne résisterait pas aux coups de mer et qu'il n'avait pas étudié la procédure technique de son remplacement. Parce que la pseudo-tentative de remplacement effectuée en 2004 a été un échec prévisible.

Et parce que toute possibilité de négociation a été perdue le jour où le Service des Travaux Publics a réceptionné ce chantier et que l'Etat a soldé le contentieux de 59 M€ que lui réclamait le Groupement d'entreprises qui a construit la rotule.

Que peut-on faire aujourd'hui pour cette rotule ? Etudier immédiatement une solution de préservation autre qu'une membrane que personne n'a été capable de remplacer et encore moins de garantir.

Pour finir avec l'actualité portuaire récente, parlons des phares du Port Hercule. Il y a quelques jours, le Directeur du Service des Travaux Publics déclarait dans la presse : « Des petits engins les démonteront blocs par blocs, à partir du sommet de chaque bâtiment (...) Les blocs seront ensuite conduits sur un terrain de stockage dans la plaine du Var. Pour leur avenir, rien n'est décidé ». Monsieur le Conseiller, est-ce que cette mascarade va durer longtemps ? Reconnaissez ce soir que ces phares n'ont pas d'avenir. Le démontage « chirurgical » n'a pas eu lieu parce que ces phares sont indémodables ! Leur destruction est en cours et le stockage des pierres dans la plaine du Var n'a pour finalité que l'oubli.

Ce soir, j'ai surtout parlé du Port, parce que c'est un sujet qui me touche particulièrement et pour lequel je me suis engagé pendant la dernière campagne électorale.

Tous ces faits me conduisent donc aux conclusions suivantes :

1. Que le Service des Travaux Publics manque des compétences techniques à la hauteur des travaux maritimes en cours.
2. Que le Gouvernement navigue depuis 5 ans totalement à vue en ce qui concerne les futurs aménagements du Port.
3. Que l'engagement du Directeur des Travaux Publics pour une démolition minutieuse des phares est un mensonge public, qui conduit à penser que c'est maintenant de tous les Monégasques dont on se moque !
4. Enfin, que nous sommes aujourd'hui dans une situation préoccupante pour la rotule de la digue, qui n'a plus de protection et pas d'assurance en cas de dommage.
5. Enfin, qu'il n'y a aucune volonté du Gouvernement de faire respecter la priorité nationale en faveur des entreprises monégasques. Je rappelle à mes Collègues de la majorité que nous avons passé, en février 2003, avec les Monégasques, un contrat d'objectifs qui prévoit la création d'une Commission d'application de la priorité nationale.

Sur ce chapitre, ce n'est hélas pas vous, Monsieur le Ministre, qui allez nous aider puisque vous accusiez hier soir mon Collègue BORDERO de faire de la démagogie en ce domaine. Essayez de considérer que cette solidarité qui nous unit à nos compatriotes pourrait simplement venir d'un certain patriotisme.

Tous ces comportements sont inacceptables et contraires aux intérêts de l'Etat et des Monégasques.

Je voterai donc pour votre Département, Monsieur le Conseiller, qui englobe d'autres Services, mais contre ce chapitre et le suivant.

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

Vous faites une intervention sur trois points : la priorité aux entrepreneurs monégasques sur les chantiers, et notamment ceux de la maîtrise d'ouvrage déléguée, les phares et la rotule.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Tout cela me paraît bien dramatique, Monsieur le Président, je dois avouer que cette présentation me semble pour le moins pas vraiment conforme à la réalité.

Sur le premier point, la juste utilisation des crédits, on a donné, lors des séances privées, la part de marchés que les maîtres d'ouvrage délégués ont attribué à des entreprises monégasques ou de Monaco. Donc là, on tient un bilan précis. Ce que nous avons dit, à cette occasion, c'est qu'il conviendrait de faire le bilan de ces attributions de marchés une fois que la majorité des marchés était passée, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui ; donc on se donnait encore quelque temps pour examiner si les maîtres d'ouvrage délégués avaient ou non joué le jeu, même celui qui a fait des grandes annonces que vous évoquiez, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, tout à l'heure.

Pour le second point qui concerne la rotule de la digue, effectivement, il y a un problème de membrane. Là où je ne vous suis pas, c'est quand vous dramatisez l'état de la rotule actuelle. La rotule actuelle est entretenue et, dans la mesure où cette membrane n'est pas en état de fonctionner aujourd'hui, l'entretien est bien plus fréquent que ce qu'il devrait être normalement. Donc elle est très régulièrement vue par des plongeurs et remise à niveau, mais ces conditions-là ne sont pas de nature à la détériorer. Cela étant, on est en train, au plan administratif, de voir les solutions pour sortir de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui et cela faisait l'objet d'une réponse en bonne et due forme lors des questions en séance privée.

Pour le troisième point et pour les phares, le fait de dire que le Service des Travaux Publics ment me paraît encore une fois particulièrement excessif. Le Service des Travaux Publics a en face de lui des ouvrages qu'il doit démonter. Quand il commence le démontage des ouvrages, il se rend compte de l'état particulier des ouvrages ; il se trouve effectivement que le mode de constructions de ces phares qui ne sont pas très anciens, qui sont loin d'être des ouvrages historiques – ils datent des années 1912-1913 – a été réalisé à une époque où on commençait à ne plus se contenter d'empiler des pierres mais à y mettre beaucoup de béton, de liant et parfois même de ferraille. Ce qui fait que, quand il s'est agi de démonter pierre à pierre un ouvrage qui en fait était largement agrémenté de systèmes beaucoup plus solides que les pierres, eh bien, effectivement, nous nous sommes heurtés à des difficultés, que je ne cacherai pas ; et nous avons beaucoup de problèmes pour parvenir à démonter proprement ces phares comme cela avait été envisagé. Quel sera l'usage ultérieur des phares, je n'en sais rien. Mais ce à quoi s'est engagé le Service des Travaux Publics, c'est-à-dire à les démonter de manière la mieux possible et ensuite, à les stocker sur un terrain à l'Ariane, va être fait. Maintenant, quel sera l'usage qu'on en fera, c'est encore à voir.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, quelles sont vos réactions ?

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Qu'il s'agisse de la Priorité Nationale ou de l'état de la rotule de la digue, les réponses du Gouvernement en séance privée ont été largement insuffisantes. D'une part, les entrepreneurs monégasques du bâtiment ne sont pas satisfaits de la part ridicule des travaux qu'ils ont obtenu dans les opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée, d'une part, ceux qui vous renseignent sur l'état de la rotule sont les mêmes qui vous ont menti au sujet de la réparation et du remplacement de la membrane. Quant au troisième point, je constate que vous partagez mon avis que les phares du Port étaient indémontables et qu'ils ont été sacrifiés.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Excusez-moi, je les ai reçus en juillet, je les reverrai très bientôt sûrement, je n'ai pas eu une position particulièrement négative.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur TONELLI, vous êtes en décalage avec la réalité et aveuglé par vos certitudes. Mes Collègues se souviendront que votre prédécesseur nous avait affirmé, ici même, que la membrane de la rotule avait été remplacée.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je suis désolé, mais effectivement, elle avait été réparée une fois et la réparation n'a pas tenu.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Excusez-moi, je connais ce problème personnellement, je vous assure qu'elle n'a jamais été ni remplacée, ni réparée. La situation actuelle fait courir à cet ouvrage un risque majeur.

Concernant les phares, ils sont ou seront transformés en tas de cailloux transportés loin des yeux dans la plaine du Var.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous réponds sur les deux points.

Sur le premier point, j'ai dit que la rotule était actuellement entretenue et c'est le cas ; elle est graissée très régulièrement, ce qui fait que ce que vous évoquez, pour l'instant, n'arrive pas.

Second point : pour les phares, je crois avoir été clair. Vous vous avancez beaucoup puisqu'il n'y a qu'un seul phare qui est démonté, l'autre, on n'a pas encore

commencé, donc on aura déjà au moins le bénéfice de faire le second d'une autre manière. Pour le premier, quand le Service des Travaux Publics a commencé le démontage, on s'est effectivement rendu compte que ce qu'on rencontrait sur le chantier n'était pas ce qu'on pensait avoir. On n'avait plus le mode de construction de ces phares en 1911, ça n'a pas été conservé, et donc, il se trouve qu'on a des pierres beaucoup plus éclatées, beaucoup plus difficiles à être décelées que ce qu'on pouvait imaginer quand on voyait l'ouvrage en l'état parce que le mode de construction n'est pas celui qui avait été imaginé et que les dispositions à prendre sont beaucoup plus compliquées que celles qui ont été prises.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI souhaite s'exprimer sur ce sujet.

M. Thomas GIACCARDI.- Merci, Monsieur le Président.

Pour continuer dans le sens de l'intervention de M. SPILLOTIS-SAQUET, j'aurais aimé, Monsieur TONELLI, que vous indiquiez à l'Assemblée combien d'entreprises monégasques ont été retenues dans la zone A.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je n'ai pas là, sur le siège, la réponse, je pourrai écrire une lettre au Conseil National en donnant le nombre d'entreprises monégasques retenues pour la zone A.

M. Thomas GIACCARDI.- Je vous le donne : zéro.

M. le Président.- Nous attendons donc ce courrier, ce qui nous permettra de nous faire une opinion objective avec des chiffres.

Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas une experte des rotules... mais je suis sidérée par ce que j'entends et j'ai donc envie de poser la question suivante : qu'avez-vous l'intention de faire ? A l'origine de cet ouvrage qui a coûté des centaines de millions, il y avait bien une membrane, qui avait une utilité claire ; elle a été détériorée. Je veux bien croire que dans une période transitoire, on la nettoie plus que nécessaire, mais cet ouvrage est censé durer des dizaines d'années, alors qu'allez vous faire pour qu'on puisse regarder sereinement l'avenir.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Ce qui est envisagé pour regarder sereinement l'avenir, c'est

évidemment de remplacer la membrane. Pour remplacer la membrane, il faut arriver à trouver un accord entre les entrepreneurs et l'Etat et c'est ce sur quoi on travaille aujourd'hui puisqu'après avoir menacé de poursuivre en justice les entrepreneurs, il semble qu'on puisse s'orienter vers une solution à l'amiable dans les semaines qui viennent. Mais tant que cette situation durera, on prendra les précautions pour faire en sorte que cette rotule ne subisse pas de dégâts dus à cette situation.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, mais enfin, c'est une situation qui dure maintenant depuis des années ! Il faut trouver une solution, nous parlons de dizaine de millions...

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Mais encore une fois, la rotule n'est pas en danger. La rotule est entretenue de manière précise.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO souhaite s'exprimer.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis, à l'instar de ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN, expert ni en rotules, ni en membranes, mais il y a quand même quelque chose qui me surprend. C'est que si cet ouvrage qui a coûté une fortune est atteint de défauts de cette sorte-là, comment se fait-il qu'il n'y ait pas une retenue de garantie ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu une procédure judiciaire ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu au moins un arbitrage ? Comment se fait-il qu'on en soit toujours au même point ? Ce n'est pas nouveau. Aujourd'hui, on fait du bricolage sur une rotule et une membrane, mais est-ce qu'on n'aurait pas pu prendre le problème à la racine et confronter le constructeur à ses responsabilités ? Il me semble qu'il y a une responsabilité manifeste et que le produit qui a été livré était atteint de vices. Il y a bien un problème.

Il faudrait peut-être envisager des actions plus efficaces pour résoudre le problème.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je ne vois pas ce que vous voulez dire « sous un angle un peu plus effectif ». Ce que je réponds, c'est qu'il y a effectivement un problème, que des responsabilités sont à rechercher ; on peut se lancer dans une procédure judiciaire qui sera très longue, on en est aujourd'hui à trouver des solutions qui soient plus rapides que celles-là. Cela étant, ce n'est pas qu'une responsabilité de

l'entreprise qui a réalisé l'opération ; il y a aussi des gens qui ont conçu le projet, donc la responsabilité est partagée entre le concepteur et le réalisateur. Tout cela fait que ce n'est pas aussi simple, c'est un ouvrage qui était particulièrement innovant et effectivement, il existe aujourd'hui ce point qui est encore à régler et, encore une fois, sans que la pérennité de l'ouvrage soit mise en cause par cette situation.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais si vous avez tout payé, quel levier avez-vous sur à la fois les concepteurs et les entrepreneurs ? Si vous aviez fait au moins une retenue de garantie, vous pourriez toujours leur dire « on ne va pas vous payer le restant jusqu'à ce que vous réparez le problème ». Aujourd'hui, vous n'avez pas engagé de procédure judiciaire et vous n'avez plus de levier pour les amener à réparer le problème. Alors, quelle solution ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- On a encore des leviers puisque nous avons des assurances qui courent sur ces ouvrages, ce qui fait que c'est par ce biais-là que nous sommes en train d'avancer l'opération. Encore une fois, c'est un chantier sur lequel on est très régulièrement. J'ai des contacts avec mes collaborateurs, au moins une fois par semaine, à ce sujet et, effectivement, plutôt que de se lancer dans une procédure judiciaire qui serait très longue, on préfère explorer les solutions à l'amiable encore aujourd'hui.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ça prend quand même des années ! Il y a un jour où il faudra bien prendre des décisions un peu plus tranchées.

M. le Président.- C'est dit.

Monsieur Jean-Pierre LICARI souhaite prendre la parole dans ce débat.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref. Je voulais juste confirmer à 100 % les propos de Christophe SPILLOTIS-SAQUET en ce qui concerne le très fort mécontentement qui existe parmi les entrepreneurs monégasques qui sont quasiment systématiquement exclus par les maîtres d'ouvrage délégués. Il n'a pas rêvé, moi non plus, il y en a d'autres qui ont entendu des réclamations de la part de compatriotes et je trouve pour le moins agaçant, pour ne pas dire injurieux de la part du Gouvernement, de nous entendre répondre, quand on se fait le porte-parole du mécontentement de compatriotes, que nous faisons de la démagogie ou que nous avons rêvé. Je trouve que ce

n'est pas un discours qui est tout à fait sérieux, ni digne du Gouvernement.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Maître LICARI, je n'ai pas dit cela du tout. On reprendra mes propos si vous voulez. Mais il n'a jamais été, dans mes propos, d'avancer de telles assertions. Ce que je vous ai dit, c'est que je les avais vus et que je vais les revoir très rapidement et comme cela, j'aurais effectivement de leur part les questions qu'ils se posent.

M. le Président.- Ils ont également été reçus à plusieurs reprises par des Conseillers Nationaux et c'est vrai que parfois, on se demande si on voit les mêmes personnes...

Je dois dire qu'il y a un mécontentement, je ne peux pas imaginer que vous n'en n'ayez pas eu connaissance ; il y a eu des courriers qui ont été adressés au Gouvernement, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui. Je dois dire, pour la vérité, que je les ai reçus et ils ne m'ont rien dit. C'est bizarre. J'ai vu l'ensemble des entreprises monégasques concernées.

M. le Président.- Le Gouvernement Princier, avec l'accord du Conseil National, a choisi la maîtrise d'ouvrage déléguée parce qu'il fallait aller vite, rattraper le retard de la dernière législature, parce qu'il fallait répondre à un besoin fondamental de logement des nationaux, mais quand vous avez choisi – puisque c'est évidemment le Gouvernement par définition qui est responsable de la mise en œuvre des décisions politiques et budgétaires qui sont prises dans le débat, ici – des maîtres d'ouvrage sur ces chantiers – et ça nous a semblé normal, d'ailleurs – le Gouvernement a choisi des opérateurs installés à Monaco. Il n'y a pas eu, à ce moment-là, une concurrence pour aller chercher à Paris, à Londres ou ailleurs un certain nombre de promoteurs, d'entreprises pour construire ces immeubles.

Pour être constructif, ce que nous vous redemandons à la suite de toutes les interventions de mes Collègues, pour éviter que le débat s'éternise, c'est de rappeler à ces opérateurs choisis parmi les entreprises de Monaco et sans qu'elles soient, elles, mises en concurrence par rapport à l'extérieur, qu'elles doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir – et le Gouvernement doit le rappeler régulièrement et vérifier que cela soit fait – pour donner une part conséquente de ces marchés à des entreprises installées en Principauté de Monaco. Je crois que la vigilance du Gouvernement peut contribuer, j'en suis convaincu, il y a encore un certain nombre de marchés de second œuvre qui n'ont pas été attribués, à faire basculer

du meilleur côté possible, c'est-à-dire vers le plus grand nombre possible d'entreprises de Monaco, les marchés qui sont, rappelons-le, parce que c'est bien cela la réalité, financés sur des fonds publics de Monaco. C'est donc normal qu'on y applique aussi une préférence pour les entreprises monégasques. C'est cela que nous vous demandons, ce soir, Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Monsieur le Président, sur la zone A, il y a au moins une entreprise monégasque, même deux entreprises monégasques qui ont été retenues ; je suis prêt à donner les noms, peut-être pas en séance publique, mais en tout cas après.

M. le Président.- Ecoutez, nous, nous aimons les choses objectives, vous vous êtes engagés, nous l'apprécions, à nous écrire, avec les informations que vous aurez obtenues. Je diffuserai à tous mes Collègues le courrier que vous voudrez bien nous adresser en ce sens, et ainsi, tout le monde pourra se faire une opinion sur les réalités et les chiffres.

Monsieur ROBILLON veut prendre la parole sur d'autres sujets sur ce chapitre.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je parle au niveau du chapitre « Conseiller de Gouvernement » parce que je n'ai pas trouvé exactement de chapitre précis. C'est une intervention que j'ai déjà faite en privé, mais que je voulais faire également en public, nous en avons déjà parlé.

Je voulais parler de la situation des handicapés en Principauté.

Des améliorations notables pour les déplacements des handicapés ont été réalisées depuis de nombreuses années en Principauté. M. TONELLI nous a même dit qu'il y avait un projet de fléchage, de circuit en Principauté et je crois que c'est très bien pour ces personnes handicapées. Néanmoins, persistent divers problèmes : il s'agit de l'accessibilité des handicapés ou des personnes à mobilité réduite à la plage du Larvotto. Ces problèmes ont déjà été soulignés à l'occasion du Budget Primitif 2005 et avaient fait l'objet de promesses claires du Gouvernement en séance publique :

- aménagement d'un plan incliné pour la mise à l'eau afin d'éviter de rouler dans le sable, ce qui nécessite des efforts importants de 2 ou 3 personnes au service du handicapé. Il y a même des endroits où existent des ascenseurs pour descendre à l'eau les handicapés. Mais je n'en demande pas autant !

- amélioration de l'accessibilité de la zone centrale du Larvotto (dite de l'horloge). J'engage les responsables des services techniques à essayer de se déplacer en chaise roulante à cet endroit. Ils verront que même en pleine possession de leurs moyens musculaires des membres supérieurs, il est quasiment impossible d'accéder à l'horloge. J'ai d'ailleurs fait l'expérience avec des handicapés, cet été, et il est carrément impossible de passer !
- amélioration de l'accessibilité depuis les parkings (rampes d'accès ou places de stationnement sur le Boulevard Princesse Grace).
- enfin – vous nous l'avez déjà expliqué en séance privée – même si cela regarde l'administration de la Société des Bains de Mer, il conviendrait d'améliorer l'accessibilité du cinéma « Le Sporting » pour les handicapés car, pour l'instant, un handicapé seul peut aller voir un film, mais à Nice.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Il faut effectivement s'en tenir à des faits. Ce que je propose à M. ROBILLON, c'est qu'on voit si l'an prochain, à la même époque, il aura encore à me faire la même remarque ou pas.

M. Jean-François ROBILLON.- Je n'espère pas. J'ai déjà un fil rouge et ça suffit !

M. le Président.- Sur cet important sujet qui nous concerne tous, nous nous étions longuement exprimés déjà, à de multiples reprises, sur notamment l'aménagement de la ville. Je vous redirais simplement que si nous devions, tous, une journée, déambuler en fauteuil pour handicapé à Monaco, nous serions encore plus sensibles à ce qu'a dit Jean-François ROBILLON et je vous remercie, Monsieur le Conseiller, de mettre tout cela en pratique. Nous aurons l'occasion de le vérifier et d'en reparler.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler des handicapés, mais j'ai une question et des commentaires. Si vous le voulez, je vais le faire en deux fois pour que ce ne soit pas trop long.

Premièrement, je souhaiterais savoir pour quelle raison le Gouvernement a choisi de ne pas adopter

l'article 15 de la charte sociale qui vise à garantir aux personnes handicapées, quel que soit leur âge, la nature et l'origine de leur handicap, l'exercice effectif du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté.

A cet égard, je rappelle que selon courrier de M. LECLERCO, Ministre d'Etat, en date du 15 novembre 2004, le Gouvernement a choisi, sans d'ailleurs aucune concertation avec le Conseil National, de ne s'engager que sur les articles suivants de la Charte sociale : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 14, 16, 17, 20, 22, 24, 25, 26, 28 et 29.

En outre, je rappelle que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a émis à l'attention des Etats Membres une recommandation n° R (92) 6 relative à une politique cohérente pour les personnes handicapées qui comporte ce que l'on pourrait qualifier de cahier des charges de l'intégration des personnes handicapées, avec une liste détaillée des mesures à mettre en œuvre dans tous les domaines pour arriver à cet objectif. Cette recommandation a été complétée par une résolution de l'Assemblée parlementaire n° 1185 (1992) et une recommandation n° 1592 (2003). Contrairement à ce que vous annoncez dans votre réponse, il ne m'apparaît pas que toutes les normes établies par ces instruments juridiques soient respectées en Principauté.

Je réinterviendrai ensuite, après la réponse du Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales, je vous en prie.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur GARDETTO est beaucoup mieux informé que moi sur les articles que le Gouvernement va retenir en matière de Charte sociale, parce que le Gouvernement n'en a pas encore délibéré.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Conseiller, je suis désolé, j'ai une lettre du Ministre d'Etat, qui était le prédécesseur de M. PROUST, et qui énonce tous les articles qui ont été retenus.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Elle date de quand, cette lettre ? Nous avons encore au moins 1 an...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ecoutez, étant donné qu'elle est sous la signature du Ministre d'Etat, il me semblait pouvoir lui accorder un certain crédit.

M. le Président.- S'il vous plaît, nous écoutons la mise au point du Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais dire, sur ce problème des handicapés, c'est incontestable, je l'ai constaté aussi, il y a un certain retard en Principauté. D'abord, il n'y a pas de texte en la matière, alors que dans les pays voisins, il y a des textes qui fixent des règles en matière d'urbanisme, en matière d'équipement. Il y a ici une lacune, je le dis comme je le pense.

Je réponds à la question particulière de l'accès aux plages. Le Prince Souverain demandait Lui-même un projet d'aménagement du Larvotto, qui est une plage qui n'est pas mise en valeur, qui n'est pas très jolie et qui n'est pas très accessible. Donc, nous allons mettre à l'étude tout un aménagement de la plage du Larvotto et, bien entendu, il faut en profiter pour prévoir tous les aménagements, Monsieur le Conseiller, que vous suggérez, qu'il faut évidemment faire pour permettre aux handicapés d'aller sur la plage et de pouvoir se baigner.

Il y a toute une série de règles à prévoir, mais tout est à reprendre : vous parlez de l'accès au cinéma, c'est obligatoire en France. J'entends bien mettre en demeure la S.B.M. de prévoir un accès handicapé au cinéma. On parle des accès aux services publics : ce n'est pas terrible ! On a beaucoup de services publics où nous n'avons pas de plan incliné pour permettre de se déplacer en fauteuil roulant. Il y a un travail considérable et je m'engage à le faire, parce que ça me paraît être évident que la Principauté, dans ce domaine, doit être exemplaire et non pas à la traîne. On vous fera des propositions et je remercie ceux qui sont intervenus, parce que c'est un vrai sujet qu'il faut régler ; c'est quelque chose qui coûte de l'argent, mais ce n'est pas le « bout du monde ». Il faut que les concepteurs, aussi, dans chaque projet, aient l'habitude de dire « on ne donnera pas de permis de construire si on n'a pas pensé au problème du handicapé ». Il faut fixer des règles qui s'imposent à tous.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, si vous permettez, je reviendrai vers vous si vous n'avez pas eu satisfaction, mais d'autres élus souhaitent également s'exprimer.

Madame BOCCONE-PAGÈS, dans la foulée de ces interventions, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

J'en reparle chaque année, tant pour le Budget Rectificatif que pour le Budget Primitif : il est impossible, s'il advenait quoi que ce soit dans un établissement scolaire, d'évacuer un handicapé, si ce n'est de le prendre

dans les bras et descendre les 11 étages pour le Collège Charles III, les 13 étages pour le Lycée Technique, au Lycée Albert 1^{er}, n'en parlons pas, dans les écoles primaires également. Sans compter l'accès aux établissements scolaires : là, j'ai été stupéfaite lorsque j'ai lu, dans un journal, que tous les accès aux établissements scolaires pour les handicapés étaient résolus. Absolument pas ! Il en reste au moins 2 ou 3, de mémoire, où l'accès est impossible pour une personne handicapée sur un fauteuil roulant.

M. le Ministre d'Etat.- Nous allons faire l'inventaire.

M. le Président.- C'est un point à ne pas oublier.

Monsieur NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une réaction à ce que vient de dire M. le Ministre. En fait, il existe des recommandations qui sont appliquées depuis quelques années – c'est vrai que c'est récent – mais le problème est plutôt sur les anciens immeubles ou les anciens établissements, puisqu'aujourd'hui, toutes les demandes d'autorisation de construire à Monaco tiennent compte de ces recommandations. Le problème d'inaccessibilité est effectivement inadmissible, je vous rejoins tout à fait.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, qui ne s'est pas encore exprimé, souhaite prendre la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais ajouter qu'une aide financière pourrait être étudiée pour certaines catégories de handicapés, quelle que soit leur nationalité : des personnes, par exemple, dont le handicap s'est révélé postérieurement à leur arrivée à Monaco, pour ne pas évidemment que le pays attire tous les handicapés du monde, et puis peut-être après une période de 15 ou 20 ans de présence. Je ne sais pas si cela représente beaucoup de personnes, mais en tout cas un certain nombre d'handicapés qui se voient maintenant dans la difficulté en ce qui concerne des problèmes de loyer par exemple.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je termine donc mon intervention.

A ce jour, les personnes handicapées souffrent de discrimination dans au moins quatre domaines :

- discrimination à l'emploi : les handicapés subissent le chômage deux fois plus que les personnes non handicapées. Leur embauche est considérée comme une contrainte et aucune disposition législative n'existe à Monaco pour inciter à leur embauche. Se pose également le problème de l'accueil des véhicules adaptés à leur transport.
- discrimination dans les transports : aucune ligne de transport n'est accessible en fauteuil roulant. Pour que les handicapés puissent accéder aux transports en commun, il est indispensable que tous les maillons de la chaîne de transport soient adaptés : les véhicules, les trottoirs qui doivent être à la bonne hauteur et de largeur suffisante et le personnel des sociétés de transport qui doit être formé de manière adéquate. Ce n'est pas le cas à Monaco.
- discrimination au logement : il n'existe pas de politique visant à mettre à disposition des handicapés des logements adaptés à leur situation, ni d'aide financière pour faire les travaux d'adaptation nécessaires.
- discrimination à l'accessibilité : on en a déjà parlé, au-delà des administrations, se pose le problème de l'accessibilité du cinéma, des restaurants, des commerces, de la Poste et de la voirie en général. Il ne me paraît pas que ce problème ait été réglé à Monaco.

Il conviendrait, en toute hypothèse, d'associer les handicapés à la réflexion et aux décisions du Gouvernement et de se rendre avec eux sur le terrain pour résoudre les problèmes de manière efficace.

La politique en faveur des handicapés pêche également au niveau des mesures sociales :

- il n'existe pas d'allocation compensatrice pour la prise en charge des frais inhérents à une tierce personne ou une prestation dépendance. A ce jour, on nous la promet, mais on ne l'a pas.
- il n'existe pas de quota obligatoire d'embauche de personnes handicapées (à titre indicatif, il est de 6 % en France).
- il n'existe pas de Commission d'accessibilité avec la participation de représentants des handicapés.
- il n'existe pas d'organe administratif, tel que la Haute Autorité contre les Discriminations, devant lequel pourraient être portés les cas de discrimination constatés de manière à régler de manière pratique et efficace les problèmes rencontrés.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de vous inspirer des politiques menées dans les pays du Nord de l'Europe, largement en avance dans le domaine de l'intégration des handicapés et des personnes âgées ou

dépendantes, sans limiter votre champ de réflexion, et d'accorder enfin l'attention nécessaire aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes, pour nous présenter rapidement une politique cohérente et efficace afin de remédier aux carences constatées.

M. le Président.- M. le Ministre nous a fait une déclaration. Je crois qu'il est très sensible à ces problèmes. Nous aurons l'occasion de refaire le point sur l'ensemble de cet important dossier.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, ce qui est important, c'est qu'on essaie de faire mieux que des bricoles, parce que l'exemple, il vient du Nord. Il faut aller voir ailleurs, se rendre compte et dire : « voilà, ça, maintenant, on va le faire à Monaco ». Avec l'argent dont on dispose, on peut bien faire ce genre de chose, il n'est pas supportable que les handicapés ne soient pas mieux pris en compte dans la société.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je compte sur vous et je sais que je peux, pour faire un point de manière régulière. Nous aurons l'occasion, suite à la déclaration de M. le Ministre d'Etat, de suivre cette évolution et les améliorations dont Jean-François ROBILLON et vous-même, notamment, avez, à juste titre, beaucoup parlé ce soir.

Nous prenons rendez-vous, Monsieur le Ministre, parce que c'est un point qui nous tient, à tous, beaucoup à cœur.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-Pierre LICARI s'abstient).*

Il est 20 heures 30, je vous propose que nous fassions une pose pour nous restaurer, d'environ trois quarts d'heure, car nous devons terminer ce soir l'examen du Budget avant les explications de vote prévues pour demain.

La séance est suspendue.

—
**(La séance est suspendue à 20 heures 30
pour 45 minutes)**
—

M. le Président.- La séance est reprise.

Nous sommes au chapitre 76.

Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole.

Le Directeur Général.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 300.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI et Christophe SPILIOTIS-SAQUET
votent contre).*

Le Directeur Général.-

CH. 78 – AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 15.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 79 – AMENAGEMENT URBAIN – JARDINS

379.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 50.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES + 1.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 2.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – PARKINGS PUBLICS - 198.600

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Lors des séances avec le Gouvernement, j'attirais l'attention sur le fait qu'actuellement, dans le quartier de Fontvieille, les gens qui ont besoin d'un parking pour venir travailler ont de plus en plus de mal à trouver de la place. Je voulais savoir si la réflexion qu'on avait envisagée avec le Gouvernement sur la répartition dans différents parkings par rapport aux touristes avait été menée.

M. le Président.- Monsieur TONELLI, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

CH. 89 – DEUC – ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 5.000

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur souhaite s'exprimer.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une remarque au sujet de l'environnement. C'est un point particulier : c'est au sujet de l'usine d'incinération.

J'ai noté qu'en effet, on avait pris du retard sur la mise aux normes, en particulier, d'après les explications du Gouvernement, parce que les sociétés qui doivent s'occuper de cela sont submergées. Cela prouve bien que si nous avions fait un peu de prospective et que nous nous y étions pris un peu avant, et non pas au dernier moment, nous aurions pu être les premiers à être servis par ces sociétés et nous n'aurions pas eu à subir les retards et à se retrouver avec une mise aux normes, au mieux, retardée d'un an.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- La réflexion est en cours pour essayer, effectivement, d'améliorer la situation dans les parkings où il y a trop d'abonnés ou trop d'utilisateurs.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre remarque, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Si on parle d'environnement et de SMA, je souhaite faire quelques observations. En ce qui concerne l'usine de la SMA, on nous annonce des travaux qui vont mettre en conformité les fours et qui vont permettre de réduire les émissions polluantes. D'une part, je reste sur ma faim parce que, malgré les demandes que j'avais faites au cours des derniers débats budgétaires, le Gouvernement n'a jamais fait d'enquête de santé publique sur l'impact de l'usine d'incinération sur la santé de la population. On a parlé des plantes du Coronado, mais il n'y a jamais eu d'étude effective pour savoir quel était l'impact de l'usine sur les êtres humains.

D'autre part, quand bien même nous disposerions d'installations aux normes, ça ne résout pas le problème des émissions de gaz carbonique ou de gaz à effet de serre. Je crois que c'est un élément qu'il faut prendre en compte aussi. On nous avait annoncé une solution qui serait la sublimation, nous n'avons jamais eu de nouvelles sur la possibilité d'avoir recours à cette technique qui permettrait de résoudre le problème des gaz à effet de serre.

Alors quelles sont les intentions du Gouvernement dans ces domaines ? Peut-on compter un jour sur une enquête de santé publique ? A-t-on des perspectives autres qui nous permettraient un jour d'être aux normes en matière de gaz à effet de serre et qui élimineront tout impact négatif sur l'environnement de cette usine d'incinération ? De quelle manière traitera-t-on les déchets à moyen et long termes ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller TONELLI, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Pour ce qui est de la santé, je laisserai répondre M. RAVERA.

Ce que je peux répondre, c'est qu'actuellement, la Direction de l'Environnement fait une étude sur les retombées autour de l'usine, qui sont des études qu'on ne pouvait pas faire il y a une dizaine d'années parce qu'on ne savait pas apprécier, en analysant l'air, les retombées éventuelles. Je vous donnerai cela d'ici la fin de l'année et, en séance privée, j'avais dit que j'en communiquerai les résultats à la Haute Assemblée.

Sur le second point, celui de l'usine, vous parlez de gaz à effet de serre ; je voudrais bien replacer l'usine dans son contexte. C'est une usine d'incinération qui est aussi une usine de revalorisation, puisque derrière, on récupère de l'énergie pour créer du courant électrique, qui est l'équivalent de deux fois l'éclairage public de Monaco et encore derrière, on récupère l'énergie pour réchauffer et refroidir tout un quartier qui est le quartier de Fontvieille. C'est-à-dire qu'en fait, quand on traite de l'incinération des déchets, il faut tenir compte de cette composante très importante de notre usine. Il faut aussi voir que notre usine a pour caractéristique de détruire les déchets qui proviennent de l'épuration de l'eau – c'est quelque chose d'assez particulier à la Principauté – ce qui fait que les boues qui sont créées par l'épuration des eaux sont en fait traitées par l'usine d'incinération directement. Quand on parle de bilan écologique de notre usine, il faut bien prendre en compte l'ensemble de ces paramètres et on y reviendra sûrement quand on

traitera le Budget Primitif ; quand on parle du « tri sélectif », je serai aussi, encore, à reparler de ces questions de bilan écologique, de bilan énergétique ou de bilan économique entre une filière de tri sélectif et une filière de valorisation par l'incinération.

Le troisième point que vous évoquiez, c'est l'avenir. Ce que nous considérons aujourd'hui, c'est que le fait de faire cette mise aux normes de l'usine d'incinération et de valorisation des déchets de Monaco nous permettra de nous projeter jusque dans les années 2015/2020. Donc, c'est à cette échéance qu'il faudra trouver un autre mode de traitement des déchets en Principauté ou peut-être, aussi, au niveau des communes limitrophes. On y réfléchit déjà, mais on est loin d'avoir arrêté un système qui sera celui qu'on utilisera dans 10 ou 15 ans dans les années à venir. Dès à présent, on a engagé une espèce de veille pour se rendre compte et apprécier les modes de traitement des déchets qui sont pratiqués dans les pays autour de nous.

M. le Président.- Je donne la parole à Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Sans vouloir faire fuir la population, je trouve que vous avez une approche assez sélective dans le document que vous nous avez donné qui résulte d'une étude de l'APAVE réalisée en octobre 2003, décembre 2003 et février 2004. Parce que 11 points ont été analysés et vous nous dites simplement que « sur les 6 mesures effectuées, les rejets sont déjà conformes aux prescriptions de la directive européenne ». Vous ne parlez pas des 5 autres, qui sont quand même les métaux lourds (1 fois et demie la norme), les dioxines et les furanes (23 fois supérieures à la norme), l'acide chlorhydrique (2 fois et demie la norme), le monoxyde de carbone, qui est responsable de la plupart des intoxications, est au seuil limite, les gaz sulfureux (1 fois et demie la norme), les monoxydes d'azote (1 fois et demie la norme).

Tout ceci est un peu inquiétant.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Je vous réponds deux choses, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET : d'une part, on parle de ce qui sort de l'usine, on ne parle pas de ce qui retombe, donc on fait actuellement une étude pour savoir sur les retombées réelles de l'usine qui, à mon avis, sont loin d'être au niveau de ce qui est envoyé dans l'air, propulsé à une très haute altitude et ensuite dilué sur un large volume d'airraiter les derniers

polluants que vous citez qui seront donc, à partir de fin 2006 – encore une fois, avec du retard, je le regrette également – traités par le système d'épuration des fumées.

M. le Président.- Je crois qu'on a été clair, depuis notre élection : cette mise aux normes est une priorité, elle est en cours ; malheureusement, elle sera terminée seulement fin 2006 et, nous en avons déjà débattu, non pas comme on l'espérait, nous, plus tôt fin 2005. En tout cas, les mesures qu'il fallait ont été prises, ce qui a été fait

par le passé, on n'y reviendra pas, on a pris depuis 2003 les décisions qu'il fallait prendre et ce n'est pas faute, pour le Conseil National d'avoir sensibilisé le Gouvernement depuis le début de la législature.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 90 – PORT

390.000 – PORT	-	<u>97.200</u>
----------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 92 – CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	15.000
392.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	<u>15.000</u>
	-	<u>30.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 93 – DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME

393.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>2.000</u>
---	---	--------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-**G. SERVICES JUDICIAIRES**

CH. 95 – DIRECTION

395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION..... + 3.000

M. le Président.- Monsieur GARDETTO souhaite intervenir.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'en suis entretenu avec vous et avec certains Membres du Gouvernement : il serait souhaitable qu'un jour, nous ayons M. le Directeur des Services Judiciaires parmi nous, puisque nous votons ses crédits. Il me semble que la moindre des choses, ce serait qu'il puisse avoir un échange de vues avec nous et nous fournisse toutes explications sur l'utilisation des fonds publics que nous lui allouons.

M. le Président.- Oui, nous nous en sommes entretenus, Monsieur le Ministre d'Etat. Vous avez admis l'idée, lorsqu'on aborde effectivement des sujets – ce n'était pas la tradition – en séance privée, qui concernent le budget de la Direction des Services Judiciaires, de la présence du Directeur des Services

Judiciaires. C'est une avancée que nous pourrions déjà peut-être pratiquer dès le Budget Primitif 2006.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Bien volontiers, Monsieur le Président, c'est une excellente idée.

M. le Président.- Mais, M. le Ministre d'Etat ne l'a admis que pour les séances privées.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est un début, c'est un pas en avant que j'apprécie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 100.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 97 – MAISON D'ARRET

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 98.000

397.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL + 7.000+ 105.000

M. le Président.- Monsieur GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une question : on parle, dans l'Etat voisin et dans d'autres Etats européens, de systèmes électroniques, notamment le bracelet électronique, comme mode de substitution à l'incarcération. Est-ce que cette éventualité est envisagée en Principauté de Monaco ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, une réponse ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, pour l'instant, il n'y a rien d'envisagé.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est donc à suivre.

M. le Ministre d'Etat.- On est tout de même sur une petite surface...

M. le Président.- Monsieur RAYMOND a la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, « l'excellence », si l'on persiste dans cette dynamique, voudrait que ce soit CHAUMET ou CARTIER qui soient consultés, en l'occurrence.

(Rires).

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3.

CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES	+	1.507.000
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES	+	<u>376.000</u>
	+	<u>1.883.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.257 – FRAIS DE JUSTICE		
402.265 – TRANSPORT & DEMENAGEMENT FONCTION	+	53.000
402.3311 – NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS.....	+	87.000
402.334 – EAU, GAZ, ELECTRICITE, CLIMAT B.D	+	85.000
402.337 – LOGEMENTS DE FONCTION	+	53.000
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADM	-	34.000
402.3381 – LOCATIONS DIVERSES	-	2.500.000
402.3392 – ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX	-	<u>44.000</u>
	-	<u>2.300.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 4 – TRAVAUX

404.382 – GROSSES REPARATIONS + 100.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 5 – TRAITEMENTS - PRESTATIONS

405.111 – CREDIT PROVISIONNEL - TITULAIRES + 100.000

405.211 – CREDIT PROVISIONNEL - NON TITULAIRES + 170.000+ 270.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER + 309.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.4321 – NETTOIEMENT DE LA VILLE + 670.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 2 – ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 – CONSOMMATION..... + 45.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 3 – EAUX

503.436 – CONSOMMATION..... + 46.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

I – COUVERTURE DEFICITS BUDGET COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.1011 – C.H.P.G - 1.144.500

602.1013 – RESIDENCE DU CAP FLEURL..... - 214.400

602.103 – DEFICIT DU C.T.S..... + 3.000

602.104 – O.A.S.M..... + 52.000- 1.303.900**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.103 – FONDATION PRINCE PIERRE + 50.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-**II – INTERVENTIONS**

CH. 4. – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

604.217 – COOPERATION INTERNATIONALE + 75.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1. – SUBVENTIONS

605.124 – COMPAGNIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO + 80.000

605.138 – THEATRE PRINCESSE GRACE + 154.000+ 234.000**M. le Président.-** La parole est à Mme Michèle DITLOT.**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon propos portera particulièrement sur la programmation des établissements culturels. Si j'approuve pleinement les réalisations culturelles du Grimaldi Forum et du petit Théâtre Princesse Grace, je m'étonne toutefois que l'on ait retiré de la programmation 2005-2006 de ce dernier, la seule pièce coproduite par une Monégasque. Etonnant arbitrage alors que c'était l'occasion de valoriser la priorité nationale. Mais peut-être n'est-il pas trop tard pour ajouter 10.000 € au Budget Rectificatif de cet établissement qui, rappelons-le, a un taux de remplissage de 80 % en places payantes ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- On le note.**M. le Président.-** Le Gouvernement note votre demande.

Monsieur le Président de la Commission des Finances a la parole.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président. On remarque que le Théâtre Princesse Grace a une

augmentation de 150.000 € et il est dit que c'est le résultat d'une mauvaise maîtrise de ses dépenses. Ma question est simple : est-ce que pour l'avenir, les moyens nécessaires pour la maîtrise des dépenses ont été mis en place ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances.**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, concernant le Théâtre Princesse Grace, il y a un audit en cours et une modification au niveau du Conseil d'Administration ; il y a deux nouveaux fonctionnaires qui sont désormais associés au Conseil d'Administration.**M. Vincent PALMARO.-** Il y a donc des moyens de maîtrise qui sont en place maintenant ?**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, ça me semble nécessaire.**M. Vincent PALMARO.-** On n'aura pas les mêmes surprises l'année prochaine ?**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** On n'espère pas.

M. le Ministre d'Etat.- On va surveiller ce qui se passe.

M. le Président.- Merci.

Madame BOCCONE-PAGÈS souhaite s'exprimer sur ce chapitre.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir pour une subvention qui n'a pas été augmentée, compte tenu de ce qui avait été décidé en séance publique, l'année dernière, au niveau du Budget Primitif. Je parle en l'occurrence de l'Association des Parents d'Elèves. Il avait été accepté en séance publique de lui donner 3.000 € de subvention supplémentaire. Or, après maints courriers que ladite association a reçus, ces 3.000 € n'ont pas été donnés. Je m'en étonne et je voudrais qu'ils soient ajoutés au Budget Primitif de cette année.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'y suis pour ma part favorable, je vous l'ai dit. Je pense que dans le cadre de l'arbitrage, la voix de l'APEM sera entendue pour cette somme de 3.000 €

qui correspond à des besoins d'équipement en informatique.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Conseiller, je n'en doute pas une minute, nous étions favorables l'an dernier, mais une seule personne est défavorable et à cause de cette personne, le budget n'est pas versé ; je trouve cela « fort de café ».

M. le Président.- Nous avons ce soir le Chef de Gouvernement et le Conseiller de tutelle des associations, leur engagement sera tenu.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, nous mettrons les 3.000 € que vous demandez.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je vous rappelle qu'il s'agit de l'Association des Parents d'Elèves de l'ensemble de la Principauté.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1. – SUBVENTIONS

606.129 – JEUNE J'ECOUTE..... + 33.900

SC. 6.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOCIALES + 15.000

606.206 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE..... + 21.000

606.208 – FONCT. CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE + 22.000

606.209 – AIDE TRAVAILLEURS - IND. AUXIL + 261.500

606.216 – AIDE AUX PERSONNES AGEES..... + 22.500

606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT..... + 200.000

606.228 – AIDE A L'INSTALLATION PROFESSIONNELLE - 69.000

606.242 – ALLOCATION DIFFERENTIELLE DE LOYER + 300.000

606.245 – DASS – SEJOURS THERAPEUTIQUES - 46.000

+ 727.000

+ 760.900

M. le Président.- Monsieur Jacques RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais, Monsieur le Président, parler de la politique de santé.

Je voudrais évoquer un domaine que l'on pourrait appeler, sans se tromper, « le royaume des ombres ». Il s'agit de la politique de santé de notre Principauté, mais existe-t-il vraiment une politique de santé? Sur ce sujet, les opinions divergent. Une vraie politique de santé se doit d'être écrite et transparente, prospective, adaptée aux spécificités du pays et à ses possibilités économiques. Dans le cas de Monaco, elle doit en plus tenir compte des contraintes particulières liées à la forte proportion d'assurés français ayant recours à notre système de soins. Je ne reconnais absolument pas dans ce modèle notre mode opératoire actuel en matière de santé. Il s'agit bien plus de prise de décisions à court terme, velléitaire, voire opportuniste. Le tout évoluant dans la plus grande opacité. Pourtant une décision en matière de santé n'a rien d'un secret-défense. Là encore, les projets interrompus et les engagements non tenus sont monnaie courante, mais les exemples qui suivent sous la forme d'une énumération « à la PRÉVERT » emporteront la conviction des plus sceptiques :

- retard du projet de restructuration de l'hôpital,
 - définition d'un programme capacitaire,
 - définition d'une politique de santé,
 - retard de la politique du 3^{ème} âge,
 - état du Cap Fleuri,
 - fermeture puis réouverture de l'école de soins d'infirmiers,
 - gestion des rapports entre l'hôpital et des structures libérales en ville,
 - retard dans la rénovation de l'hôpital actuel avec les problèmes de la centrale d'énergie, du self-service, de la buanderie,
 - affaire de l'extension Sud,
- et la liste serait encore longue.

Il y a deux ans, lors du vote du Budget Primitif 2004, l'annonce faite par la France de la grande réforme du mode de tarification des soins médicaux et hospitaliers et les échos des premières pannes au niveau de sa mise en place dans le pays voisin m'avaient poussé à une demande faite au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, alors en charge de la santé. Je réclamaient la création d'un comité de pilotage, composé de représentants des principaux groupes d'acteurs de la santé. Un accord de principe fut donné en séance publique ; deux ans plus tard, et malgré plusieurs rappels de ma part, ce précieux outil n'a toujours pas été mis en place.

Pourtant il s'agit là d'un auxiliaire majeur, voire indispensable à la mise en place d'une politique de santé cohérente. C'est donc vers le Conseiller en charge du nouveau Département de la Santé que je me tourne pour lui lancer le défi suivant : soyez, Monsieur le Conseiller, le premier à définir une politique de santé pour la Principauté, politique globale, claire, avouée et avouable. Soyez celui qui tiendra l'engagement de créer un comité de pilotage de la santé, organe dont le conseil vous sera – ô combien utile ! – dans l'accomplissement de ce vaste projet. Alors seulement, vous aurez donné tout son sens à cette phrase de Saint EXUPÉRY : « Ils ont réussi car ils ne savaient pas que c'était impossible ».

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales a la parole.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, j'ai bien écouté le Dr RIT et j'ai entendu son appréciation que je résume de la manière suivante : il n'y a pas de politique de santé à Monaco. Cette appréciation, j'en prends acte et bien sûr, je la trouve très préoccupante pour le pays mais avec un peu d'humour, je la trouve un peu préoccupante pour tous les pays qui nous entourent qui eux, sûrement, ont une politique de santé. En effet, je n'ai pas le sentiment qu'on meurt plus souvent à Monaco qu'ailleurs, je n'ai pas le sentiment qu'il y a un certain nombre de maladies spécifiques ou de pathologies particulières ignorées des autres pays ; cela étant, la réponse m'apparaît évidente, et je crois, Docteur RIT, que votre critique est un peu excessive et pour tout vous dire, un peu provocatrice. Mais je prends cette critique dans le bon sens et je crois que la meilleure formule, Monsieur le Président, et si Monsieur le Ministre d'Etat est d'accord, c'est que nous organisions une réunion de travail sur la politique de la santé, parce que très sincèrement, nous avons une politique de santé. Alors, elle a probablement des imperfections, elle a probablement des lacunes. Cette réunion sera l'occasion, un, de vous l'exposer – pas tout seul, j'ai heureusement autour de moi des experts qui conçoivent cette politique de santé – et deux, ce sera surtout l'occasion d'en débattre et puis d'entendre et d'écouter toutes les recommandations, toutes les contributions que vous pouvez apporter pour améliorer, dans le bon sens du terme, cette politique de santé. La meilleure formule, c'est que nous ayons un débat à ce sujet.

M. le Président.- Nous, nous y sommes évidemment toujours favorables, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- J'y suis favorable, mais je suis aussi réaliste par rapport au calendrier. J'ai déjà dit qu'au mois de janvier, on mettait à plat le dossier du Centre Hospitalier Princesse Grace, on ne va pas tout mettre à plat au mois de janvier. Donc, je dis d'accord sur l'objectif, mais il faut travailler avec méthode et dans le temps.

M. le Président.- Ceci dit, un certain nombre des problèmes soulevés à juste titre par Jacques RIT sur des retards, notamment, de programmation de l'hôpital, seront abordés dans le cadre de la réunion de janvier qui est prévue à l'hôpital. Je ne dis pas que cela répond complètement à tout ce que vous dites, mais une partie des problèmes que vous avez soulevés sera abordée dans la réunion qui est déjà prévue, suite à ce qu'avait demandé le Rapporteur de la Commission et à ce que le Ministre d'Etat a confirmé.

Monsieur Jacques RIT, continuez, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Pour poursuivre sur un registre provocateur, je vous dirais que le Centre Hospitalier Princesse Grace n'a plus besoin d'être mis à plat, il l'est déjà.

(Rires).

Pour répondre au Conseiller de Gouvernement pour la Santé et les Affaires Sociales, ce qui m'amène à aiguillonner un peu sur le plan de la politique de santé, c'est que j'ai reçu il y a quelques années – largement moins de dix – une réponse lorsque je posais la question : « Y a-t-il une politique de santé ? ». On m'a bien répondu, il s'agissait d'un éminent collaborateur du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur : « Oh, certes, nous avons bien une politique de santé, mais nous n'avons pas à en débattre avec un Chef de Service du Centre Hospitalier Princesse Grace ». Donc, le message est passé et effectivement, quand je parle d'une politique de santé occulte, non-avouée, je crois que je n'exprime que le message que j'ai reçu et je souhaiterais donc une politique de santé ouverte, écrite, claire et accessible à tous.

Pour ce qui est maintenant de l'état sanitaire de la Principauté, vous avez – ô combien ! – raison : je crois que cet excellent état sanitaire, nous le devons aux acteurs de la santé, aux médecins, entre autres, mais par contre...

(Rires).

...ils ont comme caractéristiques d'être devenus totalement apolitiques, donc, il faudrait peut-être

relancer cette politique de santé pour émousser tout ce monde. Merci.

(Rires).

M. le Président.- Le Docteur CUCCHI, Rapporteur, a la parole sur la politique de santé.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je prends bonne note de vos résolutions pour écouter enfin les gens qui sont les acteurs de la santé à Monaco et peut-être trouver enfin les bonnes solutions et les bonnes voies à suivre. Mais je dois quand même vous apprendre, visiblement, quelque chose ; il y a une maladie spécifique à Monaco, c'est une maladie paradoxale : soit on fait plein d'études et on ne s'en sert pas, soit on prend des décisions et on n'a pas fait les études avant !

M. le Président.- Nous écoutons le Docteur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Pour nous porter au chevet du Centre Hospitalier Princesse Grace – parce que je partage les inquiétudes, sans aucune provocation, de mon Collègue RIT – j'aurais envie que lors de la prochaine réunion, on réponde à quatre questions qui me semblent importantes :

- A-t-on bien apprécié les conséquences de la T2A (Tarification à l'activité) en Principauté ? J'ai peur que ce soit un vrai trou financier, je m'inquiète pour M. BIANCHERI.
- A-t-on bien pesé les bénéfices ou inconvénients des recrutements effectués ces dernières années ? Je pense qu'à cet endroit, l'audit SANESCO me semble parlant et on pourra en discuter.
- A-t-on une idée claire des besoins sanitaires du bassin de population ? Je n'en suis pas persuadé.
- A-t-on une idée claire des besoins sanitaires à venir du bassin de population ? Je pense que la réponse est non.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Voilà toute une série de questions que, effectivement, au cours de ce débat sur la santé, on pourra voir. Quant à la T2A, je ne suis pas sûr de partager votre pessimisme. J'ai l'impression que c'est l'inverse qui va se produire, que ça permettra, au contraire, une meilleure gestion au Centre Hospitalier Princesse Grace. On en débattrait.

M. le Président.- Monsieur MARQUET a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je remercie le Gouvernement de nous avoir justement adressé cet audit SANESCO que j'ai, lors de longues soirées, étudié. C'est très intéressant, ce sont vraiment des experts, c'est une approche que je qualifierais de chiffrée, de comptable, mais il me semble que dans cet audit, il manque l'essentiel : ce qui fait marcher un hôpital, c'est-à-dire le corps des médecins, du personnel soignant, etc... Et je pense, comme l'ont dit certains de mes Collègues, que le CHPG qui est un hôpital en ville, qui est là pour la population de Monaco. C'est vrai que, là aussi, il faut faire le grand écart entre toutes ces contraintes et il faut aussi prendre en compte les hommes qui font vivre cet établissement, c'est peut-être ce qui manque.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET
Monsieur RAYMOND, vous avez la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Avec ce que je viens d'écouter, je constate qu'il y a un sacré déficit de communication, parce que je crois – vous avez déjà été élu, il y a quelques années, mon cher Président et j'étais alors simple spectateur – que j'entends parler de l'hôpital depuis 20 ans et j'entends toujours les mêmes romances. J'espère, Monsieur le Conseiller, que cette année – enfin ! – nous aurons cette réunion qui permettra d'avoir une très large information pour les uns et pour les autres parce qu'on a vraiment l'impression que chaque année, on répète la même chose et ce, depuis 20 ans, sans qu'il y ait rien eu de nouveau pour autant, sauf des petits programmes par-ci, par-là, qui sont par ailleurs « bousculés » toujours au dernier moment... Bref, il y a un déficit certain de communication pour cet hôpital qui est incroyable. Je crois savoir d'où cela vient : le Département des Travaux Publics et le Département de l'Intérieur ont toujours eu du mal à communiquer. Ça n'arrange pas les choses, mais ce que j'espère c'est que, compte tenu de la création maintenant de ce nouveau Ministère, comme l'a annoncé le Ministre d'Etat, on va pouvoir enfin se retrouver autour d'une table avec des études bien programmées et j'appelle vraiment de tous mes vœux cette réunion que vous nous annoncez pour le début de l'année.

M. le Président.- Oui. J'ajoute aussi que pour la première fois, deux Conseillers Nationaux es qualités, représentant notre Assemblée vont siéger au Conseil d'Administration de l'hôpital et que notre Assemblée a désigné, après un vote, Daniel RAYMOND et Jean-Michel

CUCCHI pour faire partie de ce Conseil d'Administration. Je pense que c'est aussi un moyen d'avoir une information, pour notre Assemblée, et peut-être aussi d'intervenir plus directement et de donner notre opinion à travers nos représentants au sein du Conseil d'Administration. C'est la première fois qu'on en parle en public.

Qui demande la parole ?

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage un peu l'avis de M. RAYMOND. Moi aussi, ça fait vraiment longtemps que j'en entends parler. J'étais en train de me demander, en écoutant les uns et les autres intervenir, si peut-être cette réunion – vous apprécierez ou on en redébattra lors du Budget Primitif – ne pouvait pas se tenir en présence, éventuellement, des administratifs – en tout cas le Directeur ou deux ou trois administratifs – parce que nous avons toujours la même vision, on a toujours les médecins, les politiques. Désolée, mais peut être qu'il serait bon qu'on ait aussi des gens de terrain.

M. le Président.- Le Ministre d'Etat vous a confirmé qu'il y aurait le Directeur.

Je donne à présent la parole à Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler d'un autre sujet : les personnes âgées.

J'ai pris connaissance, Monsieur le Ministre, des réponses que vous avez faites au nom du Gouvernement dans le cadre des séances de travail à propos de la prestation dépendance et j'ai été un peu déçu en les lisant puisque vous annoncez que cette importante nouvelle n'interviendra pas avant le premier trimestre 2007. Alors, cela pose quand même un problème parce que les personnes qui ont vocation à en bénéficier vivent dans une situation de précarité et, pour certaines d'entre elles, dans le dénuement. Il leur sera très difficile d'attendre encore un an et demi que cette démarche administrative trouve son aboutissement. Donc, je voudrais formuler le vœu que la mise en œuvre de cette mesure soit accélérée.

En outre, vous indiquez aussi, parmi les conditions que vous prévoyez pour l'attribution de cette prestation, « qu'elle devra être affectée directement à l'entité prestataire de service ou à l'établissement d'hébergement afin d'éviter tout risque de détournement

de l'aide accordée ». Cette condition me semble assez inadéquate, dans la mesure où lorsque, par exemple, une personne âgée ou dépendante emploie une auxiliaire de vie, elle doit lui verser directement un salaire. Si elle doit lui verser un salaire, il faut qu'elle puisse recevoir elle-même les fonds nécessaires au paiement dudit salaire ; donc, par voie de conséquence, il faut prévoir qu'elle puisse elle-même recevoir ces montants et qu'ils ne soient pas directement versés à un organisme « x » puisque tout le monde n'est pas dans le cadre d'une organisation ou d'un établissement spécialisé ; l'idée est de maintenir les gens à domicile et dans l'hypothèse du maintien à domicile, l'auxiliaire de vie est un salarié de la personne concernée.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Sur les délais, je voudrais vous dire que j'ai dit dans ma réponse que je souhaitais que cela soit inscrit dans le Budget 2007 parce que techniquement, je ne sais pas comment faire autrement ; ce sont des dépenses importantes. Ça veut dire qu'il faut qu'on ait terminé nos travaux avant l'automne 2006 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2007 et pas au printemps 2007.

Deuxièmement, j'ai dit dans ma réponse – et vous pourrez vous y reporter – qu'il fallait que ce soit lié aux ressources pour permettre à la fois aux personnes dépendantes, maintenues à domicile, et à celles qui sont obligées d'aller dans une maison médicalisée ou à l'hôpital, de pouvoir faire face à la situation, dans les deux cas de figure. Je n'en suis pas encore aux modalités ; j'ai

dit qu'on allait créer un groupe de travail, j'ai demandé pour l'instant à M. RAVERA de faire une petite enquête pour voir – puisqu'en France, ce sont les Départements qui donnent l'allocation de dépendance – avec un certain nombre de Départements (les Alpes-Maritimes, bien sûr, mais pas seulement, le Var, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes, etc...) quelles sont les modalités qu'ils ont mises en place avant de vous faire des propositions. Je suis tout à fait conscient de ce que vous dites : dans certains cas, cet argent pourra aller directement à un établissement, mais dans d'autres cas, il ira à la personne. Aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire plus, nous allons travailler ensemble et toutes les modalités techniques doivent être mises en place.

D'ici le 1^{er} janvier 2007, il faut l'étudier, le budgéter et vous le soumettre lors des prochaines séances budgétaires de l'année prochaine.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Le plus tôt sera le mieux, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord avec vous.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1. – SUBVENTIONS

607.107 – SUBVENTIONS DIVERSES	+	150.000
607.117 – AGFIS - ATP	+	<u>80.000</u>
	+	230.000
SC. 7.2. – POLITIQUES PUBLIQUES		
607.202 – SPORT SCOLAIRE	+	133.000
607.203 – COMITE OLYMPIQUE	+	269.000
607.204 – AIDE AUX SPORTIFS / HAUT NIVEAU.....	+	<u>18.000</u>
	+	420.000
	+	<u>650.000</u>

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention au titre de l'aide aux sportifs de haut niveau. Nous avons pu apprécier sur les différents journaux de la Principauté, tout récemment, l'exploit d'un monégasque au travers de l'ascension au Népal, qui s'est déroulée ces derniers jours. Nous avons parmi nous des sportifs de haut niveau, encore faut-il que ces sportifs soient aidés ! Ils ne peuvent pas entreprendre de telles réalisations sans qu'on mette à leur disposition des moyens en adéquation avec ce qu'ils font. Nous nous en sommes entretenus avec M. DESLANDES : il faudrait aider ces personnes. Je crois que pour l'image de la Principauté, il peut certainement y avoir un retour important grâce à cela. On peut les aider grâce à ce que le Gouvernement Princier peut mettre à leur disposition, mais aussi en adéquation avec le retour en termes d'images pour la Principauté.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, vous souhaitez dire un mot, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je suis tout à fait heureux de cette ascension sur l'un des monts des plus élevés du Népal. A l'origine, c'était un budget colossal qui nous avait été demandé : nous avons dû nous mettre d'accord sur des budgets un peu plus faibles. Mais on ne peut pas non plus tout demander parce qu'on a envie de monter sur le haut d'une Montagne, il faut être un peu raisonnable. La Principauté consacre des budgets très conséquents pour aider le développement du sport à Monaco, on a un programme d'aide aux sportifs de haut niveau à caractère olympique puisque nous prenons en charge les salaires

pour préparer les jeux. Il y a des choix à opérer. S'agissant de l'ascension du Népal, elle a été retardée d'un an, faute de budget.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un autre projet en cours et que, bien entendu, les autorités des Alpes-Maritimes veulent s'en saisir pour le mettre à leur actif. Donc, il s'agit là de Monégasques qui font quand même des choses très importantes, qui sont relatées dans toute l'actualité, notamment ces derniers jours : pourquoi se faire prendre ce genre d'idée par les Communes limitrophes ? Il faudrait quand même le garder en Principauté, le faire savoir, faire connaître que ce sont des personnes de nationalité monégasque.

M. le Président.- En l'occurrence, il s'agit du Conseil Général des Alpes-Maritimes qui les soutiendra. C'est pour dire que ce n'est pas n'importe qui et que c'est à un niveau reconnu par des institutions publiques étrangères.

Ça ne nous empêche pas de soutenir, nous aussi, les Monégasques qui le méritent.

Y a-t-il d'autres interventions au titre du Domaine Sportif ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

III – MANIFESTATIONS

CH. 8 – ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.104 – EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBILES.....	+	26.200
---	---	--------

SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES.....	+	<u>6.000.000</u>
	+	<u>6.026.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-**IV – INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME**

CH. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

609.204 – BONIFICATIONS DE PRETS	-	22.300
609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	+	300.000
609.218 – EXPLOITATION GARE.....	+	<u>100.000</u>
	+	<u>377.700</u>

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une question : je vois la ligne 609.213 « Rachat investissement » : 50.000 € au Budget Primitif 2005. A quoi correspondent ces crédits ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Mme ROSABRUNETTO me dit que c'est un vieil article qui servait à racheter des

fonds de commerce dans les locaux domaniaux qui n'ont pas la propriété commerciale.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci pour cette précision.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-**SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS**

CH. 1 – GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902 – FRAIS ETUDES URBANISME & GRANDS TRAVAUX.....	-	250.000
701.907 – AMELIORATION SECURITE TUNNELS ROUTIERS	-	700.000
701.908 – TUNNEL OUEST	-	700.000
701.909 – DEMI-ECHANGEUR DE LAGHET	+	1.900.000
701.911 – URB. SNCF – VOIRIE & RESEAUX	+	1.000.000
701.9134 – URB. SNCF – ILOT RAINIER III.....	+	350.000
701.9135 – URB. SNCF – ILOT CASTELERETTO.....	-	7.000.000
701.9136 – URB. SNCF – ILOT PRINCE PIERRE	+	500.000
701.914 – TRANSPORT COMMUN SITE PROPRE	-	200.000
701.920 – CONFORTEMENT FALAISE TETE DE CHIEN	-	<u>1.520.000</u>
	-	<u>6.520.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.914 – PARKING D'OSTENDE	+	500.000
702.921 – AMELIORATION PARKING-GARAGES PUBLICS.....	+	347.000

702.961 – PARKING-BUREAUX VALL. S.DEVOTE	+	360.000
702.963 – EQUIPEMENT ABONNEMENT MULTIPARC	-	<u>12.000</u>
	+	<u>1.195.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 – BASSIN HERCULE REPAR. OUVR. EXIS	-	850.000
703.904 – SUPERSTRUCT. DIGUE FLOTTANTE	-	3.300.000
703.9405 – URBANISATION EN MER – ETUDES	+	<u>120.000</u>
	-	<u>4.030.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.985 – AMENAGEMENT JARDINS	+	42.000
704.993 – U.I.R.U.I. – EPURATION FUMÉES	-	<u>6.000.000</u>
	-	<u>5.958.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.901 – IMMEUBLE HECTOR OTTO	-	1.000.000
705.911 – OPERATION MALBOUSQUET 2001	+	380.000
705.930 – C.H.P.G. (MISE A NIVEAU)	+	1.400.000
705.9301 – C.H.P.G. ULMS CENTR. D'ENERGIE	+	4.000.000
705.931 – RELOGEMENT PROVISOIRE CAP FLEURI 2	+	700.000
705.932 – REHABILITATION CAP FLEURI	+	100.000
705.9336 – ZONE A	-	8.000.000
705.936 – OPERATION INDUSTRIA/MINERVE	+	4.900.000
705.946 – OPERATION TESTIMONIO	-	4.000.000

705.965 – OPERATION BOULEVARD RAINIER III	+	300.000
705.982 – ACQUISITIONS TERRAINS-IMMEUBLES	+	1.000.000
705.987 – OPERATION DES CARMES	-	300.000
705.996 – OPERATION LES AGAVES	+	<u>100.000</u>
	-	<u>420.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.937 – ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART	+	13.000
706.947 – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – GROS TRAVAUX	-	150.000
706.960 – GRIMALDI FORUM	-	<u>760.000</u>
	-	<u>897.000</u>

M. le Président.- Nous écoutons la Présidente de la Commission de la Culture.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

A l'heure où on étudie le projet de loi sur le dépôt légal, je profite de la ligne budgétaire 706.937 « Acquisitions d'œuvres d'art » pour demander au Gouvernement qu'il se penche sur le réassortiment rétrospectif du dépôt légal. Je m'explique : la traque aux œuvres éditées à Monaco et qui ont échappé au fonds national depuis 80 ans est menée avec quelques succès depuis des années par la Bibliothèque municipale, même si cela n'entre pas dans ses attributions. Ainsi, des œuvres ont pu être retrouvées, authentifiées et achetées. Ce travail de fond mériterait amplement que l'on distingue une ligne budgétaire – dès maintenant mais aussi pour le Budget Primitif 2006, bien sûr – destinée à d'éventuels achats de nos ouvrages disparus. Cela éviterait de laisser s'envoler dans la nature une partie du patrimoine de Monaco, faute de moyens, comme cela est arrivé encore il n'y a pas très longtemps.

M. le Président.- Vous avez organisé, Madame la Présidente DITLOT, une visite, récemment, en accord avec la Mairie, de la Bibliothèque communale et des archives. Je dois dire que je suis venu avec un certain

nombre de Collègues du Conseil National, notamment bien sûr de la Commission de la Culture, et j'ai constaté que le personnel fait beaucoup d'efforts avec des moyens limités et il faut qu'on se penche sur les moyens matériels supplémentaires à donner pour conserver, pour l'avenir, le patrimoine culturel de ce pays. Une anecdote parmi d'autres : malheureusement, il y a de l'humidité et on m'a montré un ouvrage précieux de l'encyclopédie de DIDEROT très endommagé. Ça fait mal au cœur de voir cela dans notre pays. Il faut vraiment qu'on donne plus de moyens et le projet de loi que nous allons aborder sur le dépôt légal va nous permettre d'avoir un vrai débat parce qu'au-delà des textes de loi, si derrière il n'y a pas les surfaces suffisantes prévues pour les archives et le stockage, la climatisation, la lutte contre l'humidité, alors on pourra voter tous les textes du monde, on ne protégera pas, comme on doit le faire, le patrimoine culturel de ce pays. Cette visite nous a vraiment fait prendre conscience qu'il faut qu'on mette les moyens nécessaires pour assurer une meilleure conservation du patrimoine.

Mme Michèle DITLOT.- Monsieur le Président, merci.

J'ajouterais que cette traque aux œuvres perdues a permis au Conservateur de la Bibliothèque, de se rendre compte que des ouvrages qui furent édités à Monaco pouvaient être achetés dans un temps très limité, mais faute de moyens, certains de ces ouvrages sont passés

entre les mains d'acheteurs plus prompts. C'est dommage, surtout à l'heure où ce pôle muséal prend forme.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Le dépôt n'est pas tout à fait similaire au Musée. Ce qui manque en matière de dépôt légal et la nouvelle loi y mettra un terme, j'espère, avec l'ordonnance qui suivra, c'est qu'aujourd'hui, on ne sait pas très bien qui pilote l'avion. Il y a d'un côté la Mairie, de l'autre côté le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, mais je n'ai jamais vu de personne s'en occuper vraiment. Je suis allé comme vous à la Bibliothèque, on a pu, avec les Travaux Publics – parce que quoi qu'en dise M. RAYMOND, l'Intérieur travaille très bien avec les Travaux Publics – remettre le système de climatisation en ordre à la suite des événements qui ont endommagé beaucoup de documents. Pour rassurer le Président, il existe des éditions complètes de l'encyclopédie de DIDEROT au Lycée qui sont en très bon état. Par contre, on a discuté avec la Mairie pour savoir comment monter un programme pour réparer un certain nombre d'ouvrages ; ça, c'est pour l'existant. Maintenant, on sait que beaucoup d'ouvrages nous ont échappé et il faut monter une politique à caractère culturel pour acquérir des documents qui auraient dû être déposés au dépôt légal mais qui ont échappé aux obligations de la loi.

Mme Michèle DITLOT.- Merci. Je voulais simplement aussi, à l'occasion, saluer le rôle du Conservateur de la Bibliothèque qui, bien que ce ne soit pas dans ses attributions, contribue à essayer de racheter certains de ces ouvrages disparus.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'y suis entièrement favorable. On n'a pas encore trouvé la ligne de crédit, mais je crois qu'un jour ou l'autre il faudra, avec la nouvelle disposition de la loi, avoir une ligne autonome pour des besoins patrimoniaux afin de répondre à ce souci. J'ajoute que pour l'avenir, la nouvelle loi prévoit des sanctions, alors que l'ancien régime n'en prévoit aucune, ce qui fait que pour les ouvrages qui auraient dû être déposés et qui ne l'ont pas été, malheureusement, cet acte n'a pas été sanctionné.

M. le Président.- Nous avons effectivement beaucoup de chance d'avoir un Conservateur formidable et une équipe autour de lui, très motivée et très compétente, qui compensent le manque de moyens par leur enthousiasme.

Je passe à présent la parole à Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, il y a deux ans, je vous avais félicité d'avoir fait l'inventaire de ce que vous aviez retrouvé quand il y a eu le début des travaux des délaissés et qui étaient stockés au Crédit Lyonnais. Je fais aussi partie de la Commission de la Culture et c'est vrai qu'en étudiant la loi sur le dépôt légal, de suite est apparue une évidence, c'est de dire : à quoi sert-il de faire une loi si c'est pour ne pas pouvoir l'appliquer ? Je m'explique : pour moi, le dépôt légal, c'est une prérogative de l'Etat, ce n'est pas une prérogative de la Mairie. Il semblerait que la Mairie a pris en charge, face à la carence de l'Etat sur ce sujet. Là aussi, je suis attaché au patrimoine de mon pays, je comprendrais mal, alors qu'on va faire un pôle muséal, qu'on ne donne pas les moyens de pouvoir conserver ce qu'on a pu sauver, qu'on ne puisse pas stocker ce qui peut être stocké. Maintenant on fait une loi. La Mairie a fait un travail au niveau de l'audiovisuel, je sais que l'Automobile Club a pu récupérer toutes les œuvres de Télé Monte-Carlo, de tous les Grands Prix et Rallyes. Mais on est un pays où le passé, notre patrimoine ne nous intéressent pas. De la même manière, au niveau architectural, on a une loi qui protège certains quartiers. On pose des questions qui nous semblent simples en Commission, le Gouvernement nous répond, on n'est pas satisfait, on repose les questions... : y a-t-il une volonté politique qu'il y ait un dépôt légal efficace à Monaco ? Si ce n'est pas le cas, qu'on nous dise que ce n'est pas la peine de faire cette loi. De la même manière, l'Etat – et c'est normal pour le futur Musée – prévoit une ligne budgétaire pour racheter des œuvres d'art et là, au niveau du dépôt légal, rien n'est prévu et, chose qui m'inquiète d'autant plus, l'année prochaine, nous allons voter l'autonomie budgétaire. Si c'est la Mairie qui gère le dépôt légal, comment va-t-elle faire pour restaurer les œuvres ? Aura-t-elle les budgets ? Pourra-t-elle racheter les œuvres ? Ce sont des questions que la Commission de la Culture a posées il y a maintenant plusieurs mois.

M. le Président.- L'examen de ce projet de loi, c'est justement le moment d'un grand débat pour la conservation du patrimoine de la Principauté et évidemment, nous ne voterons pas ce texte sans avoir toutes les garanties que les moyens nécessaires, matériels et financiers, seront en même temps donnés au service chargé du dépôt légal.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Si vous permettez, Monsieur le Président, je voudrais rassurer le Dr MARQUET en ce qui

concerne l'archivage des archives audiovisuelles et l'inviter à aller visiter les locaux des archives audiovisuelles. Vous verrez que le travail que vous espérez de vos vœux est déjà entrepris depuis plusieurs années puisqu'on numérise l'ensemble des archives qui étaient sur bandes magnétiques ; actuellement, on reçoit l'ensemble des supports audiovisuels qui seront archivés et montés dans ce bâtiment qui, je suis sûr, vous surprendra.

M. Bernard MARQUET.- Je ne demande qu'à être surpris.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, sur le même sujet, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

On vous a déjà posé la question, Mme DITLOT vous l'a déjà posée, Monsieur le Conseiller : en ce qui concerne le Service des Archives Centrales, puisqu'il a été numérisé, n'y aurait-il pas une possibilité d'étendre les fonctions de ce Service au dépôt légal ?

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Les Archives Centrales, qui sont les archives administratives, sont effectivement numérisées.

M. Bruno BLANCHY.- En tant que Service constitué et compétent, je ne sais pas si c'est possible. C'est une question qui vous avait été posée.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Actuellement, le Chef du Service des Archives Centrales a numérisé par scanning – un travail colossal – je ne sais combien d'archives qui jusqu'ici étaient des archives linéaires afin d'avoir un meilleur enregistrement sur ordinateur de tout ce stock d'informations.

De leur côté, les Archives Audiovisuelles le font pour les supports audiovisuels, mais c'est tout à fait autre chose. Ce ne sont pas les archives de l'Etat qui sont archivées, ce sont toutes les images qui parlent de Monaco.

Les archives centrales ne sont pas mieux logées que la Bibliothèque NOTARI. Il y a un problème d'espace et d'ailleurs, je crois que dans les extensions sur les délaissés SNCF, il y a le projet d'une assez grande médiathèque dans laquelle on retrouverait de l'espace.

M. le Président.- Par définition, les archives audiovisuelles qui font d'ailleurs très bien leur travail et qui ont une équipe motivée avec des moyens – qu'on souhaite toujours plus importants – mais qui sont déjà réels, ne s'occupent que des archives audiovisuelles. On ne peut pas tout mélanger. Ce sont deux choses bien distinctes.

Sur un autre sujet, dans le même chapitre, Madame BOCCONE-PAGÈS demande la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Le sujet récurrent, pour mon fil rouge, en l'occurrence, le Club des Jeunes.

Dans votre déclaration, Monsieur le Ministre, je vois quelque chose qui m'interpelle en ce qui concerne le Club de Jet Ski : vous dites que le déménagement est en cours. Pouvez-vous nous préciser à quel endroit ce club sera situé ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Le Club de Jet Ski sera relogé sur la contre-jetée du port de Fontvieille avec un accès depuis la jetée existante du port de Fontvieille. Il y aura un petit accueil au niveau de la jetée pour qu'ils arrivent en voiture et qu'ils prennent leurs engins, ils traverseront la passe d'entrée du port et de l'autre côté, il y aura le stockage des jets ski et les locaux correspondants.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Est-ce que c'est leur emplacement définitif ou est-ce qu'il est temporaire ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Pour l'instant, je n'ai pas d'autre projet en stock.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

700.9141 – STADE LOUIS II	+	190.000
700.9242 – AMENAGEMENTS TERRAINS DE SPORT	-	108.000
707.992 – INVESTISSEMENTS GRAND PRIX AUTO.....	+	<u>2.893.800</u>
	+	<u>2.975.800</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 8 – EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.992 – TRANSFERT CONSEIL NATIONAL.....	-	<u>2.000.000</u>
---	---	------------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 9 – INVESTISSEMENTS

709.991 – ACQUISITIONS	+	33.875.000
709.995 – DIGUE – AMENAGEMENT PORT HERCULE.....	+	<u>19.000.000</u>
	+	<u>52.875.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 10 – EQUIPEMENT FONTVIEILLE

710.9581 – EQUIPEMENT GENERAL	+	<u>800.000</u>
-------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Nous allons passer à présent aux Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Directeur Général, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

		DEPENSES	RECETTES
81 – COMPTES DE COMMERCE			
8101 – DVD AVENEMENT	+	55.000	+ 55.000
8103 – INMARSAT			+ 750.000
8170 – LES INSTITUTIONS DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO.....	+	50.000	+ 50.000
8180 – HELIPORT – AVITAILLEMENT EN CARBURANT.....	+	<u>150.000</u>	+ <u>155.000</u>
	+	<u>255.000</u>	+ <u>1.010.000</u>

M. le Président.- Je mets ces comptes aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ces comptes sont adoptés.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

		DEPENSES	RECETTES
82 – COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES			
8214 – EDUCATION NATIONALE – FORMATION PROFESSIONNELLE.....		+ 100	

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

		DEPENSES	RECETTES
84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT			
8431 – TRAVAUX GRIMALDI FORUM.....	+	550.000	
8432 – TRAVAUX VILLA SPERANZA	+	250.000	+ 850.000
8477 – FRAIS DE POURSUITE	+	<u>10.000</u>	+ <u>10.000</u>
	+	<u>810.000</u>	+ <u>860.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur Jean-Michel CUCCHI a la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au sujet de la villa Speranza. Je voudrais qu'on nous explique quel est l'objectif, dans la politique de soins, de la villa Speranza et sa prise en charge des malades atteints de la maladie d'Alzheimer quand l'Unité de Long et Moyen Séjour sera pleinement opérationnelle ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- La villa Speranza, il s'agit en fait d'une structure d'accueil uniquement de jour destinée aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer. En fait, c'est quelque chose qui permet de soulager les familles qui, souvent, ont la charge de ces malades et qui peuvent 1 ou 2 jours par semaine conduire ces patients dans cette villa Speranza. Alors, cette villa

est un bâtiment qui est d'une superficie d'à peu près 300 m², qui est sise à la rue Bel Respiro, qui est la propriété de la Commune, laquelle l'a louée à l'Etat, la Croix-Rouge Monégasque finançant tous les travaux d'aménagement. En fait, c'est une coopération de trois institutions : Mairie/Etat/Croix-Rouge Monégasque pour organiser cette structure d'accueil. On pense qu'il y aura une file active d'à peu près 50 personnes et les horaires d'accueil seront entre 9 heures et 17 heures. On a commencé à évaluer, puisque l'ouverture devrait se faire en septembre 2006, le tarif de facturation qui sera *grossomodo* de 50 € par jour.

Voilà, c'est destiné uniquement à une structure d'accueil de jour avec des fonctions d'animation, de suivi médical et évidemment, c'est pour des gens qui viennent dans la journée et qui le soir retournent à leur domicile.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Donc, j'avais cru comprendre, lorsque j'avais vu le schéma de l'Unité de Long et Moyen Séjour qu'il y aurait aussi un accueil de jour ; c'est alors parallèle à ce qui sera fait au Centre Hospitalier Princesse Grace.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Oui, ça ne double pas

du tout. Au niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace, c'est plutôt un accueil au niveau du « Centre de la mémoire ». Là, c'est vraiment un accueil de jour pour des patients et ça s'inscrit dans la partie qui est privilégiée dans le cadre de notre politique des personnes âgées, c'est-à-dire dans le cadre du maintien à domicile. En d'autres termes, c'est pour que ces gens puissent rester à domicile le plus longtemps possible et bénéficier de cet accueil de jour.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Si j'entends bien, ce sont des patients sans doute moins atteints qui seront suivis...

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Absolument. Ce sont des gens qui sont au stade initial de la maladie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci pour vos précisions.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce compte 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

85 – COMPTES DE PRET

	DEPENSES	RECETTES
8570 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	+ 60.000	+ 60.000

M. le Président.- Je mets ce compte aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Président de la Commission des Finances demande la parole.

Je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous me permettez de faire un retour en arrière : à la page précédente, au compte 81, il y a une recette

d'Inmarsat, qui est un satellite, de 750.000 € cette année. A quoi correspondent ces recettes ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- A l'origine, c'est la Principauté de Monaco qui, au travers de l'Office des Téléphones, devait être actionnaire de cette institution internationale. Elle a été apportée à Monaco Télécom

lors de la transformation en Société Anonyme et comme le Conseil d'Administration de Monaco Télécom a décidé de vendre, dans des conditions avantageuses, la participation dans Inmarsat et dans Eutelsat. Dans le cas d'Inmarsat, la recette a été encaissée par Monaco Télécom qui l'a reversée au Trésor Princier.

M. Vincent PALMARO.- Merci.

M. le Président.- Nous avons terminé le vote des Comptes Spéciaux du Trésor.

Je vais maintenant lever la séance.

Nous reprendrons nos travaux demain à 18 heures 30 par les explications de vote et le vote de la loi de budget.

La séance est levée.

—
(La séance est levée à 22 heures 45).
—